



L'UNIVERSITÉ JEAN-MOULIN LYON III

RAPPORT D'ÉVALUATION

DÉCEMBRE 1996

TABLE DES MATIÈRES

Organisation de l'évaluation

5

PREMIÈRE PARTIE

L'université en 1996	7
1 - Les implantations	9
2 - Les changements survenus dans l'organisation interne de l'université	10
3 - L'évolution de l'offre de formation depuis la précédente évaluation	13
4 - L'évolution des structures de recherche depuis la précédente évaluation	16
5 - Les étudiants	20
6 - Les personnels	24

DEUXIÈME PARTIE

L'évolution de la gestion de 1990 à 1994	29
1 - La gestion comptable et financière	31
2 - La gestion des heures complémentaires et des services des enseignants	37
3 - La gestion des salles d'enseignement	39
4 - Conclusion	39

TROISIÈME PARTIE

La création de nouvelles filières : IUP et IUT	41
1 - L'IUP Management des services de santé	43
2 - L'Institut universitaire professionnalisé de l'IAE	45

3 - L'institut universitaire de technologie	48
4 - Conclusion	50

QUATRIÈME PARTIE

Les premiers cycles : évolution et bilan	51
1 - La formation juridique	53
2 - La formation pluridisciplinaire du secteur tertiaire	53
3 - La formation pluridisciplinaire du secteur lettres et sciences humaines	55

CINQUIÈME PARTIE

La recherche : évolution et bilan	61
1 - La recherche en droit	63
2 - La recherche en gestion	64
3 - La recherche en lettres et sciences humaines	67

SIXIÈME PARTIE

Conclusions et recommandations	71
---------------------------------------	-----------

Postface : Réponse du Président

77

ORGANISATION DE L'ÉVALUATION

La nouvelle évaluation de l'université Jean Moulin-Lyon III a été placée sous la responsabilité de **Jean-Claude Groshens** et **Raymond Legeais**, membres du Comité National d'Évaluation.

Le Comité remercie les experts qui lui ont apporté leur concours. Il rappelle que ce rapport relève de sa seule responsabilité.

Nicole Garcia, assistante du secrétaire général de l'université, a été la correspondante du Comité sur place.

Les missions d'expertise ont eu lieu en février et en mars 1996. Le Comité National d'Évaluation a approuvé le rapport en décembre 1996.

Ont participé à l'évaluation :

A titre d'experts

Bernard Belloc
professeur à l'université de Toulouse I

Pierre Couronne
professeur à l'université de Toulouse III

Gilbert Knaub
professeur à l'université Robert Schuman-Strasbourg III

Sylvain Menant
professeur à l'université Paris IV-Sorbonne

Jean Saide
professeur à l'université de Nice - Sophia-Antipolis

Au titre du Secrétariat général du CNE

Agnès Leclère
pour la gestion des missions

Marie-Noëlle Soudit
pour la dactylographie et la mise en page

André Staropoli
Secrétaire général

Jeanne-Aimée Taupignon
chargée de mission, qui en a assuré la coordination jusqu'en octobre

PREMIÈRE PARTIE

L'UNIVERSITÉ EN 1996

1 LES IMPLANTATIONS

De nouvelles implantations

Si l'université de Lyon III ne présente plus tout à fait, aux yeux de l'observateur extérieur, la même physionomie que lors de la première évaluation, les modifications survenues dans ses implantations y sont certainement pour beaucoup. Deux faits majeurs, en effet, se sont produits depuis 1992, qui ont transformé et vont encore, incontestablement, transformer en profondeur les habitudes de vie de l'université :

- le déménagement des premiers cycles du domaine universitaire de La Doua, à Villeurbanne, exclusivement occupé désormais par Lyon I, et leur emménagement, à partir de 1993, dans l'ancienne Manufacture des tabacs

réhabilitée, cours Albert-Thomas, dans le 8ème arrondissement de Lyon ; l'université était implantée à La Doua, où elle disposait, en 1974, de 11 385 m², et, en 1993, de 14 787 m² (dont 1 384 m² de bibliothèque) ;

- la construction, en 1994, à l'angle de la rue Chevreul et de la rue Pasteur, d'un bâtiment essentiellement dévolu à la recherche, et parfois baptisé «Palais de la recherche».

La Manufacture des tabacs

Avec le site de «la Manu», bâtiment industriel du début du siècle composé de deux corps en briques coiffés de combles à la Mansard et enserrant deux cours carrées, l'université dispose de plus de 2 hectares au centre de Lyon. Décidée en 1990, la reconversion en site universitaire de l'imposant édifice ne s'achèvera qu'en 1998. Sur les trois tranches prévues, la première (tranche 1) et la seconde (tranche 1 bis) sont aujourd'hui terminées :

Déroulement du programme	Surface (SDO) (1) hors parkings	Date de mise en service	Coût	Parts du financement				Maîtrise d'ouvrage
				Etat/ MESR	Collect. locales	Univ.	Autres	
Tranche 1 "Opération Nord" (schéma Université 2000)	19 543 m ² (2)	Octobre 1993	183 MF (5)	32,8%	65,6% (7)	1,6%		Communauté urbaine de Lyon
Tranche 1 bis "Opération Sud 1ère tranche" (XIème plan)	8 048 m ² (3)	Mai 1996 Août 1996 Octobre 1996	74,5 MF (6)	4%	94%	2%		Région Rhône-Alpes
Le "Bistro de la Manu"	915 m ² (4)	Janvier 1996	7 MF	-	64,3%	21,4%	14,3%	
Tranche 2 "Opération Sud 2ème tranche" (XIème plan)	24 000 m ² (estimation)	Septembre 1998	174 MF	Non acté				Non acté

1 - SDO : Surface développée dans oeuvres.

2 - soit 9 922 m² de réhabilitation et 9 621 m² de construction.

3 - soit 1 761 m² de réhabilitation et 6 287 m² de construction.

4 - il s'agit d'une réhabilitation.

5 - y compris le fonds de concours de l'université, mais non compris 10,7 MF d'équipement et de travaux hors programme financés par les trois partenaires autres que l'Etat. Le premier équipement de base, financé par l'université, n'est pas, non plus, compris.

6 - y compris 3 MF financés par la Région Rhône-Alpes et prélevés sur la prochaine programmation.

7 - Communauté urbaine de Lyon : 60 MF (dont 35 MF d'acquisition foncière) et Conseil général du Rhône : 60 MF.

Le «Palais de la recherche»

L'expression est sans doute un peu abusive, car si l'immeuble de la rue Chevreul abrite bien 11 centres de recherche sur les 24 qu'en compte l'université, ainsi que la Division de la recherche et son Centre de ressources au service des chercheurs, il n'en accueille pas moins

l'IUP Santé, l'Ecole de notariat et le Centre de formation professionnelle notariale de Lyon, ainsi que des centres et des salles d'enseignement où sont dispensés des cours de 3ème cycle.

Bilan des implantations de l'université en 1996

Depuis la précédente évaluation, d'autres modifications, mineures par rapport à celles qui viennent d'être évoquées, sont intervenues :

- l'université est, depuis 1992, locataire de l'Annexe Pasteur, au 60 rue Pasteur ;

- elle a bénéficié, de 1992 à octobre 1995, au 19 rue Bourgelat, d'un bâtiment de 600 m² prêté par l'Institut Mérieux, dont le rapport de 1992 ne faisait pas état, et qu'elle a rétrocédé.

Le tableau suivant récapitule les différentes implantations de l'université aujourd'hui :

Commune	Site	Adresse	Service/discipline/centre hébergé(e)	Surface (SDO)
Lyon	"Les Quais"	- 15 quai Claude-Bernard	. Présidence . 2ème et 3ème cycles Droit, Gestion	11 895 m ²
		- 16-18 quai Claude-Bernard (1)	. Bibliothèque universitaire	3 941 m ²
		- 60 rue Pasteur		509 m ²
		- 74 rue Pasteur (2)	. 2ème et 3ème cycles Lettres	12 579 m ²
		- 14 avenue Berthelot	. Maison Rhône-Alpes des sciences de l'homme . Centres de recherche (Centre du droit de la famille, IAO, ERSICO, Centre d'analyse des formes) . Logements pour enseignants extérieurs	1 341 m ²
	- 18 rue Chevreul	. Centres de recherche	5 174 m ²	
	"La Manu"	- 4 cours Albert-Thomas (entrée des étudiants : 6 rue Rollet)	. 1ers cycles (Droit, Gestion, Lettres)	28 515 m ²
Bourg-en-Bresse (3)	Antenne	- 3 rue des Casernes	. Droit, Gestion	2 441 m ²
		- Site Alimentec		
Total (en octobre 1996)				66 395 m²

1 - Le grand amphithéâtre à cette adresse, de 851 m², a été rétrocédé le 1er septembre 1995 à l'université de Lyon II.

2 - 1 188 m² ont été rétrocédés à l'université de Lyon II le 1er septembre 1996.

3 - Une première tranche de construction de 2 800 M² de locaux, qui doivent être mis en service en 1998, est programmée. Le coût de l'opération s'élève à 29 MF, l'Etat prenant en charge 4,5 MF (soit 15,5%) et les collectivités 24,5 MF (soit 84,5%).

Le départ de La Doua pour la Manu a permis un regroupement des implantations lyonnaises de l'université, comme le montre la carte.

2

LES CHANGEMENTS SURVENUS DANS L'ORGANISATION INTERNE DE L'UNIVERSITÉ

Les composantes

Le Conseil d'administration de l'université Jean Moulin du 21 mars 1995 modifie les statuts de l'établissement, adoptés le 18 octobre 1988, en entérinant deux modifications survenues dans la composition de l'université :

- le rattachement, décrété le 16 juillet 1992, de l'Institut d'études du travail et de la sécurité sociale (IETSS) à

l'université Lumière-Lyon II, où il a pris le nom d'Institut d'études du travail de Lyon le 26 mars 1993 ;

- la création d'un Institut universitaire de technologie (IUT), décrétée en février 1993.

Par conséquent, le nombre et la qualité des composantes statutaires ne changent pas : l'université Jean Moulin compte toujours

- 4 instituts :

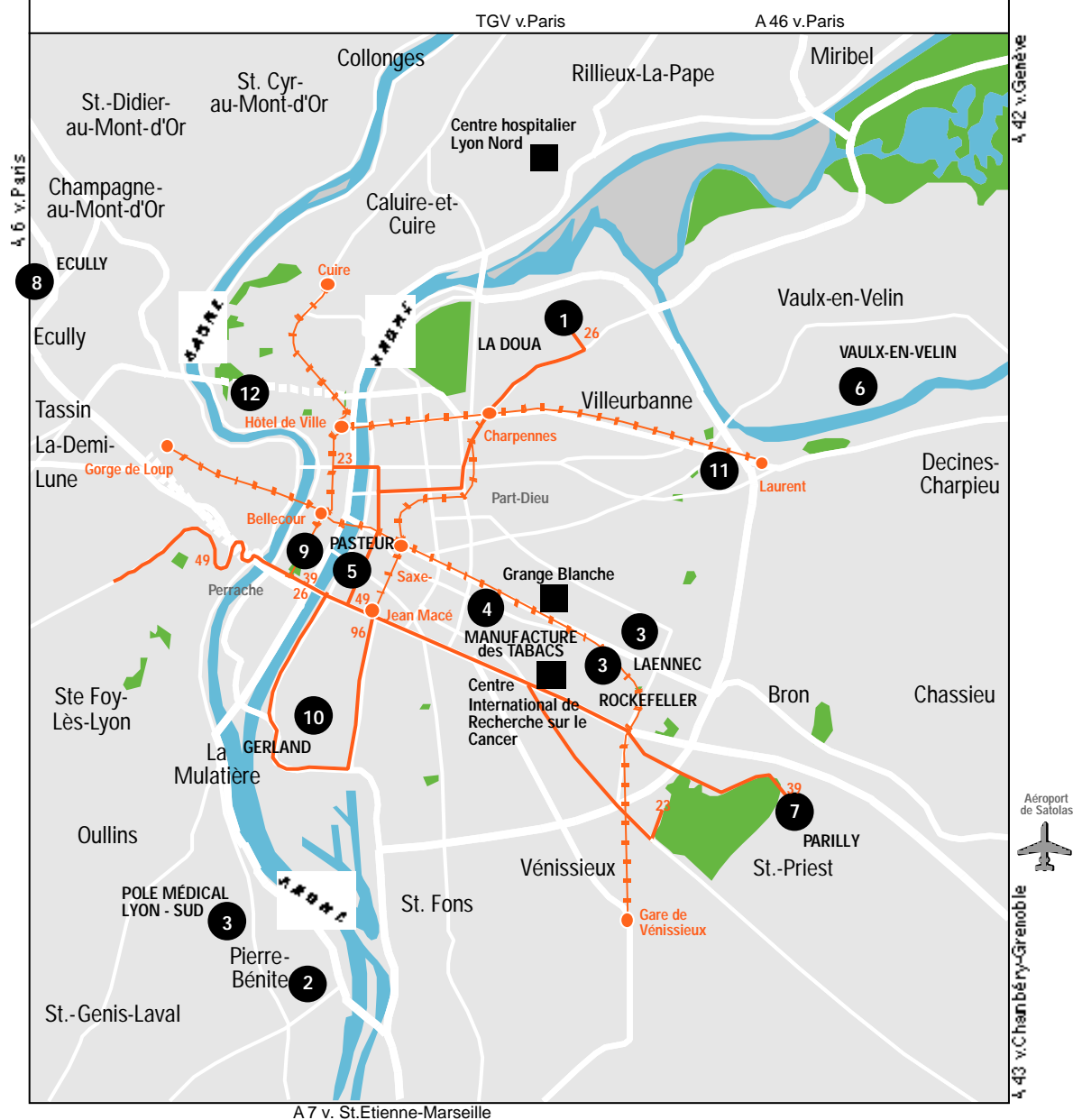
- . la Faculté de droit,
- . l'Institut d'administration des entreprises,
- . la Faculté des langues,
- . l'IUT ;

- et 2 UFR :

- la Faculté des lettres et civilisations,
- la Faculté de philosophie,

soit, au total, **6 composantes**.

Les établissements universitaires du site lyonnais



<p> Métro et stations principales lignes de BUS à proximité des campus réseau autoroutier et routier principal Hôpitaux universitaires SITE D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR </p>	<p> 1 - Université Lyon I (Sciences - IUT A - UFRAPS) - CPE - ENSSIB - INSAL - ISTL - IRA 2 - Université Lyon I (Observatoire) 3 - Université Lyon I (Santé) 4 - Université Lyon III 5 - Université Lyon II - université Lyon III - (Le quai) 6 - ENTPE - École d'architecture 7 - Université Lyon II 8 - École centrale - École supérieure de commerce - CESMA 9 - Facultés catholiques - ISARA 10 - Extension de l'université Lyon I - École normale supérieure de Lyon 11 - Université Lyon I (IUT B) 12 - IUFM 13 - ECAM </p>
--	---

Sources : CNRS UR 260 / CROUS/ universités

CNE 1996

Les 3 départements qui regroupent et organisent les formations de 1er cycle (Formation juridique ; Formation pluridisciplinaire secteur tertiaire ; Formation pluridisciplinaire Lettres et sciences humaines) demeurent.

Les services communs restent inchangés :

- Formation appliquée continue (FAC),
- Service commun de la documentation (SCD),
- Service universitaire d'accueil, d'orientation et d'insertion professionnelle,
- Service de la formation des maîtres,
- Service des sports.

La direction de l'université

Les vice-présidents

Un nouveau président a été élu le 19 avril 1994. S'il est toujours entouré de 4 vice-présidents enseignants et de 3 vice-présidents étudiants, les attributions des vice-présidents enseignants se sont sensiblement modifiées :

En 1992	En 1996
<ul style="list-style-type: none"> . Vice-président CA, 1er vice président <ul style="list-style-type: none"> . Relations publiques . Etudes et programmation . Vice-président CEVU <ul style="list-style-type: none"> . Pédagogie . Vie universitaire . Vice-président CS <ul style="list-style-type: none"> . Recherche . 4ème vice-président <ul style="list-style-type: none"> . Formations professionnalisantes . Relations avec les entreprises . Relations avec les associations étudiantes 	<ul style="list-style-type: none"> . Vice président CA <ul style="list-style-type: none"> . Coordination pédagogique . Vice-président CEVU <ul style="list-style-type: none"> . Suivi des ATOS . Vice-président CS, 1er vice-président <ul style="list-style-type: none"> . Recherche . 4ème vice-président <ul style="list-style-type: none"> . Dossiers de la Conférence universitaire Rhône-Alpes (CURA)

On observe une différenciation plus nette, et donc une clarification, des domaines de compétence de chacun des 4 vice-présidents enseignants. Certains changements répondent à une volonté politique :

- le 1er vice-président est aujourd'hui le vice-président du Conseil scientifique, chargé de la recherche ;

- un vice-président a été chargé des personnels administratifs et techniques, ce qui marque l'attention qui leur est portée ; tous ont été reçus personnellement par le vice-président ;

- il n'y a plus de vice-président spécifiquement chargé des formations professionnalisantes et des relations avec les entreprises. Il y a là, clairement affichée, la volonté de mettre un frein à la tendance de l'«ancien régime» à l'inflation de la professionnalisation et d'affirmer la prééminence de la culture générale parmi les missions de l'université.

En revanche, la quatrième vice-présidence est explicitement présentée comme répondant à une exigence purement pratique : elle dispense le président de l'université,

qui s'y fait ainsi systématiquement représenter, d'assister aux réunions mensuelles de la Conférence universitaire Rhône-Alpes, qui regroupe les présidents des universités de Lyon, Saint-Etienne, Chambéry et Grenoble.

Les conseillers auprès du président

On remarque encore, en comparant l'organigramme actuel de l'université à celui reproduit en page 10 du précédent rapport d'évaluation, deux autres modifications, datant de juillet 1994 et instaurées par le président aujourd'hui en fonction :

- la terminologie de «chargé de mission» a disparu au profit de la notion de «conseiller auprès du président de l'université». Ce changement n'est pas anodin : il signale le passage d'une délégation de pouvoir à un rôle purement consultatif, le pouvoir de décision restant entre les mains du seul président ;

- lors de son entrée en fonction, en 1994, le président a nommé trois conseillers (pour la culture, pour la vie étudiante, pour la communication) et a maintenu en

fonction le chargé de mission aux relations internationales, mais sous le titre de conseiller du président pour les relations internationales. Depuis, ce conseiller a démissionné et n'a pas été remplacé.

Les services centraux

La Division des affaires générales a été renforcée

- par le rattachement, en septembre 1995, de la gestion du planning des locaux pédagogiques, antérieurement assurée par la Division de la scolarité générale ;
- par la création en son sein, en février 1996, d'une délégation à l'insertion professionnelle.

Ce renforcement manifeste la volonté de créer une sorte de service dans l'obédience du président et sous la responsabilité directe du secrétaire général de l'université.

Il faut signaler, enfin, la partition, en septembre 1994, en raison sans doute de l'importance prise par les questions immobilières avec l'aménagement de la Manufacture et la construction du bâtiment de la recherche, de l'ancienne Division des affaires techniques et immobilières en deux divisions :

- la Division des affaires techniques et immobilières ;
- la Division de la gestion intérieure.

Bourgogne et celle de Marne-la-Vallée, ne représentait pas une véritable création dans la mesure où il est le fruit du regroupement de plusieurs DEA, dont le DEA Etude des systèmes de Lyon III.

- Les créations éphémères ne sont pas mentionnées. C'est ainsi, par exemple, que Lyon III a obtenu, en 1993, une cohabilitation avec Grenoble III pour un DEA intitulé Langue et cultures du monde anglophone, qu'elle a perdue en 1995.

- Il n'a pas été tenu compte des différentes adaptations (à un public polonais ; à un public de formation permanente) du DESS CAEE de l'IAE, mises en place après 1990 : il ne s'agit, en fait, que de nouvelles formes d'un diplôme qui existait antérieurement à 1990.

3

L'ÉVOLUTION DE L'OFFRE DE FORMATION DEPUIS LA PRÉCÉDENTE ÉVALUATION

Le rapport du CNE de septembre 1992 inventoriait les différentes formations dispensées à l'université Jean Moulin en 1989-1990. On envisagera donc ici les créations et les suppressions de diplômes intervenues depuis 1990-1991.

Les créations de diplômes depuis 1990-1991

Elles sont données dans le tableau ci-après. On tiendra compte des trois remarques préalables suivantes :

- Ont été délibérément écartés les simples changements d'intitulé (comme, par exemple, le DEA de droit public, qui devient, en 1995-1996, le DEA de droit public fondamental, ou le DU Terminologie juridique anglaise de l'IAE, qui devient le DU American business studies en 1991-1992). Dans le même ordre d'idées, on a considéré que le DEA Histoire de la philosophie et langages, pour lequel la Faculté de philosophie de Lyon III a obtenu une cohabilitation en 1995 avec Grenoble II, l'université de

Composante	Diplômes nationaux	Date de création	Diplômes d'université	Date de création
Faculté de droit	. DEUST Environnement et urbanisme	91-92	. Administration et gestion des entreprises (DUAGE)	90-91
	. Licence en science politique	93-94		
	. IUP Management des services de santé (par transformation du DU Gestion non médicale des services hospitaliers)	93-94		
	. DESS Droit bancaire et financier	91-92	. Politique et gestion de la sécurité	91-92
	. DESS Droit international des affaires	91-92	. DU européen des idées et des doctrines politiques	92-93
	. DESS Droit communautaire	91-92		
	. DESS Droit des assurances	92-93		
	. DESS Politique et gestion de la sécurité (par transformation de DU)	92-93		
	. DEA Sécurité internationale et défense	92-93		
	. DEA Droit privé fondamental	95-96		
	. DEA Ethique et droit médical	95-96		
	. DEA Méthodes d'analyse des systèmes de santé	95-96		
	IAE	. IUP (2 filières : Sciences de gestion ; Commerce et vente)	92-93	. Forexport (avec le CNED)
			. Banque et bourse	91-92
			. Gestion non médicale des services hospitaliers	92-93
			. Pratiques managériales (formation permanente)	94-95
. DESS Gestion des industries pharmaceutiques et biomédicales		91-92	. Gestion des industries pharmaceutiques et biomédicales	91-92
. DESS Marketing (devenu en 1995 Marketing des activités tertiaires)		92-93	. Management	92-93
. DESS Management des petites et moyennes organisations (par transformation d'un DU)		95-96	. Techniques d'intervention appliquées au diagnostic d'entreprise	93-94
. DEA Management international		95-96	. Management des petites et moyennes organisations	93-94
Faculté des lettres et civilisations			. Ingénierie de l'espace rural	91-92
	. Maîtrise en sciences de l'information et de la documentation	92-93		
	. DESS Information et communication	90-91		
	. DESS Aménagement et politiques des collectivités territoriales	91-92		
	. DESS Formation aux métiers de l'archéologie	92-93		
	. DEA Langues, littérature et civilisation françaises	93-94		
	. DEA Histoire moderne et contemporaine	95-96		
Faculté des langues	. DEUG LEA Anglais-chinois	91-92	. Brevet universitaire de langue contemporaine (BULC) de polonais	91-92
	. DEUG LEA Anglais-japonais	92-93		
	. Licence LEA Anglais-chinois	93-94		
	. Maîtrise LEA Anglais-chinois	93-94		
	. Licence LEA Anglais-japonais	93-94		
	. Maîtrise LEA Anglais-japonais	93-94		
	. DEA Identités culturelles de l'Europe	91-92	. Relations avec les pays d'Europe centrale et orientale	91-92
IUT	. DUT Carrières juridiques	93-94		
	. DUT Gestion administrative et commerciale (GACO)	94-95		

Les suppressions de diplômes depuis 1990-1991

Composante	Diplômes nationaux	Date de suppr.	Diplômes d'université	Date de suppr.
Faculté de droit	. DEUST Assistant juridique		. Administration et gestion des entreprises (DUAGE)	95-96
IAE	. DEUST Gestion des petites entreprises	95-96	. Grande distribution . Gestion commerciale . Etudes supérieures de gestion des entreprises	93-94
	. Maîtrise Sciences de gestion (MSG)	92-93		94-95
Faculté des lettres et civilisations	. DEA Cultures et imaginaires dans les textes	91-92		. Etudes francophones

En outre, les différents diplômes auxquels l'IETSS préparait, notamment les 4 diplômes nationaux proposés en formation initiale (MST Droit et relations sociales dans l'entreprise ; maîtrise de droit social ; DESS Droit et relations sociales dans l'entreprise ; DEA de droit social), se préparent naturellement, depuis 1992-1993, à Lyon II.

Bilan

C'est en droit que l'offre de formation s'est le plus diversifiée, puisque sur 32 diplômes nationaux créés à Lyon III depuis 1990, 12 (c'est-à-dire plus du tiers) l'ont été à la Faculté de droit. En revanche, la palette des formations dispensées par la Faculté de philosophie ne s'est pas modifiée (en dehors du fait que le DEA Etude des systèmes a cédé la place au DEA Histoire de la philosophie et langages) :

Composantes	Créations		Suppressions	
	DN *	DU **	DN *	DU **
Droit	12	3	1	1
IAE	5	7	2	3
Lettres	6	1	1	1
Langues	7	2	0	0
Philosophie	0	0	0	0
IUT	2	0	0	0
Total	32	13	4	5

* DN : diplômes nationaux

** DU : diplômes d'université

NB : Quand un diplôme d'université a donné naissance à un diplôme national, on n'a décompté qu'une seule création (et non 2) en DN (ex. : le DU Gestion non médicale des services hospitaliers, créé en 1992-1993, est à l'origine de l'IUP Santé, créé en 1993-1994 ; de même, le DU Management des petites et moyennes organisations, apparu en 1993-1994, s'est transformé, en 1995-1996, en DESS Management des petites et moyennes organisations).

Le tableau ci-après rend compte de la répartition par cycle des 32 créations de diplômes nationaux depuis 1990-1991 :

	Nombre de créations		Nature des créations
1er cycle	5	15,6%	1 DEUST 2 DEUG 2 DUT
2ème cycle	8	25%	3 licences 3 maîtrises 2 IUP
3ème cycle	19	59,4%	11 DESS 8 DEA
Total	32	100%	-

Près de 60% des créations se sont faites en 3ème cycle : le nombre des DESS a doublé (passant de 10 à 20¹), tandis que celui des DEA a augmenté de près de 50% (passant de 17 à 24). Sur les 8 nouveaux DEA, 4 sont à sceaux multiples : il s'agit de DEA qui existaient déjà à Grenoble II (Sécurité internationale et défense), à Lyon I (Méthodes d'analyse des systèmes de santé) et à Lyon II (Langue, littérature et civilisation françaises ; Histoire moderne et contemporaine), et pour lesquels Lyon III a obtenu une cohabilitation.

¹ Le rapport du CNE de septembre 1992 fait état, pour 1989-1990, de 11 DESS : 3 en droit, 6 en gestion, 1 en lettres et 1 relevant de l'IETSS (p. 14). En fait, l'université n'avait, à cette date, que 10 DESS, le DESS Aménagement de la Faculté des lettres et civilisation, dont il est question p. 89, n'ayant été ouvert qu'en 1991. Les comptes sont donc les suivants :

- Faculté de droit : 3 DESS en 1989-1990 + 5 créations depuis 1990 = 8 DESS en 1995-1996 ;
- IAE : 6 DESS en 1989-1990 + 3 créations depuis 1990 = 9 DESS en 1995-1996 ;
- Faculté des lettres : 0 DESS en 1989-1990 + 3 créations depuis 1990 = 3 DESS en 1995-1996 ;
- IETSS : 1 DESS en 1989-1990, aujourd'hui à Lyon II.

L'ÉVOLUTION DES STRUCTURES DE RECHERCHE DEPUIS LA PRÉCÉDENTE ÉVALUATION

Les centres de recherche

Entre 1991 et 1995, cinq centres de recherche ont été créés :

- en 1991, le Centre informatique de droit et technologies nouvelles, qui a pris en 1995 le nom d'Equipe de recherche sur les grands problèmes internes et internationaux du droit privé fondamental, ainsi que le Centre lyonnais d'histoire du droit, qui est devenu l'Equipe

d'histoire juridique et institutionnelle ;

- en 1992, l'Institut de recherche sur les identités culturelles de l'Europe ;
- en 1995, le Centre de droit pénal et le Groupe de recherche sur l'accréditation, les pratiques hospitalières et les organisations de santé (GRAPHOS).

Depuis 1992, deux centres ont été reconnus par le CNRS :

- l'Institut d'histoire du christianisme,
- l'Institut d'Asie orientale (ancien Centre de recherches sur l'Extrême-Orient contemporain).

En revanche, le Centre de droit de la famille a perdu, en 1995, son association au CNRS.

Aujourd'hui, l'université Jean Moulin compte 24 centres de recherche :

Composantes	Intitulé	UMR/ UPRES-A (1)	UPRES (2)	UPRES-JE (3)	PPF (4)	Autres (5)	Total
Droit	. Centre de droit de la famille *		X				9
	. Equipe de droit public		X				
	. Equipe d'histoire juridique et institutionnelle		X				
	. Institut de droit de l'environnement		X				
	. Equipe de recherche sur les grands problèmes internes et internationaux du droit privé fondamental		X				
	. Equipe de recherche sur les grands problèmes internes et internationaux du droit de l'entreprise		X				
	. Laboratoire de théorie du droit			X			
	. Centre de droit pénal					X	
	. Groupe de recherche sur l'accréditation, les pratiques hospitalières et les organisations de santé (GRAPHOS)					X	
IAE	. Centre lyonnais de recherche en sciences de gestion (CLRSG)	X					1
Lettres et civilisations	. Centre de recherche en géographie et aménagement * (antenne du Laboratoire de géographie rhodanienne, URA-CNRS 260)	X					7
	. Institut d'histoire du christianisme (IHC)	X	X				
	. Equipe de recherche sur les systèmes d'information et de communication des organisations (ERSICO)		X				
	. Centre d'études romaines et gallo-romaines (CERGR)		X				
	. Centre d'études des interactions culturelles (CEDIC)		X				
	. Centre d'histoire des espaces lotharingiens			X			
	. Enfermement, marges et société (EMS)				X		
Langues	. Institut d'Asie orientale (IAO) *	X	X				5
	. Institut de recherche sur les identités culturelles de l'Europe (IRICE)		X				
	. Centre d'études linguistiques (CEL)		X				
	. Institut d'études indo-européennes (IEIE)					X	
	. Centre d'analyse des textes anciens et de la Bible (CATAB)					X	
Philosophie	. Etude des systèmes *		X				2
	. Ecoles de spiritualité au XVIIème siècle			X			
Total		4	12	3	1	4	24

1 - UMR : unité mixte de recherche, UPRES-A : unité propre de l'enseignement supérieur associée au CNRS.

2 - UPRES : unité propre de l'enseignement supérieur.

3 - UPRES-JE : UPRES-Jeune équipe.

4 - PPF : programme pluriformation.

5 - Autres : il s'agit d'équipes propres de l'université.

* Equipes logées par la Maison Rhône-Alpes des sciences de l'homme (MRASH).

Les écoles doctorales

Le rapport du CNE de septembre 1992 affirmait (p. 15) :

«En 1991-1992, les centres de recherche ont été regroupés en 3 écoles doctorales :

- Ecole doctorale de droit (...)
- Ecole doctorale Culture, communications et systèmes (...)
- Ecole doctorale Espace, temps, environnement (...)

Cette affirmation était erronée : l'université n'avait alors, en effet, aucune école doctorale. Une demande de création pour une seule école a été faite en 1992. Elle n'a pas eu de suite. Ce n'est que dans le contrat signé en novembre 1995 que le Ministère reconnaît 3 écoles doctorales :

- l'Ecole doctorale de droit privé ;
- l'Ecole doctorale de droit public et science politique ;
- l'Ecole doctorale Systèmes, images, langages.

Ces trois écoles regroupent 10 DEA, sur les 24 que l'université est habilitée (c'est le cas pour 15 d'entre eux) ou cohabilitée (c'est le cas pour les 9 autres) à délivrer :

Intitulé de l'école doctorale et des DEA qui la composent	Equipes d'accueil des doctorants
Ecole doctorale de droit privé . Droit privé fondamental . Droit pénal et sciences criminelles . Droit des affaires . Histoire du droit des institutions et des faits sociaux	. Equipe de recherche sur les grands problèmes internes et internationaux du droit privé fondamental . Centre de droit pénal . Equipe de recherche sur les grands problèmes internes et internationaux du droit de l'entreprise . Equipe d'histoire juridique et institutionnelle
Ecole doctorale de droit public et science politique . Droit public fondamental . Finances publiques et fiscalité (avec Aix-Marseille III) . Droit communautaire . Sécurité internationale et défense . Droit de l'environnement (avec Grenoble II)	. Equipe de droit public (Institut d'études administratives) . Equipe de droit public (Centre d'études de finances publiques et fiscalité) . Equipe de droit public (Centre de documentation et de recherche européennes, Centre de droit international) . Equipe de droit public (Centre lyonnais d'études de sécurité internationale et de défense) . Institut de droit de l'environnement
Ecole doctorale Systèmes, images, langages . Histoire de la philosophie et langages (avec Dijon, Grenoble II, Marne-La-Vallée)	. Etude des systèmes (Lyon III), Histoire et structures de l'imaginaire (Dijon), Philosophie et langages (Grenoble II), Bio-éthique (Marne-la-Vallée)

Restent en dehors des écoles doctorales 14 DEA. Le Programme des séminaires de doctorat (1996) en présente dix sous la forme de deux organigrammes sem-

blables à ceux des écoles doctorales, qu'il structure autour de 2 thèmes :

DEA	Equipes d'accueil des doctorants
Espace, temps et environnement <ul style="list-style-type: none"> . Interface Nature et sociétés (<i>avec Lyon II, Grenoble II, Saint-Etienne</i>) . Villes et sociétés (<i>avec Grenoble II, Lyon II, Lyon ENTPE, Saint-Etienne</i>) . Histoire religieuse . Langues, histoire et civilisations des mondes anciens des origines à l'antiquité tardive (<i>avec Clermont-Ferrand II et Lyon II</i>) 	<ul style="list-style-type: none"> . Centre de recherche en géographie et aménagement . Centre de recherche en géographie et aménagement . Institut d'histoire du christianisme . Centre d'études romaines et gallo-romaines
Culture, communications et systèmes <ul style="list-style-type: none"> . Linguistique . Identités culturelles de l'Europe . Sciences de l'information et de la communication (<i>avec Lyon II et l'ENSSIB</i>) . Sciences de gestion . Management international . Langue, littérature et civilisation françaises (<i>avec Lyon II</i>) 	<ul style="list-style-type: none"> . Centre d'études linguistiques . IRICE . ERSICO . CLRSG . CLRSG . Centre d'études des interactions culturelles

Les 4 DEA restants sont :

- Droit de la famille,
- Ethique et droit médical,
- Méthodes d'analyse des systèmes de santé (*avec Lyon I*),
- Histoire moderne et contemporaine (*avec Lyon II*).

Le tableau suivant donne une idée du rendement des formations doctorales de Lyon III : il indique, en effet, le nombre de thèses soutenues à l'université depuis 1990, ainsi que celui des thèses publiées (en ce qui concerne ces dernières, les chiffres avancés ne tiennent pas compte de celles publiées chez des éditeurs privés, sans que l'université en soit avertie) :

Années	Nombre de thèses soutenues	Nombre de thèses publiées
1990	31	17
1991	28	19
1992	44	27
1993	43	21
1994	45	25
1995	36	17 *

* Au titre de l'année 1995, un certain nombre de thèses sont encore en cours de publication.

Le rôle du Conseil scientifique

Par la globalisation des moyens qu'elle implique, la contractualisation a amené l'université à conduire, avec son Conseil scientifique, une réflexion approfondie sur le fonctionnement de la recherche sous tous ses aspects. Un premier travail a consisté à dresser un inventaire des chercheurs et de leurs domaines d'excellence, des collaborateurs de la recherche, des locaux de recherche, des publications, des relations internationales touchant à la recherche, ainsi que des relations avec le CNRS et les autres établissements. Cet état des lieux a été communiqué pour la première fois, en 1991, aux membres du Conseil scientifique. Fort de la connaissance des atouts de l'établissement, mais également conscient de certains de ses handicaps, celui-ci a pu utilement débattre, lors de la préparation des deux derniers contrats quadriennaux, des axes de recherche à privilégier, des pôles d'excellence à conforter et des moyens à mettre en oeuvre.

Le Conseil scientifique a voté le principe d'un Bonus Qualité Recherche à hauteur de 15%. Les sommes ainsi prélevées sur les crédits alloués par le Ministère aux équipes avalisées sont destinées à financer des opérations s'inscrivant dans une politique générale arrêtée par le Conseil. Lors du renouvellement du contrat, ce dernier a marqué sa volonté de poursuivre cette politique qui, grâce à sa continuité, a permis un réel développement de l'activité des équipes : augmentation sensible du nombre des soutenances, des publications, des colloques, dont certains de grande ampleur.

Relevant de la compétence du Conseil, le budget de la recherche est examiné par lui chaque année, comme il se doit, à chaque début d'exercice budgétaire, et au cours des séances dans lesquelles des moyens sont répartis et des décisions prises, concernant, notamment, les demandes d'habilitation, la création de nouvelles équipes ou de postes d'enseignants destinés à compléter certaines équipes de recherche.

Les débats du Conseil font l'objet non de comptes rendus mais de procès-verbaux. Leur finalité n'est pas de restituer sténographiquement la minute des débats, mais de retenir le sens des diverses interventions et d'énoncer les décisions prises, en vue de leur application par les services financiers et comptables. Ces débats sont éclairés par nombre de documents préparatoires distribués préalablement à la séance. Enfin, les orientations fixées sont décrites dans les nombreux rapports périodiques réclamés par le Ministère à l'appui des demandes budgétaires.

C'est dire que la politique de recherche de l'établissement est abondamment décrite et diffusée. Dans ce processus d'élaboration, de décision et de diffusion, le Conseil scientifique joue un rôle essentiel et permanent.

De nouvelles conditions de travail pour les chercheurs

Plusieurs initiatives ont été prises pour accompagner la restructuration des équipes : financées, pour l'essentiel, par le Bonus Qualité Recherche, elles visent à améliorer sensiblement les conditions de vie des doctorants et des chercheurs. On citera :

- l'organisation, à partir de 1992, de séminaires de formation doctorale, destinés à rompre l'isolement des doctorants et à élargir leur horizon scientifique ;
- l'instauration d'un prix de thèse unique de l'université Jean Moulin, d'un montant de 25 000 F, qui se substitue aux prix de thèse des différentes facultés ;
- la mise en place d'un service de documentation administrative sur la valorisation et le financement de la recherche, qui assure notamment, sous la forme d'un Agenda bimensuel, la diffusion des informations relatives aux bourses doctorales et aux manifestations scientifiques programmées. En 1995, il a élaboré, en partenariat avec la Mission à la communication, un beau Livret de la recherche de l'université Jean Moulin-Lyon III ;

- le soutien financier à la publication des ouvrages collectifs des centres de recherche, qui se substitue à la publication d'Annales de l'université à partir d'une enveloppe annuelle arrêtée par le Conseil scientifique. L'aide directe, accordée à présent par ce dernier sur les fonds du BQR, ne peut dépasser 50% du devis de l'éditeur et reste plafonnée à 20 000 F ;

- l'installation, en 1995, dans l'immeuble de la rue Chevreul, d'un centre de ressources, qui met du matériel informatique de pointe, notamment un atelier d'imagerie, à la disposition des chercheurs. Ces derniers peuvent être assistés en permanence par un ingénieur informaticien ;

- l'attribution à chaque centre de recherche, dès 1991, d'un équipement informatique de base, qui va être progressivement renouvelé, et la mise en réseau, en 1993 et 1994, des bâtiments du 15 quai Claude-Bernard, de la rue Pasteur et de la rue Chevreul, désormais reliés, via Renater, aux réseaux nationaux et internationaux (réseau Internet).

La bibliothèque de la Manufacture des tabacs

Il convient de faire ici, dans ces pages consacrées à la recherche, un sort particulier à cette bibliothèque, bien qu'elle ne soit pas au service des seuls chercheurs de l'université et que tous les étudiants de Lyon III y aient, naturellement, accès.

Construit sur le site de l'ancienne Manufacture des tabacs, le bâtiment de la bibliothèque représente 4 900 m² répartis sur sept niveaux, dont cinq sont réservés aux usagers. Ultérieurement, dans le cadre de la poursuite et de l'achèvement de la réhabilitation, cette surface pourra doubler. La construction, très innovante, se veut à la pointe de la technique : entièrement irrigués par un précâblage informatique adapté au transfert de données à très haut débit (Fast Ethernet 100 Mb/s), les différents plateaux pourront être modifiés en fonction de l'évolution de la documentation et de l'information dans les années à venir. L'équipement mobilier et matériel a été conçu dans la même optique de modernité technologique et d'efficacité. Ainsi, le Service commun de la documentation est en train de mettre au point, avec la Société Archimed, un système, SIBER 3, permettant à l'aide d'un seul écran, clair et ergonomique, d'accéder, par simple sélection, aux données du catalogue de l'université, au réseau du CD-Rom, à une base d'images et à Internet. Tout comme les autres supports d'information, les sites Internet sont sélectionnés et catalogués par les conservateurs, ce qui évite de laisser les étudiants naviguer sans repères. Une

fonction, «Album», permet, en outre, à chaque lecteur, de garder en mémoire ses recherches et de les reprendre à tout moment, sur place ou à distance, à travers le réseau de l'université ou à travers Internet. A terme, les données d'Album pourront être réutilisées sur un poste de travail - en cours d'achèvement - pour la réalisation de produits (mémoires, CD-Rom...).

L'objectif poursuivi est de rendre le lecteur autonome, qu'il soit étudiant ou chercheur. Pour le chercheur, la rapidité de la recherche, la pertinence et la quasi-exhaustivité de l'information à laquelle il aura accès, sont essentielles. Pour l'étudiant, de premier cycle notamment, la maîtrise des nouvelles technologies est un facteur de lutte contre l'échec, car, même sans diplôme, ces acquis lui serviront toujours.

5 LES ÉTUDIANTS

Les effectifs

L'évolution des effectifs

L'université Jean Moulin-Lyon III est, en termes d'effectifs étudiants, la plus petite des universités lyonnaises, puisqu'elle comptait, en 1993-1994, 17 034 étudiants, alors que Lyon I et Lyon II en comptaient respectivement 25 164 et 23 695². La part qu'elle représente dans la population universitaire de l'académie de Lyon a très légèrement diminué depuis la précédente évaluation (21,2% en 1993-1994, contre 23% en 1989-1990). L'université de Saint-Etienne, quatrième de l'académie, a moins d'étudiants qu'elle (14 498 en 1993-1994).

De 1989-1990, date de référence du rapport de septembre 1992, à 1995-1996, Lyon III est passée de 15 188 à 19 174 étudiants (inscriptions physiques), ce qui correspond à une augmentation de 26,2% en 6 ans et à une augmentation annuelle de 4,3%. Cette croissance est inférieure à celle qu'a connue, dans le même temps, l'ensemble des universités françaises (IUT compris) :

Années	France métropolitaine *	Lyon III
1989-1990 à 1990-1991	+ 6%	+ 1%
1990-1991 à 1991-1992	+ 4,7%	+ 5%
1991-1992 à 1992-1993	+ 5,9%	+ 4,6%
1992-1993 à 1993-1994	+ 7,7%	+ 5,5%
1993-1994 à 1994-1995	?	+ 2,8%
1994-1995 à 1995-1996	?	+ 4,7%

* Les pourcentages de cette colonne ont été calculés à partir des données chiffrées publiées par la DEP dans *Repères et références statistiques*, édition 1995 (Evolution du nombre d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur de 1980 à 1993, p. 157).

L'évolution de la répartition par discipline³

Elle est donnée dans le tableau ci-dessous :

	Droit	Gestion	Lettres - Sciences humaines	IUT
1989-1990	41,1%	30,3%	28,6%	-
1990-1991	39,8%	29,5%	30,7%	-
1991-1992	40,3%	28,3%	31,4%	-
1992-1993	39,5%	28,5%	32%	-
1993-1994	40,1%	27,6%	31,9%	0,4%
1994-1995	40,3%	25,7%	32,9%	1,1%
1995-1996	39,5%	23,7%	35,4%	1,4%

² Repères et références statistiques sur les enseignements et la formation, édition 1995, p. 159. L'effectif de Lyon III donné par la DEP pour 1993-1994 (17 034) est inférieur de 770 unités à celui fourni par l'université (17 804). On a été obligé, ici, de remonter aux effectifs de 1993-1994 pour pouvoir comparer Lyon III à Lyon I et Lyon II : ce sont, en effet, à ce jour, les derniers effectifs nationaux mis à disposition par la DEP.

³ Il n'est pas possible d'analyser l'évolution de la répartition par composante en raison de l'organisation des DEUG : on ne peut savoir, au sein de la formation pluridisciplinaire Lettres et sciences humaines, de laquelle des 3 facultés (des lettres, des langues ou de philosophie) relèvent plus particulièrement les étudiants.

En 1995-1996, plus du tiers des étudiants sont inscrits dans les formations littéraires. Les deux tiers restants se partagent très inégalement entre le droit (de l'ordre de 40%), la gestion (de l'ordre de 25%) et l'IUT (de l'ordre d'1%).

Si l'on considère l'évolution de cette répartition depuis 1989-1990, on observe :

- que la part représentée par les étudiants en droit est stable (autour de 40%), en dépit du rattachement de l'IETSS à Lyon II ;
- que celle des étudiants en gestion n'a pratiquement pas

cessé de diminuer (de l'ordre du tiers en 1989-1990, elle est aujourd'hui de l'ordre du quart) ;

- que cette diminution s'est faite au profit des étudiants en lettres et sciences humaines, dont la part a régulièrement augmenté jusqu'à représenter aujourd'hui plus du tiers des effectifs.

Le tableau ci-après permet d'affiner l'analyse : il indique la répartition des effectifs étudiants de 2ème et 3ème cycles entre les trois composantes littéraires et le poids de chacune d'entre elles au sein du secteur Lettres :

	Lettres		Philosophie		Langues		Total 2ème et 3ème cycles littéraires
	Effectifs	Pourcentage	Effectifs	Pourcentage	Effectifs	Pourcentage	
1989-1990	940	40%	347	14,8%	1 064	45,2%	2 351
1990-1991	1 036	41,7%	334	13,5%	1 113	44,8%	2 483
1991-1992	1 103	42,2%	361	13,8%	1 151	44%	2 615
1992-1993	1 259	44,1%	436	15,3%	1 157	40,6%	2 852
1993-1994	1 359	48,7%	439	15,7%	995	35,6%	2 793
1994-1995	1 459	49,8%	475	16,2%	999	34%	2 933
1995-1996	1 528	50,2%	527	17,3%	989	32,5%	3 044

En 1995-1996, la moitié des étudiants littéraires de 2ème et 3ème cycles sont inscrits en Lettres et civilisations. L'autre moitié se répartit très inégalement : les étudiants inscrits en Langues (32,5%) sont près de deux fois plus nombreux que ceux inscrits en Philosophie (17,3%).

L'examen de l'évolution depuis 1989-1990 laisse apparaître :

- une croissance très sensible, de 52%, des effectifs en Philosophie. Cependant, la part qu'elle représente au sein du secteur Lettres n'a augmenté que très légèrement (+ 2,5%) ;
- une augmentation importante des effectifs (+ 62,5%) et du poids (+ 10 points) en Lettres dans les composantes littéraires de l'université ;
- corollairement, une diminution de près de 13 points du poids en Langues au sein de ces mêmes composantes, avec une stagnation, voire une tendance à la baisse de ses effectifs de 2ème et 3ème cycles.

L'évolution de la répartition par sexe

En 1995-1996, l'université reste majoritairement féminine (60,6% de femmes en 1989-1990 ; 62,7% en 1995-1996). A titre de comparaison, les femmes représentaient dans l'ensemble des universités françaises, en 1993-1994, 55,3% des étudiants.

L'évolution de la répartition par cycle d'études

Comme le montre le tableau ci-dessous, la répartition par cycle d'études s'est, en 6 ans, sensiblement modifiée à Lyon III. On a indiqué en regard, pour 1989-1990 et 1993-1994, la répartition nationale :

	1989-1990		1993-1994		1995-1996 Lyon III
	Lyon III	France	Lyon III	France	
Capacité en droit	3,1%	1,4%	1,8%	53,3%	1,4%
1er cycle	52,4%	51,3%	46,2%		45,9%
2ème cycle	34,2%	32%	40,8%	32%	42%
3ème cycle	10,3%	15,3%	11,2%	14,7%	10,7%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

On constate que si, en 1989-1990, les pourcentages des 1er et 2ème cycles sont très semblables à ceux observés dans l'ensemble des universités françaises, en 1993-1994, en revanche, la répartition par cycle des effectifs étudiants présente, à Lyon III, un aspect beaucoup plus atypique : non seulement le taux du 3ème cycle reste toujours assez faible et sensiblement inférieur à ce qu'il est au niveau national, mais encore l'écart entre le 1er et le 2ème cycle s'est réduit de telle sorte (de 18,2 à 5,4 points) que leurs pourcentages sont à présent comparables (46,2 et 40,8). Ceci est dû à une décroissance

régulière du 1er cycle et à une augmentation continue du 2ème cycle. On remarque, enfin, que la courbe du 3ème cycle, après avoir été ascendante jusqu'en 1991-1992, descend régulièrement depuis lors, à tel point que le pourcentage des étudiants inscrits en 3ème cycle est, en 1995-1996, pratiquement le même que 6 ans plus tôt.

Les caractères de la population étudiante

L'origine géographique des étudiants et son évolution

Si la majorité des étudiants inscrits à l'université Jean Moulin est originaire de l'académie de Lyon, cette majorité n'est pas considérable (autour de 62%) et le recrutement reste bien ouvert :

Origine géographique des étudiants	1993-1994	1994-1995	1995-1996
Académie	61,3%	62,4%	62,6%
dont Rhône	46,5%	46,9%	47,4%
Hors académie	38,1%	37,6%	37,4%
dont étrangers	7,9%	7,6%	7,3%
	ou 8,7% *	ou 8,5% *	ou 8,4% *

* Les données chiffrées fournies par l'université sont contradictoires : si l'on suit les tableaux intitulés «L'origine géographique des étudiants», on arrive à un taux d'étrangers de 7,9% en 1993-1994 (1 406/17 804 inscrits), et de 7,6% en 1994-1995 (1 392/18 310 inscrits). Avec ceux intitulés «Les effectifs des étudiants par sexe et nationalité», les pourcentages s'établissent respectivement, pour ces 2 années, à 8,7% (1 547/17 804) et 8,5% (1 568/18 310), après prise en compte des effectifs de l'IUT. Il en va de même pour 1995-1996. L'université n'ayant pas été en mesure de résoudre cette contradiction, le parti a été pris d'en faire état, d'autant que rien ne permettait de trancher en faveur d'une source d'information plutôt que d'une autre.

Tout au plus peut-on noter une légère accentuation du caractère local du recrutement, puisqu'en 1989-1990, les étudiants originaires de l'académie n'atteignaient pas 60%.

Quelle que soit la source de données que l'on privilégie, la proportion d'étudiants étrangers inscrits à Lyon III est faible, inférieure à la moyenne nationale, et elle a, comme celle-ci, diminué entre 1989-1990 et 1993-1994.

Ils préparent, dans leur très grande majorité, des diplômes nationaux (89,3% en 1994-1995) et, pour plus de la moitié d'entre eux (55%), des diplômes nationaux de 2ème cycle.

	Etudiants étrangers		dont			
	Effectif	en % de l'effectif total de l'université	Originaires de la CEE		Hors CEE	
1989-1990	1 491	9,8% (France : 11,8%)	239	16%	1 252	84%
1990-1991	1 404	9,1%	294	21%	1 110	79%
1991-1992	1 401	8,7%	325	23,2%	1 076	76,8%
1992-1993	1 513	8,9%	426	28,2%	1 087	71,8%
1993-1994	1 547	8,7% (France : 10%)	463	30%	1 084	70%
1994-1995	1 568	8,5%	496	31,6%	1 072	68,4%
1995-1996	1 619	8,4%	519	32%	1 100	68%

L'origine de ces étudiants étrangers a très nettement évolué : en 1989-1990, 16% d'entre eux étaient originaires d'un pays de l'Union européenne ; en 1995-1996, ils étaient presque le tiers à l'être (contre 20% au niveau national, en 1993-1994). C'est que le nombre des étudiants européens a plus que doublé à Lyon III entre 1989-1990 et 1995-1996, alors que celui des étudiants africains, asiatiques et américains a, dans le même temps, connu une diminution de 12%.

L'origine socio-professionnelle des étudiants

Elle est donnée dans le tableau ci-après. Les pourcentages de Lyon III ont été calculés non sur l'effectif total des étudiants, mais sur le nombre de ceux qui ont renseigné, lors de leur inscription à l'université, la rubrique concernant la profession de leurs parents.

Les étudiants de Lyon III sont, toutes disciplines confondues, issus de milieux plus favorisés que l'ensemble des étudiants français : 52,2%, contre 43,9 au niveau national, ont des parents artisans, commerçants, chefs d'entreprise, cadres supérieurs, ou exerçant une profession libérale. Le phénomène est particulièrement frappant en lettres, secteur qui recrute traditionnellement en milieu défavorisé, souvent ouvrier : ici, 40,5% des étudiants appartiennent à un foyer dont le chef de famille est cadre supérieur, contre 28,7% au niveau national.

Cette sur-représentation ne se fait pas, si l'on considère l'ensemble de l'université, aux dépens des employés ou des ouvriers, qui restent bien présents, mais à ceux des cadres moyens : ces derniers, en effet, accusent un net déficit par rapport à la moyenne nationale : 14,6% contre 21%. Autrement dit, cohabitent, sans classe intermédiaire, une population étudiante d'origine bourgeoise et une autre d'extraction très modeste. L'exemple de l'IAE est éloquent : la proportion d'étudiants dont le père est ouvrier y est sensiblement plus élevée que dans l'ensemble des composantes françaises d'économie et de gestion : 15,9% contre 13,5%.

On soulignera enfin le cas de l'IUT, atypique par rapport aux autres IUT français : en effet, les enfants de cadres supérieurs y sont sous-représentés (23,5% contre 26,4% dans l'ensemble des IUT français). Mais surtout, deux des caractéristiques de Lyon III s'y trouvent considérablement amplifiées : carence manifeste en cadres moyens (12,2% contre 23,1% en France) et présence forte des employés et des ouvriers (respectivement 18,4% et 21,4% contre 12,8 et 17,6% en France).

Les boursiers

La proportion d'étudiants boursiers à Lyon III est légèrement inférieure à ce qu'elle est dans l'ensemble des universités françaises : 17,2% en 1993-1994, contre 19,5% au niveau national, et 18% en 1994-1995 (IUT compris). A l'IUT, cette proportion, qui était de l'ordre du quart en 1993-1994 (23,9%), a atteint près du tiers des inscrits (32,2%) dès la deuxième année de fonctionnement, en 1994-1995, ce qui est conforme à la moyenne nationale des IUT (32,8% en 1993-1994).

Origine socio-professionnelle des étudiants de l'université Jean-Moulin - Lyon III en 1994-1995, et des étudiants des universités de la France métropolitaine en 1993-1994 (en %)

Disciplines	Droit		Economie		Lettres				IUT		Toutes disciplines		
	Lyon III	France	Lyon III (IAE)	France	Sciences humaines			France	Lyon III	France	Lyon III	France	
					Lettres	Philo.	Langues						
Profession du Chef de famille													
Agriculteurs	1,8%	2,8%	2%	3,5%	3,7%	2,7%	2%	3,3%	3,6%	4,5%	2,3%	3,4%	
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	13,7%	10,7%	13,4%	10,6%	10%	11,2%	13,5%	9,2%	13,3%	10,4%	12,8%	9,4%	
Professions libérales, cadres supérieurs	44,4%	37,6%	34,3%	33,5%	40,5%	37,9%	34,1%	28,7%	23,5%	26,4%	39,4%	34,5%	
Cadres moyens	13,2%	17,8%	14,6%	19,2%	17,1%	16,1%	15,5%	22%	12,2%	23,1%	14,6%	21%	
Employés	10,6%	12,4%	10,5%	12,2%	11,1%	9,6%	10,7%	13,1%	18,4%	12,8%	10,8%	11,8%	
Ouvriers	9,6%	11%	15,9%	13,5%	10,5%	12,2%	15,1%	14,9%	21,4%	17,6%	12,3%	12,9%	
Autres (retraités, chômeurs, inactifs...)	6,7%	7,7%	9,1%	7,5%	7,1%	10,3%	9,1%	8,8%	7,6%	5,2%	7,8%	7%	

L'aide aux étudiants : le tutorat

Le tutorat est une forme d'aide aux étudiants de 1er cycle privilégiée par Lyon III : des financements ont été inscrits, dans le contrat quadriennal ministériel comme dans les contrats d'objectifs passés avec la Région Rhône-Alpes, afin d'intensifier l'effort en ce domaine.

Il peut prendre différentes formes :

Le tutorat d'enseignement

Deux formes d'aide sont mises à la disposition des étudiants :

- une aide pédagogique : des chargés de travaux dirigés en droit assurent des séances supplémentaires pour les étudiants en difficulté. De plus, en informatique, des étudiants de 3ème cycle sont présents dans les salles informatiques, en dehors des cours, afin d'apporter un renfort personnalisé aux étudiants qui viennent en libre service ;

- une aide documentaire : depuis 1991, des moniteurs, étudiants de 2ème ou 3ème cycle, se tiennent dans les salles de bibliothèque, afin d'aider les étudiants dans leurs recherches documentaires et les initier à l'utilisation du réseau de CD-Rom et du catalogue en ligne.

Le tutorat d'accompagnement

Là encore, deux situations sont à distinguer :

- les étudiants étrangers : pour les étudiants qui viennent en France, dans le cadre des échanges, des enseignants assurent un suivi personnalisé, sur la base de 20 heures par an, par groupe de 20 personnes maximum. De plus, ces mêmes enseignants assurent des permanences à destination des jeunes qui en ont le plus besoin ou qui expriment le désir ;

- les étudiants handicapés : que le handicap soit ponctuel (accident) ou définitif (et quelle que soit sa forme), l'étudiant bénéficiera d'un accompagnement par le conseiller pour la vie étudiante et, dans le cadre du tiers temps, par un étudiant qui l'aidera au moment des examens.

Le tutorat d'intégration

Les formes d'aide qui précèdent s'étant révélées insuffisantes, l'université a décidé de mettre en place, à la rentrée 1996, un tutorat complémentaire : le tutorat d'intégration. En effet, pour «s'intégrer» pleinement dans ce monde, si différent du secondaire, qu'est l'université, il est apparu que les nouveaux bacheliers avaient besoin d'une personne susceptible de répondre à leurs questions, qu'elles concernent les structures de l'université ou l'enseignement. C'est ainsi qu'en 1994, un conseiller à la vie étudiante a été nommé. Aujourd'hui, pour faire face à la

demande, il convient d'accroître sensiblement le nombre des personnes mises à la disposition des nouveaux étudiants : c'est le tutorat d'intégration.

Une vingtaine d'étudiants de 3ème cycle seront recrutés dans les différentes filières de Lyon III, en fonction de critères définis par le président de l'université. Placés sous la responsabilité des doyens, directeurs et responsables de 1er cycle, ils recevront une formation de deux journées, afin de remplir au mieux leur mission de guides et de conseillers des étudiants de 1er cycle : ils devront notamment aider ces derniers à comprendre comment est organisée l'université, afin de trouver les bons interlocuteurs et leur apprendre à travailler par eux-mêmes en leur exposant leurs propres méthodes de travail.

6

LES PERSONNELS

Le personnel enseignant

Le tableau de la situation des emplois en 1995-1996, fourni par l'université, ne coïncide pas rigoureusement avec celui que l'on peut établir, pour la même année, à partir des documents, également communiqués par l'université, donnant la situation des emplois en 1989 et leur mouvement de 1990 à 1996. Le parti a donc été pris de reproduire exactement les situations de 1989-1990 et de 1995-1996, telles qu'elles avaient été transmises par l'université, et de corriger, en plus ou en moins, quand la cohérence l'exigeait, le bilan des créations et des suppressions. Aussi, le tableau ci-après doit-il être interprété avec une certaine prudence.

L'évolution du nombre des emplois depuis 1989-1990

Le nombre des emplois (de titulaires et de contractuels) a augmenté de près de 50% en 6 ans ($146/318 = 46\%$). L'examen de la répartition par composante des 146 emplois créés de 1990 à 1995 montre que la Faculté de droit a bénéficié de près du tiers de ces emplois (31,5%). Mais il convient d'ajouter aussitôt que près de la moitié d'entre eux - ce qui est considérable - appartiennent à la catégorie des ATER ou des AMN. L'université avance qu'il y a eu en tout, entre la rentrée 1990 et la rentrée 1995, 104 créations de «postes budgétaires Etat», hors IUT (21 créations en 1990, 25 en 1991, 23 en 1992, 28 en 1993, 4 en 1994, 3 en 1995). D'après le tableau de la page précédente, c'est même 93 «postes budgétaires Etat» seulement qui auraient été créés entre 1990-1991 et 1995-1996 (140 postes hors IUT - 47 postes d'ATER-AMN) !

**Evolution de la situation des emplois enseignants à Lyon III de 1989-1990 à 1995-1996
par catégorie et par composante**

	Rang A (PR, PRAS)			Rang B (MA, MCF)			Assistants, ALER, ATER, AMN, Moniteurs			Enseignants 2nd degré (PRAG, PRCE, AE)			PAST			Autres (lecteurs, prof. ENSAM)			Total			
	89- 90	Bilan 90-95	95- 96	89- 90	Bilan 90-95	95- 96	89- 90	Bilan 90-95	95- 96	89- 90	Bilan 90-95	95- 96	89- 90	Bilan 90-95	95- 96	89- 90	Bilan 90-95	95- 96	89- 90	Bilan 90-95	95- 96	1995-1996 dont vacants
	(1)	(2)	(3)																			
Faculté de droit	37	+ 7	44	32	+ 11	43	37	+ 22	59	1	+ 1	2	0	+ 5	5	0	+ 0	0	107	+ 46	153	12
IAE	10	+ 7	17	18	+ 6	24	11	+ 4	15	6	+ 9	15	0	+ 8	8	0	+ 0	0	45	+ 34	79	1
Faculté des lettres	27	+ 5	32	32	+ 6	38	2	+ 10	12	2	+ 1	3	0	+ 2	2	0	+ 0	0	63	+ 24	87	1
Faculté des langues	20	+ 7	27	38	+ 3	41	1	+ 3	4	9	+ 7	16	0	+ 2	2	18	+ 4	22	86	+ 26	112	3
Faculté de philosophie	5	+ 2	7	6	+ 0	6	1	+ 6	7	0	+ 0	0	0	+ 0	0	0	+ 0	0	12	+ 8	20	0
IUT	-	+ 0	0	-	+ 2	2	-	+ 2	2	-	+ 4	4	-	+ 0	0	-	+ 0	0	-	+ 8-2* = 6	8-2* = 6	0
Service des sports	0	+ 0	0	0	+ 0	0	0	+ 0	0	5	+ 2	7	0	+ 0	0	0	+ 0	0	5	+ 2	7	0
Total	99	+ 28	127	126	+ 28	154	52	+ 47	99	23	+ 24	47	0	+ 17	17	18	+ 4	22	318	+ 148-2* = 146	466-2* = 464	17

(1) = nombre d'emplois en 1989-1990.

(2) = bilan des créations et des suppressions de postes de 1990 à 1995.

(3) = nombre d'emplois en 1995-1996.

* = 2 postes octroyés à l'IUT, ne l'ont été qu'à titre provisoire, pour 1 an.

L'IAE, la Faculté des langues, la Faculté des lettres et la Faculté de philosophie se sont vu attribuer respectivement 23,2%, 17,8%, 16,4% et 5,5% des nouveaux postes. Si l'on ramène, pour chacune des composantes, le nombre des créations à l'effectif enseignant de 1989-1990, on constate que c'est le corps enseignant de l'IAE qui s'est le plus développé (avec 75,5% d'augmentation), suivi par ceux de la Faculté de philosophie (66,6%) et de la Faculté de droit (43%). Pour la Faculté des lettres et celle des langues, la progression est respectivement de 38% et de 30,2%.

Quant à la répartition par catégorie des créations, elle laisse apparaître que près de la moitié d'entre elles (48,6%) sont constituées par des emplois de personnel non titulaire (ATER et allocataires de l'enseignement supérieur) ou relevant du second degré.

L'évolution du taux des postes vacants, du taux d'encadrement et de la répartition par catégorie depuis la précédente évaluation

Le rapport du CNE de septembre 1992 attirait l'attention sur trois points :

- le taux anormalement élevé de postes vacants, particulièrement à l'IAE et à la Faculté de droit : «Le pourcentage de postes vacants était, en 1989-1990, de 13%, ce qui est largement plus élevé que la moyenne de 5% que l'on trouve habituellement en lettres et sciences humaines et en droit et sciences économiques» (p. 16) ;

- un taux d'encadrement défavorable en droit et en gestion : «Dans le classement des universités selon le critère du taux d'encadrement, Lyon III est située très en-dessous de la moyenne. Ce classement défavorable doit être nuancé : si les composantes de droit et de gestion apparaissent dans une situation particulièrement difficile, celles de lettres et sciences humaines sont relativement bien encadrées» (p. 17) ;

- la «situation favorable» de Lyon III par rapport aux autres universités françaises, plus précisément à leurs secteurs Lettres et sciences humaines et Droit et sciences économiques, pour la proportion de postes d'enseignants-chercheurs de rang A.

Sur ces trois points, les choses se sont profondément modifiées :

- l'université ne comprend, sur 464 emplois, que 17 postes vacants, ce qui correspond à un taux de 3,6%. L'IAE, qui avait 24% de postes vacants en 1989-1990, n'en a plus aujourd'hui qu'1,2%. Si la Faculté de droit compte toujours 7,8% de postes vacants, elle n'en a pas moins connu une nette amélioration, car elle en comptait 16% ;

- quant au taux d'encadrement et à la répartition des emplois par catégorie, leur situation respective s'est pratiquement inversée.

Le tableau suivant indique, pour chaque composante, le nombre d'étudiants par enseignant (titulaire ou contractuel), en 1994-1995, tout en rappelant ce qu'il était en 1989-1990 :

Composantes	Effectif étudiant	Effectif enseignant	Nombre d'étudiants par enseignant	
			Lyon III	France
Droit	7 237	152	47,6	51,2
IAE	4 602	79	58,2	(71 en 1989-1990)
Lettres	5 899	218 *	27	
Langues			(29 en 1989-1990)	
Philosophie			(33,2 en 1989-1990)	
Total université (hors IUT et hors DEUF **)	17 738	449	39,5	24,7 ****
IUT	199	8 (ou 6) ***	24,9 (ou 33,2) ***	12,3
Total université (IUT compris et hors DEUF **)	17 937	457	39,2	23,1

* 86 en Lettres + 112 en Langues + 20 en Philosophie.

** Diplôme d'études universitaires françaises.

*** L'université n'a pas précisé pour quelle année les 2 postes provisoires lui avaient été octroyés : 1993-1994 ou 1994-1995 ?

**** Hors IUT et hors ENSI.

La mise en regard du ratio global de l'université (1/39,2) et de celui de l'ensemble des universités françaises (1/23,1) n'a pas grand sens, dans la mesure où le second intègre les effectifs des secteurs Sciences et Santé, très bien encadrés. En fait, on peut dire qu'1/39,2 est un ratio relativement satisfaisant pour une université juridique et littéraire.

Alors que la situation s'est, en droit et en gestion, aggravée au niveau national, le ratio passant de 1/51,3 à 1/53,5, elle s'est, à Lyon III, spectaculairement redressée, à tel point que le nombre d'étudiants par enseignant, qui était, en 1989-1990, très largement supérieur à celui constaté dans l'ensemble des composantes juridiques et de gestion françaises (71 contre 51,3), lui est à présent inférieur (51,2 contre 53,5). La politique, qui a consisté à privilégier, en matière de créations de postes, la Faculté de droit et l'IAE, a donc porté ses fruits. Cependant, il convient de noter que le ratio global d'1/51,2, qui est

une moyenne, masque une grande disparité entre la Faculté de droit, convenablement encadrée, et l'IAE, où l'encadrement demeure plus problématique (58,2 étudiants pour 1 enseignant).

Quant à l'encadrement du secteur littéraire, déjà favorisé en 1989-1990 par rapport à la moyenne française, il s'est encore amélioré, alors même que la moyenne nationale s'est, elle, dégradée (1/27 contre 1/34,4).

Seul l'IUT connaît une situation délicate : son taux d'encadrement est beaucoup plus faible que l'encadrement moyen des IUT français (1/24,9 ou 1/33,2 contre 1/12,3).

Si l'évolution des taux d'encadrement à Lyon III est donc satisfaisante, on constate, en revanche, une nette détérioration de la proportion de rang A, qui touche toutes les composantes, sauf la Faculté des langues :

	Rang A		Rang B	ATER, AMN	2nd degré	PAST	Autres
	1989-1990	1995-1996					
Droit	36,4%	28,8%	28,1%	38,6%	1,3%	3,2%	0%
IAE	23,2%	21,5%	30,4%	19%	19%	10,1%	0%
Lettres	42,2%	36,8%	43,7%	13,8%	3,4%	2,3%	0%
Langues	22,3%	24,1%	36,6%	3,6%	14,3%	1,8%	19,6%
Philosophie	41,7%	35%	30%	35%	0%	0%	0%
IUT	-	0%	25%	25%	50%	0%	0%
Total	31,8%	27,2%	33%	21,3%	10,1%	3,7%	4,7%

La répartition par catégorie du corps enseignant de Lyon III (en 1995-1996) est à présent très différente de celle observée dans l'ensemble des universités françaises (en 1993-1994). Les personnels de rang A et de rang B, en effet, sont loin de représenter, comme au niveau national, les trois quarts du corps enseignant de l'université. Cette déperdition se fait au profit du personnel non titulaire (ATER, AMN), ainsi qu'à celui de la catégorie «Autres». Celle-ci comprend notamment les lecteurs, particulièrement nombreux en raison de la présence d'une Faculté des langues, où ils sont souvent les uniques représentants d'une langue dite «rare» :

	Lyon III	France (université et IUT)
Rang A	27,2%	29,5%
Rang B	33%	43,2%
Assistants, ATER, All. moniteurs	21,3%	11,4%
Enseignants 2nd degré	10,1%	12,6%
Autres (PAST, lecteurs, ENSAM...)	8,4%	3,3%

Le personnel d'encadrement administratif et technique

En 1989-1990

Concernant la situation du personnel non enseignant en 1989-1990, le premier rapport d'évaluation relevait (pp. 20-21) :

- une grande centralisation dans la gestion de l'établissement, que manifestait la répartition des 167 emplois dont disposait alors l'université, puisque 100 étaient affectés aux services centraux et aux services communs, soit 60%, et 67 aux composantes, soit 40% ;

- un ratio d'encadrement «particulièrement médiocre» : 1 non enseignant pour 91 étudiants, résultat d'une aggravation continue depuis 1981, époque à laquelle il était de 1/67 ;

- un nombre d'agents de catégorie A «insuffisant», à tel point que, parmi les composantes, seuls la Faculté de droit, l'IAE et la Formation pluridisciplinaire du secteur tertiaire bénéficiaient de personnel administratif de cette catégorie.

En outre, le rapport annonçait l'attribution par l'Etat, pour la rentrée 1991, de 11 emplois supplémentaires : parallèlement, l'université s'engageait à procéder à un indispensable redéploiement interne.

En 1996-1997

Lyon III dispose, à la rentrée 1996, de 256 postes non-enseignants sur budget Etat (dont 41 relevant du corps spécifique des bibliothèques et 11 gagés sur les ressources de la formation continue) et de 66 agents contractuels rémunérés par l'université sur ses ressources propres (parmi lesquels 30 CES). Ce sont donc, au total, 322 personnes qui participent à l'encadrement administratif et technique des étudiants, ce qui, rapporté à un effectif estimé de 20 000 étudiants en 1996-1997 (l'effectif exact n'est pas connu à ce jour), correspond à un ratio d'1 personnel non enseignant pour 62 étudiants. Comparé au taux d'encadrement de 1989-1990, déploré dans le précédent rapport du CNE (1 non-enseignant pour 91 étudiants), le présent taux d'encadrement marque donc une indéniable amélioration. En passant de 167 à 322, le nombre des emplois administratifs et techniques, statutaires et non statutaires, a pratiquement doublé en 7 ans, alors que les effectifs étudiants auront, dans le même temps, augmenté d'environ 30%. Il est bon de rappeler qu'entre 1987 et 1990, le nombre des IATOS avait progressé de 2,4%, et celui des étudiants de 39,2%.

Ceci dit, le ratio de Lyon III demeure très inférieur à celui constaté au niveau national en 1994-1995 : 1 non-enseignant pour 45,9 étudiants. En outre, si l'on ne considère que les IATOS stricto sensu (c'est-à-dire si l'on ne fait entrer en ligne de compte ni le personnel des bibliothèques ni les 11 emplois gagés), la dotation actuelle de l'université s'établit à 204 postes et le taux d'encadrement à 1 IATOS pour 98 étudiants (20 000/204). Le Ministère est d'ailleurs conscient du fort sous-encadrement de l'université en IATOS, puisqu'il vient de notifier la création, au titre du plan de rattrapage, de 52 emplois sur les 3 ans à venir.

Le tableau suivant montre que la répartition par niveau de qualification du personnel administratif et technique de l'université (c'est-à-dire par catégorie pour les emplois statutaires, et par référence à cette catégorie pour les emplois non statutaires) est très comparable à celle du personnel non enseignant de l'ensemble des universités françaises (hors IUT et hors ENSI) :

1994-1995	Lyon III	France
Catégorie A	19,5%	19,5%
Catégorie B	20,5%	23,1%
Catégorie C	60%	57,4%

DEUXIÈME PARTIE

L'ÉVOLUTION DE LA GESTION
DE 1990 À 1994

LA GESTION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

La gestion financière

Observations générales

Le chef des services financiers est l'agent comptable de l'université.

Les engagements sont l'objet d'une comptabilité. Les responsables des composantes bénéficient d'une délégation de signature pour les engagements de dépenses (elle est de droit pour les composantes qui relèvent de l'article 33). L'université pratique l'amortissement de ses immobilisations (5,2 MF en 1994). Le Conseil d'administration fixe les tarifs des prestations fournies par l'université (location de salles...), mais cette pratique est récente.

On fera part ici de quelques étonnements :

- Si l'agence comptable tient un inventaire comptable des immobilisations et des matériels acquis, les services techniques de l'ordinateur ne tiennent pas, quant à eux, d'inventaire physique. Ceci surprend lorsque l'on sait qu'en quatre ans 20,1 MF de matériel de bureau et informatique ont été achetés. Il faut toutefois un vote du Conseil d'administration pour les sorties d'inventaire.

- En dépit des travaux engagés pour la rénovation et l'équipement de la Manufacture des tabacs, l'université n'a pas constitué une cellule des marchés publics, ce qui lui aurait permis d'être l'interlocuteur du service des constructions du rectorat.

- Malgré l'importance des frais de déplacements (1,5 MF en 1994), aucune convention n'a été passée avec une agence de voyages, qui aurait pu consentir des réductions.

En outre, les rapports financiers entre l'université et ses composantes manquent de transparence. Comme c'est le cas dans beaucoup d'autres universités, certaines charges sont répercutées sur les composantes, ce qui tend à les responsabiliser. Mais les décisions, qui ne sont pas toutes prises en conseil d'administration (et dont certaines l'ont été bien récemment), sont parfois, comme les tarifs pratiqués, sujettes à caution : ainsi en est-il de celles qui concernent la dotation de fonctionnement allouée aux composantes, la dotation en heures complémentaires et les prestations internes.

La dotation de fonctionnement attribuée à chacune des composantes varie d'une année sur l'autre en fonction de ses effectifs étudiants. Elle est approuvée par le bureau de l'université et votée par le Conseil d'administration avant le vote du budget. Or, on constate :

- d'une part, que la règle initiale d'attribution, inchangée en dépit de la multiplication et de la diversification des formations, n'est plus suivie ;

- d'autre part, que les DEUG pluridisciplinaires, gérés par les responsables mandatés par le président de l'université, entraînent de savants calculs à la marge : la dotation calculée sur les effectifs totaux est corrigée par une réfaction proportionnelle aux effectifs du DEUG, dont le montant est réattribué à la composante qui le gère. Le coefficient 0,4 appliqué dans le calcul de cette dotation conduit à réduire les moyens des trois composantes qui en ont probablement le plus besoin puisqu'elles assument la gestion des effectifs les plus nombreux.

En 1994, cette dotation représentait (en KF) :

	Services centraux	Faculté de droit	IAE	Faculté des langues	Faculté des lettres	Faculté de philosophie	SCD	Total université
Fonctionnement : recettes								
Subvention MEN enseignement	22 760	1 143	441	262	579	193	2 840	28 218
%	80	4	2	1	2	1	10	100

Source : Comptes financiers de l'université, 1994.

Modifiée en 1995 pour couvrir les cours complémentaires des diplômes nationaux et, en partie, les préparations à l'agrégation, cette dotation l'a été à nouveau en

1996 : la base a été augmentée forfaitairement. Il a, en outre, été décidé qu'elle serait désormais calculée par la Division des affaires générales.

Eu égard à la dotation de fonctionnement qu'elles perçoivent, les composantes se voient refacturer par les services centraux une série de prestations : téléphone, affranchissement, reprographie, frais de gestion des contrats de recherche (5%), fourniture de papier. Les services centraux, quant à eux, paient à la Formation

Appliquée Continue (FAC) la formation bureautique du personnel de l'université. Ces prestations internes ont progressé, entre 1991 et 1994, de 105% en recettes (passant de 2,6 MF à 5,4 MF environ) et de 183% en dépenses (passant de 2,3 MF à 6,6 MF environ) :

Les prestations internes entre composantes en 1994 (en KF)

	Services centraux	Fac. de droit	IAE	Fac. des langues	Fac. des lettres	Fac. de philo.	Service des sports	SCD	Biblio. centrale	Total université
Fonctionnement : recettes										
Prestations internes	4 451	0	661	63	73	3		33		5 374
%	84,5	0	12,3	1,2	1,4			0,6		100
Fonctionnement : dépenses										
Prestations internes	2 176	753	2 368	15	234	5	1	1 034	1	6 587
%	33	11	36		4			16		100

Source : Comptes financiers de l'université, 1994.

Le manque de clarté est accentué dans le cas des composantes qui ont des activités de formation génératrices de ressources propres importantes (diplômes d'université et formation continue) : c'est le cas de la Formation Appliquée Continue et de l'IAE.

La FAC développe de multiples activités :

- des conférences de culture générale (40 cycles de 50 h) ;
- des cours de langues (21 langues proposées), attrayants tant par la variété des niveaux (6 pour l'anglais), que par celle des préparations proposées (TOEFL, Cambridge,...) et des méthodes utilisées (recherche sur l'utilisation des multimédias) ;
- une formation en communication (2 modules de 30 h) et en bureautique (logiciels standards, 15 h par logiciel) ;
- une préparation au diplôme d'accès aux études universitaires à Lyon et à Bourg-en-Bresse.

Cette structure, qui semble assurer avec succès sa mission (3 000 stagiaires) et contribuer au rayonnement de l'université (contrats pour la formation des langues avec la ville de Lyon, Interpol, l'Ecole de police, le notariat et des entreprises) :

- ne bénéficie pour sa gestion d'aucune aide de l'université, en particulier sous la forme de personnels titulaires : elle rémunère sur ses ressources propres 5 agents administratifs et 2 contractuels pour les inscriptions et, depuis janvier 1995, assume la rémunération d'agents administratifs qui ne lui sont pas dévolus (4 emplois gagés, 537 KF),

- rétribue forfaitairement l'université de 8,98% de son chiffre d'affaires (vote du Conseil d'administration) pour des prestations audiovisuelles, alors qu'elle a participé à l'équipement de 3 laboratoires de langues à la Manufacture qu'elle n'utilise pas (environ 1 MF) et verse le salaire d'un technicien de l'audiovisuel dont elle ne dispose pas (147 KF en 1995),

- doit louer à l'université (30 F l'heure et au total 91 KF en 1994), y compris pour la préparation au diplôme d'accès aux études universitaires, des salles dont elle a eu à améliorer l'aménagement et dont elle ne dispose pas librement en raison de l'informatisation du planning.

On constate que ces transferts internes n'apparaissent pas clairement à l'approbation du Conseil d'administration lors des votes du budget et du compte financier.

Quant à l'IAE, il gère la filière AES, la filière comptable avec la MSTCF, l'IUP de gestion, 2 DEA, 10 DESS, la préparation aux examens nationaux de l'expertise comptable, 10 diplômes d'université, ainsi que 10 enseignements en formation continue, dont 3 sont diplômants. Ses ressources sont importantes : 15,6 MF en 1995, dont 4,3 MF de droits nationaux, 2,6 MF de droits à taux libre, 4,7 MF de formation continue, 2,1 MF de taxe d'apprentissage :

**Recettes et dépenses de l'IAE comparées à celles de la Faculté de droit
et des services centraux, de 1992 à 1994 (en KF)**

	Services centraux				Faculté de droit				IAE			
	1992	1993	1994	94/92*	1992	1993	1994	94/92*	1992	1993	1994	94/92*
Fonctionnement : recettes												
Droits universitaires (taux de base)	8 652	8 550	9 358	108	1 462	1 646	1 674	114	626	3 134	4 319	689
Droits universitaires (taux libres)	12	12	14	116	9	4	10	111			2 642	
Services aux usagers	2 100	2 103	2 067	98		33	188	569		874	420	48
MEN enseignement	19 540	18 725	22 760	116	960	833	1 143	119	296	171	441	148
Prestations internes	2 995	4 043	4 541	151	15	11	0		863	732	661	76
Fonctionnement : dépenses												
Frais postaux	1 199	1 685	1 693	141	111	129	149	134	280	357	356	127
Prestations internes	1 409	645	2 176	154	804	698	753	93	1 566	1 321	2 368	151

Source : Comptes financiers de l'université.

* base 100 en 1992.

L'information diffère selon qu'il s'agit des flux de dépenses ou des flux de recettes entre les composantes et les services centraux : si les premiers peuvent être contrôlés grâce aux bons de commande, il n'en est pas de même pour les seconds. En effet :

- il est curieux de trouver, dans les comptes financiers de la Faculté de droit et de l'IAE, des droits d'inscription au taux de base national, alors que l'université prétend conserver au niveau des services centraux les droits de première et de seconde inscriptions. Si tel est le cas, quel est alors le critère de répartition entre composantes et services centraux ? En outre, la progression, entre 1992 et 1994, de ces droits de base serait pour l'IAE surprenante et sans commune mesure avec la progression de ses effectifs (+ 689 % contre seulement + 8% pour les services centraux et + 14% pour le droit) ;

- il est également étonnant de ne trouver mentionnés, dans les comptes, de droits à taux libre pour l'IAE (compléments pour les DU et les DESS servant à accroître le volume d'enseignement) qu'en 1994, alors que l'instauration de ce supplément demandé aux étudiants n'est pas récente ;

- de même, les recettes de l'IAE générées par les «services aux usagers» (300 F pour le dépôt d'un dossier en DESS, 500 F pour les tests de sélection dans les filières à numerus clausus) décroissent en 1994 sans relation aucune avec les candidatures.

Le rapport contribution/rétribution ne semble pas clairement défini en matière de prestations internes, en particulier pour l'aménagement des salles : les services

centraux gèrent les salles, la FAC et l'IAE contribuent au financement de locaux réservés ; c'est ainsi que l'IAE achète du matériel informatique pour des salles ouvertes à tous. L'IAE assure, comme la FAC, l'aménagement de salles qu'elle loue à l'université moyennant un loyer différent de celui réglé par la FAC : 38,90 F de l'heure pour l'IAE, 30 F pour la FAC...

Dans une moindre mesure que la FAC, l'IAE paie la rémunération d'un emploi gagé d'un agent affecté à un autre service (SASU) et, en contrepartie, bénéficie d'un agent contractuel, à temps partiel, payé sur ressources propres de l'université.

Les prévisions budgétaires

Le budget, préparé par l'agent comptable, est voté en tout début d'année, vers la mi-janvier : l'université a opté pour l'utilisation du logiciel NABUCO qui ne prévoit pas de budget provisoire. Le nombre et la répartition des centres de responsabilité sont identiques à ce qu'ils étaient lorsque l'université utilisait le logiciel GFC (environ 75 UC) .

Les services financiers suivent de façon extra-comptable la part du fonds de roulement revenant à chaque composante et à tel centre de responsabilité, doté de ressources spécifiques et exclusives de toute autre ressource (par exemple : relations internationales). Sont également suivis, grâce à des «destinations» NABUCO, les résultats cumulés de deux types de financement :

- les crédits de recherche sont isolés pour cause de fiscalité ;
- la formation continue, à cause de l'article 11 du décret n° 85-1118 relatif à cette activité.

La gestion comptable, l'exécution du budget et les comptes financiers de l'université

On doit naturellement bien distinguer les recettes/dépenses réelles des prestations internes.

Les recettes et les dépenses, telles qu'elles figurent dans les comptes financiers de l'université, sont données, de 1991 à 1994, dans les tableaux ci-dessous (en KF) :

	1991	Part du total %	1992	Part du total %	1993	Part du total %	1994	Part du Total %	Augm. 94/91 *
Total recettes de subvention	36 025	45	35 438	41	42 659	44	46 692	43	129
Total recettes propres	42 063	52	47 193	54	48 006	50	56 395	52	134
Prestations internes et recettes d'ordre	2 635	3	4 791	5	5 470	6	5 399	5	205
<i>Total recettes</i>	<i>80 723</i>	<i>100</i>	<i>87 422</i>	<i>100</i>	<i>96 135</i>	<i>100</i>	<i>108 486</i>	<i>100</i>	<i>134</i>
Total recettes de fonctionnement	70 022	87	77 033	88	80 017	83	93 820	86	134
Total recettes d'équipement	10 695	13	10 389	12	16 130	17	14 666	14	137
<i>Total recettes</i>	<i>80 717</i>	<i>100</i>	<i>87 422</i>	<i>100</i>	<i>96 147</i>	<i>100</i>	<i>108 486</i>	<i>100</i>	<i>134</i>
Total dépenses de fonctionnement	59 964	81	73 259	82	74 148	80	91 182	80	152
Total dépenses d'équipement	14 222	19	16 206	18	18 777	20	22 444	20	158
<i>Total dépenses</i>	<i>74 186</i>	<i>100</i>	<i>89 465</i>	<i>100</i>	<i>92 925</i>	<i>100</i>	<i>113 626</i>	<i>100</i>	<i>153</i>
Résultat net	+ 6 531		- 2 043		+ 3 222		- 5 140		

Source : Comptes financiers de l'université

* base 100 en 1991 (chiffres approchés)

Les recettes

Elles appellent les observations suivantes :

- de 1991 à 1994, les recettes de fonctionnement augmentent de 34%, plus que les recettes de subvention (+ 29%), et dans la même proportion que les recettes propres (+ 34%). On observe dans le même temps un doublement des prestations internes entre composantes et

services centraux. Il ne s'agit que de transferts entre composantes qui ne correspondent pas à de véritables recettes. Cette politique est manifeste dès 1992 et semble connaître un palier en 1993 et 1994 ;

- la vente de produits et services marchands augmente approximativement dans la même proportion (+ 35,6%) que les ressources propres (+ 33,7%), la taxe d'apprentissage de 38,1%.

Recettes issues des versements étudiants (en KF)

	1991	Part du total %	1992	Part du total %	1993	Part du total %	1994	Part du Total %	Evol. 94/91 *
Droits universitaires	12 039	81	12 269	80	14 873	79	16 982	72	141
Droits universitaires taux libres	104	1	115	1	138	1	2 798	12	2 590
Cotisations sportives	748	5	796	5	903	5	995	4	133
Services aux usagers	1 976	13	2 101	14	3 014	16	2 675	4	135
Total des versements étudiants	14 867	39	15 281	38	18 928	42	23 450	45	157,7
Subvention MEN enseignement	23 489	61	25 157	62	25 656	58	28 219	55	120
Total recettes (versements et subvention)	38 256	100	40 438	100	44 584	100	51 669	100	134,7

Source : Comptes financiers de l'université

* base 100 en 1991.

La croissance des droits universitaires perçus pour les diplômes nationaux entre 1991 et 1994 (+ 41%) s'explique par l'augmentation conjointe des effectifs étudiants et des taux nationaux. Quant au montant des «droits universitaires à taux libre», perçus par l'université pour les diplômes d'université (essentiellement de l'IAE), multiplié par 20 entre 1993 et 1994 et par 25 de 1991 à 1994, il est, en 1994, considérable (2,7 MF). Aux droits universitaires s'ajoutent les cotisations sportives (+ 33% de 1991 à 1994) et celles perçues «pour services aux usagers», dont le caractère facultatif n'est pas clairement indiqué aux étudiants lors des inscriptions (210 F en 1991, 230 F en 1992, 250 F en 1993 et 1994 et 270 F en 1995) ; il n'y a plus que 25% des étudiants qui les acquittent. Cette «contribution à la vie de l'établissement», dont sont exonérés les boursiers, les enfants du personnel et les cas sociaux, n'est pas versée en échange de services précis ou de prestations particulières dont bénéficieraient les étudiants : c'est un effort général qui doit permettre d'améliorer globalement le niveau des services rendus en termes d'information, d'orientation, de système télématique, de cadre de vie ou de lieux culturels. Si l'ensemble des versements étudiants croît de 57,7% de 1991 à 1994, la part qu'y prennent les droits nationaux a, elle, régulièrement diminué (81% en 1991, 72% en 1994). On constate enfin, dans le total des recettes, que la part versée par les étudiants, qui représentait, en 1991, 39%, en représentait 45% trois ans après. Inversement, celle du Ministère, qui était de 61% en 1991, n'était plus que de 55% en 1994 ;

- les prestations de recherche (ressources propres) ont décliné (- 76,6% sur la période). Les ressources générées par la formation continue augmentent, quant à elles, moins vite (+ 27%) que l'ensemble des ressources propres. On note que le produit de la vente des publications est particulièrement faible, de l'ordre de 40 000 F par an. Enfin, celui de la taxe d'apprentissage croît de 38% de 1991 à 1994, mais semble atteindre, pour l'instant, un palier : la somme est la même en 1993 et 1994 (2,9 MF) ;

- pour les ressources de subvention, la dotation du MEN pour l'enseignement ne progresse que de 20%, alors que celle destinée à la recherche augmente de 78%. Les subventions des autres ministères sont multipliées par

10 (2,4 MF en 1994), tandis que celles des collectivités locales varient ;

- les recettes d'équipement, qu'elles proviennent des subventions ou des ressources propres de l'université ont, de 1991 à 1994, progressé de 37,1%, mais l'augmentation des subventions de l'Etat n'a fait que compenser la diminution des subventions des collectivités locales.

Les dépenses

Les dépenses augmentent, sur la période 1991-1994, de 53,1%. Leur structure et leur évolution traduisent l'impact de l'aménagement de la Manufacture des tabacs.

L'examen des dépenses de fonctionnement suscite les remarques suivantes :

- le montant des achats croît de 136%. La part qu'ils représentent dans l'ensemble des dépenses de fonctionnement passe de 6 à 9% de 1991 à 1994. Les dépenses de fluides, les achats de matériels et de fournitures, les frais de nettoyage augmentent respectivement de 190, 68 et 60% ;

- les dépenses de services extérieurs progressent de 74,8%. La part qu'elles représentent dans l'ensemble passe de 15%, en 1991, à 17% en 1994 ;

- la part représentée, dans les dépenses de fonctionnement, par les charges de personnel a diminué : de 45% en 1991, elle n'était plus que de 39% en 1994. On note que les rémunérations sur ressources propres sont celles qui ont le plus augmenté (+ 50 %, 16 MF en 1994). Les dépenses de cours complémentaires ne croissent que de 12,4% de 1991 à 1994 (13,9 MF en 1994), alors que la dotation du Ministère pour l'enseignement progresse, sur la même période, de 20,1% (28,2 MF en 1994), que le montant des droits d'inscription à taux national augmente de 41% et que celui des versements effectués par les étudiants progresse de 57,7%. Le rapport entre le montant des heures complémentaires payées et le montant de la dotation du Ministère, de 52,8% en 1991, diminue régulièrement (49,5% en 1994). Le rapport entre le montant des heures complémentaires payées et le montant total des versements perçus et de la subvention, qui n'était que de 32,4% en 1991, tombe à 27% en 1994 :

Heures complémentaires, versements étudiants et subvention (en KF)

	1991	Evol. 92/91 %	1992	Evol. 93/92 %	1993	Evol. 94/93 %	1994	Evol. 94/91 %
Total des versements étudiants	14 867	2,78	15 281	23,87	18 928	23,89	23 450	57,73
Subvention MEN enseignement	23 489	7,10	25 157	1,98	25 656	9,99	28 219	20,14
Total recettes	38 356	5,43	40 438	10,25	44 584	15,89	51 669	34,71
Heures complémentaires	12 413	5,51	13 097	- 0,23	13 067	6,85	13 962	12,48
Heures complémentaires/MEN enseignement	0,528		0,521		0,509		0,495	
Heures complémentaires/Total recettes	0,324		0,324		0,293		0,270	

Source : Comptes financiers de l'université.

Les dépenses d'équipement augmentent de 57,8% sous l'influence des dépenses de construction (Manufacture des tabacs). Le montant des achats de matériel informa-

tique et des achats d'immobilisations corporelles est très élevé (respectivement 20 MF et 19,8 MF en 4 ans).

Répartition des dépenses par fonction (en KF)

Dépenses par fonction	1991	%	1992	%	1993	%	1994	%	Evol. 94/91 *
Enseignement initial	31 969	42	33 760	37	37 099	40	46 511	40	145
Formation permanente	9 546	13	10 389	12	10 260	11	11 276	10	118
Formation professionnelle	754	1	1 050	1					
Recherche contrats publics	574	1	824	1	552	1	183	3	32
Recherche subventionnée	1 400	2	3 453	4	2 676	3	3 610	3	258
Recherche financement privé	224	0	535	1	444	0	755	1	337
Autres activités extérieures	2 560	3	3 563	4	1 570	2	2 403	2	94
Administration et gestion	15 218	21	22 696	25	23 711	25	28 823	24	189
Logistique immobilière (quai C. Bernard)	10 063	14	11 661	13	16 613	18	20 066	17	199
Logistique immobilière (Doua)	1 877	3	1 534	2					
Total dépenses	74 185	100	89 465	100	92 925	100	113 627	100	153

Source : Comptes financiers de l'université.
* base 100 en 1991.

Les dépenses d'enseignement initial croissent moins vite (+ 45,4%) que l'ensemble des dépenses (+ 53,17%), et leur part relative passe de 43 à 41%. La formation permanente progresse faiblement (+ 18,1%). Si les dépenses de recherche sur contrats publics diminuent considérablement, en revanche celles de la recherche subventionnée et de la recherche sur financement privé progressent fortement (+ 157% et + 237% de 1991 à

1994). L'effort s'est porté sur les dépenses d'administration (+ 89%) et de logistique immobilière (+ 100%).

Les résultats

Le solde de fonctionnement, positif sur tous les exercices de la période, décroît (10 MF en 1991, 2,6 MF en 1994), tandis que le solde d'équipement est, lui, systématiquement négatif :

Affectation du résultat aux comptes de réserves (en KF)

Affectation du résultat	1991	%	1992	%	1993	%	1994	%
Total réserves	2 080	21	3 263	86	- 4 848	- 83	2 181	83
Report à nouveau	7 978	79	510	14	10 718	183	456	17
Résultat de l'exercice	10 058	100	3 773	100	5 870	100	2 637	100

Source : Agence comptable de l'université.

Réserves comptables au 1er janvier (en KF)

Réserves comptables	1991	%	1992	%	1993	%	1994	%	1995
Réserves de propre assureur									
Réserves facultatives	28 426	54	34 663	59	36 135	60	39 399	62	59 141
Réserves immobilisées	24 210	46	24 147	41	24 579	40	24 579	38	
Autres réserves									
Total réserves	52 636	100	58 810	100	60 714	100	63 978	100	59 141

Source : Agence comptable de l'université.

Outre l'affectation des résultats, les mouvements suivants ont influé sur les réserves : intégration de la part du patrimoine de la BIU revenant à l'université Lyon III, départ de

la composante Institut du travail et de la sécurité sociale (IETSS), intégration du budget annexe de l'Institut d'études politiques.

Les comptes financiers des composantes

Les rapports entre les composantes et l'université varient en fonction du statut de la composante (UFR ou article 33), de son poids au sein de l'université, tant en termes d'effectifs étudiants et d'offre de formations qu'en termes financiers : deux d'entre elles - l'IAE et le droit -, maintiennent une tradition d'autonomie pour le moins excessive. Les centres de responsabilité (CR) se considèrent comme propriétaires de leurs ressources propres et défendent farouchement «leurs réserves».

L'évolution des exercices de 1991 à 1994

Les composantes ont des poids financiers très différents. La composante qui pèse le plus lourd est l'IAE : il représentait, en 1991, 15% des recettes de l'établissement, soit 2,5 fois plus que la Faculté de droit (6% des recettes, comme le service de documentation). En 1994, l'IAE représentait 17% des recettes de l'établissement, la Faculté de droit 6%.

L'examen de la progression des recettes montre que c'est encore l'IAE qui connaît la croissance la plus forte : + 57% de 1991 à 1994, contre + 38% pour la Faculté de droit et + 34% pour l'établissement. Les autres composantes ont vu leurs recettes progresser de 25 à 29%.

Les ressources des composantes ne présentent pas la même structure :

- toutes les ressources du Service des sports sont des ressources propres : cotisation sportive payée par les étudiants (996 KF) et produits financiers (22 KF) ;

- 86% des ressources de l'IAE (soit 15,6 MF) dépendent du marché de la formation ;

- 61% des ressources de la Faculté de droit (soit 3,6 MF) sont des ressources propres : droits nationaux d'inscription (1,6 MF), ressources affectées pour l'enseignement (697 KF), taxe d'apprentissage (787 KF) ;

- la majeure partie des ressources des autres composantes est issue des subventions : 70% pour la Faculté des langues, 75% pour celle des lettres, 88% pour celle de philosophie, 65% pour le SCD, 93% pour la bibliothèque.

Touchant les dépenses par fonction et par composante, enfin, un certain nombre d'observations peuvent être faites :

- les dépenses d'administration et de gestion sont engagées à 76% par les services centraux, (ce qui représente 29% de leurs dépenses totales, soit 76 MF sur 113,6 MF) ;

- même pour les dépenses de formation initiale, 46% des heures complémentaires sont gérées par les services centraux, 20% par l'IAE (du fait de ses ressources propres), 12% par la Faculté de droit ;

- 74% des dépenses de formation continue sont également faites par les services centraux, auxquels est rattachée la mission de Formation Appliquée Continue, 24% par l'IAE et 2% par la Faculté de droit ;

- les dépenses de recherche sur contrats publics, très modestes, ne concernent que l'IAE (99 KF) et la Faculté de droit (78 KF). Celles de recherche sur subvention du Ministère sont à 52% engagées par les services centraux. Quant aux autres composantes, elles n'entrent pour chacune d'elles, dans l'ensemble de ce type de dépenses, que pour 10 à 15% (la Faculté de philosophie n'y entre même que pour 2% et 60 KF).

2

LA GESTION DES HEURES COMPLÉMENTAIRES ET DES SERVICES DES ENSEIGNANTS

La gestion des heures complémentaires soulève des contestations.

Depuis la rentrée 1996-1997, un taux d'encadrement par discipline a été mis en place pour évaluer avec précision les besoins en postes d'enseignants. Ce taux d'encadrement indique les moyens statutaires dont dispose une discipline.

La gestion des heures complémentaires suppose une coordination entre les différents services :

- la division des personnels gère le personnel enseignant et contrôle les services statutaires et/ou complémentaires, les cumuls, etc ;

- la division des affaires générales ne s'occupe pas de la gestion des personnels, elle estime les besoins en heures complémentaires en tenant compte, d'une part, des besoins d'enseignement, et d'autre part, des moyens dont dispose chaque composante. En outre, elle suit la consommation des heures complémentaires ;

- les composantes qui établissent les emplois du temps, saisissent et répartissent les services des enseignants vacataires et titulaires ;

- le service informatique traite l'ensemble des informations mais n'intervient pas dans la gestion des heures.

La répartition des heures complémentaires par section et formation

On remarque que :

- l'université engage près de 93 000 heures équivalent TD pour l'année 1995-1996 : 74 337 pour des diplômes nationaux, 8 913 pour des diplômes d'université et 9 647 pour des préparations aux concours et examens nationaux ;

- 76% du total des heures complémentaires sont consommés en formation initiale pour des diplômes nationaux (70 441 h éq/TD) et 9% en formation initiale pour des diplômes d'université (8 351 h éq/TD) ;

- 4% du total des heures complémentaires sont destinés en formation continue à des diplômes nationaux (3 896 h éq/TD) et 1% à des diplômes d'université (562 h éq/TD) ;

- 10% du total des heures complémentaires (9 647 h éq/TD) sont consacrés à la préparation des concours (CAPES, CAPET, agrégation,...) et des examens nationaux (expertise comptable : DPECF, DECF, DESCF).

L'analyse de la répartition des heures complémentaires par discipline montre que :

- le droit privé est le premier consommateur d'heures complémentaires, avec 19% du total (17865 h éq/TD), et 81% de ces heures sont dispensées en formation initiale (diplôme national et DU) ;

- la gestion et l'anglais utilisent chacun 15% du total des heures complémentaires (environ 13 700 h éq/TD). Les heures complémentaires de gestion sont consommées à 69% en formation initiale, à 12% en formation continue et à 19% en préparation aux concours et examens nationaux. Celles d'anglais le sont à 94% en formation initiale, à 3% en formation continue et à 4% en préparation aux concours ;

- le droit public et l'économie bénéficient respectivement de 9 et 5% du total des heures complémentaires.

Les économies dues aux enseignements communs

La consommation des heures d'enseignement dépend de l'organisation des enseignements. Il est remarquable d'observer à quel point certaines composantes ont su accroître l'offre de formation en combinant diversification

des enseignements et cours communs entre filières et formations. La systématisation de cette pratique a permis de diversifier l'offre de formation et de réaliser des économies d'heures d'enseignement : on peut observer qu'à Lyon même la Faculté de droit ne dispense que 3% de ses enseignements sous forme de cours communs. A Bourg-en-Bresse, en revanche, 13% de ses cours sont communs à plusieurs formations.

A l'inverse, la Faculté de lettres, au niveau du DEUG, et surtout l'IAE ont généralisé cette pratique : à Bourg-en-Bresse, 95% des cours de l'IAE sont destinés à plusieurs filières.

Au total, 37% des cours de l'université préparant à des diplômes nationaux en formation initiale sont des cours communs : sur ces 37%, l'IAE en dispense à lui seul 78%.

Le service moyen en heures complémentaires des titulaires et vacataires

43 enseignants (dont 22 bénéficient d'une prime pédagogique) ont effectué plus de 192 h de cours. On constate que les titulaires qui acceptent de faire des heures complémentaires ont, en moyenne, 61 h éq/TD de service supplémentaire. Ceux qui en acceptent le plus sont les titulaires de la section 74, Sciences et techniques des activités physiques et sportives (184 h), puis les linguistes de langue anglaise (102 h), de langues romanes et de langues arabe et chinoise (87 et 88 h), les publicistes (77 h), les politistes (70 h), les économistes (66 h), les privatistes (60 h) et les gestionnaires (58 h), etc...

Il apparaît clairement que les enseignants titulaires préfèrent enseigner en formation initiale (404 enseignants font des heures complémentaires à raison de 64 h en moyenne), puis en préparation aux concours (50 titulaires interviennent à raison de 56 h en moyenne), enfin en formation continue (32 intervenants, 30 h en moyenne).

Les vacataires sont très nombreux à intervenir en formation initiale (57 h en moyenne), plus nombreux même que les titulaires (915 contre 404). Ils se rencontrent surtout en droit privé (218), en gestion (156) et en droit public (111). En formation continue, les vacataires sont également plus nombreux que les titulaires (69 contre 32) et interviennent surtout en gestion (27). Enfin, 65 vacataires participent aux préparations aux concours (105 h en moyenne), contre 50 titulaires (56 h en moyenne). Le dossier de candidature des vacataires, très complet, est soumis à l'avis des commissions de spécialistes et à un vote du Conseil d'administration.

Pour faire face à cette situation, le président de l'université a, au cours de l'année 1995-1996, demandé aux responsables de composante de limiter la charge globale annuelle d'enseignement pour les enseignants titulaires au double du service statutaire réglementaire, soit 384 h éq/TD, avec, pour certains enseignements, une limite fixée à 500 h éq/TD. L'année étant commencée, la mesure ne prendra effet qu'à la prochaine rentrée.

La modification, par l'autorité de tutelle, du mode d'attribution des moyens aux universités est probablement à l'origine de la prise de conscience, qui semble récente, de l'importance du volume des heures complémentaires. La globalisation de la dotation en moyens financiers, sans distinction des moyens de fonctionnement et de ceux destinés au paiement des heures complémentaires, a brutalement révélé à l'université la difficulté d'opérer le partage entre ces deux types de dépenses. A cette difficulté s'en ajoutent d'autres : l'afflux d'étudiants, la multiplication des diplômes (qui obtiennent d'ailleurs une habilitation nationale à leur délivrance), et la propension invétérée des composantes à considérer la réserve des heures complémentaires comme inépuisable. Pour mettre un frein à cette dernière, il a été décidé d'allouer, en 1995-1996, à chaque composante, sa dotation d'heures complémentaires.

Dans ces conditions, il est nécessaire que :

1 - soit engagée une réflexion globale et par composante sur le fonctionnement et le contenu des formations, sur la comparaison entre les maquettes habilitées, à partir desquelles sont calculés les moyens, et les formations réellement dispensées, avec leurs multiples et coûteuses options, à l'origine de cours, de TD, d'unités de valeur et de modules en tous genres ;

2 - soit calculé avec la plus grande précision le taux de couverture des besoins par le personnel titulaire de l'enseignement supérieur. On peut légitimement se demander comment sont déterminées, dans cette université, les demandes de créations d'emplois et sur quels critères s'opère la répartition par section ;

3 - soit revue toute la chaîne informatique, de la saisie des heures au paiement. La Division du personnel, dotée d'un matériel particulièrement lent, semble n'avoir que peu de liens avec la Division informatique.

3

LA GESTION DES SALLES D'ENSEIGNEMENT

De la constatation du faible taux d'occupation des salles les lundis et vendredis est née une volonté de rationalisation.

Le quai Claude-Bernard compte 139 salles, la Manufacture des tabacs 84 en l'état actuel. Auparavant, les composantes géraient leur propre stock de salles, en liaison avec le Service technique, au moyen d'un planning manuel. Informatisée, cette gestion relève aujourd'hui de la Division des affaires générales.

L'informatisation des salles a été mise en place à la rentrée 1995-1996 et fonctionne depuis une année complète. Cette nouvelle gestion a entraîné des réticences de la part des utilisateurs et des dysfonctionnements. Il serait pour autant prématuré d'affirmer que cette gestion est un échec. Cependant on doit relever certains errements de l'organisation :

- la gestion générale des salles a d'abord été confiée à la Division de la scolarité, puis, la deuxième année, à la Division des affaires générales. Actuellement, les salles du quai Claude-Bernard et celles de la Manufacture sont l'objet d'une gestion séparée, confiée, pour la Manufacture, à un vacataire. Cette séparation semble améliorer la situation ;

- l'informatisation a été confiée successivement à deux agents recrutés pour l'occasion, ignorants du fonctionnement de l'université, sans compétence informatique particulière ;

- la complexité du problème : il faut tenir compte de la taille des salles (toutes identiques à la Manufacture), des salles dédiées à un type d'enseignement, de celles attribuées à certaines formations, de la distance qui les sépare...

4

CONCLUSION

Le précédent rapport du CNE recommandait à l'université une plus grande transparence dans sa gestion financière et comptable. En dépit d'améliorations certaines, l'observation reste, aujourd'hui encore, valable.

Les flux financiers entre les composantes ne sont pas clairement repérables. On éprouve, en outre, quelques difficultés à cerner ce qui est géré au niveau central de l'université et ce qui l'est au niveau des composantes.

Les exemples sont nombreux d'une intrication des responsabilités, dont l'efficacité n'est pas prouvée. C'est ainsi que la gestion des heures complémentaires s'effectue au niveau central, mais qu'en même temps les composantes se voient attribuer une dotation d'heures complémentaires. De la même manière, la gestion des services des enseignants se trouve partagée entre les composantes (déclaration des services), la Division des affaires générales (évaluation et contrôle (?) des besoins en heures complémentaires), le service informatique (base de données des enseignements) et la Division du personnel (paiement). La centralisation de la gestion informatisée de l'occupation des salles d'enseignement s'est révélée difficile.

Le flou des rapports que les composantes entretiennent avec le niveau central s'explique peut-être par l'existence, au sein de l'université, de quatre composantes relevant de l'article 33 de la loi : la Faculté de droit, l'IAE, la Faculté des langues et l'IUT.

La constitution du réseau informatique ne permettra d'améliorer l'organisation de l'ensemble que si les tâches sont, précisément et de façon concertée, réparties entre les différents niveaux de gestion.

L'université devrait :

- simplifier la gestion des DEUG pluridisciplinaires, inutilement complexe (inscriptions administratives au niveau central, gestion pédagogique par 4 composantes, gestion financière par 2 composantes). Les mouvements financiers entre composantes et services centraux s'en trouveraient peut-être clarifiés, et une réflexion sur les taux de départ et de succès des étudiants dans ces formations favorisée ;

- repenser la structure des formations dispensées, qui est opaque, et par là, l'utilisation du potentiel d'enseignants titulaires et la gestion des heures complémentaires ;

- clarifier les relations, financières notamment, entre les composantes, et entre ces dernières et les services centraux, en définissant des règles précises et en isolant la gestion de la Formation Appliquée Continue.

TROISIÈME PARTIE

LA CRÉATION DE NOUVELLES
FILIÈRES : IUP ET IUT

L'université de Lyon III s'est engagée, à partir de 1992, dans un processus d'innovations qui l'a conduite à créer deux IUP et un IUT. Ces créations ont de nombreux points communs : il s'agit de formations professionnelles nécessitant une collaboration avec les entreprises, débouchant en principe directement sur le marché du travail et relevant du secteur tertiaire. Elles reprennent presque toutes des diplômes existants, mais peu développés. Toutes, enfin, comportent une sélection à l'entrée.

1

L'IUP MANAGEMENT DES SERVICES DE SANTÉ

Présentation

L'IUP Institutions de la santé et protection sociale ou Management des services de santé (IUP Santé), ouvert en 1994, a pris la suite du diplôme d'université Gestion non médicale des services hospitaliers, créé en 1991 et géré par la Formation appliquée continue (FAC), service commun à la Faculté de droit, à celle des lettres et civilisations, à celle des langues et à celle de philosophie. Cette création a répondu à la volonté de faire renaître, à Lyon III, non sans l'avoir élargi au domaine de la santé (droit, éthique, structures), le pôle lyonnais de droit social qui avait joui, à une certaine époque, d'un grand renom. C'est ainsi que ce pôle s'est, en 1995, enrichi d'un DEA Ethique et droit médical, et que l'université souhaite obtenir l'habilitation d'une maîtrise de droit social. On comprend, dès lors, pourquoi cet IUP a été rattaché à la Faculté de droit.

Il a la particularité de ne pas avoir de formation initiale et de ne former des stagiaires de formation continue qu'au niveau de la licence et de la maîtrise. Les stagiaires entrent soit en année de licence, soit en année de maîtrise en fonction de leurs acquis professionnels.

L'objectif de la formation est double :

- pour les cadres des établissements de soins publics et privés, il s'agit d'acquérir ou d'approfondir une compétence non seulement en matière d'organisation et de gestion des services de santé, mais aussi en management des personnes et en management stratégique ;

- pour les cadres paramédicaux, il s'agit d'acquérir des connaissances, des méthodes et des outils dans des domaines tels que la gestion du personnel, la conception, le suivi et l'évaluation des projets, l'organisation du service, la maîtrise de l'allocation des ressources ou la stratégie.

Comme on le voit, cet IUP est axé sur la gestion et se différencie des IUP Ingénierie de la santé qui existent à Angers, Lille ou Montpellier. Il se rapproche beaucoup plus d'un autre IUP lyonnais, l'IUP Ingénierie du management des petites et moyennes structures (IMPMS) de Lyon I. Ce dernier comporte une licence Secteur sanitaire privé et une maîtrise Gestion des établissements sanitaires et sociaux, qui se préparent en formation initiale et en formation continue. L'IUP de Lyon I vise un public un peu plus large que celui de l'IUP Santé et touche plutôt le secteur privé que le secteur public. Mais tous deux forment, par exemple, les cadres infirmiers ou les cadres de direction d'établissements de santé.

L'IUP Management des services de santé s'intègre dans un pôle Santé que Lyon III a la volonté de développer. Ce pôle, transdisciplinaire, couvre le champ des institutions de la santé et de la protection sociale, et comporte actuellement, outre l'IUP, deux DEA, un DESS et un centre de recherche.

Les ressources humaines et matérielles

L'IUP a été très faiblement doté en personnel enseignant : 2 postes (1 PAST et 1 ATER) à l'origine. Il n'y a pas eu de demande de postes ensuite. L'absence de formation initiale explique en partie cette situation, mais il est très difficile de faire de la formation continue diplômante sans un corps d'enseignants permanents. Il en résulte un recours très important aux vacataires : 84% de l'enseignement est assuré par eux. Cet état de fait permet l'intervention de nombreux professionnels (38% de l'enseignement), comme le prévoient les textes sur les IUP, mais il rend difficile la coordination des enseignants, l'encadrement des stagiaires et le tutorat.

Aucun emploi de personnel non enseignant n'a été attribué. Deux administratifs ont été recrutés sur ressources propres, ce qui permet un fonctionnement correct, compte tenu du fait que l'IUP bénéficie des services de l'université dans un certain nombre de domaines, comme l'entretien des locaux.

Quant aux équipements pédagogiques, l'IUP est propriétaire du matériel informatique. En revanche, le matériel audiovisuel utilisé appartient à la Formation appliquée continue.

Sur le plan financier, l'IUP a bénéficié d'une subvention de 75 000 F au départ. Il a pu ensuite s'autofinancer. Le coût de la formation s'élève à 33 000 F pour la licence comme pour la maîtrise. Une faible partie des recettes revient à l'université pour la mise à disposition des locaux, leur entretien, le chauffage et l'éclairage. Le reste

couvre les dépenses de fonctionnement et permet des investissements. La séparation d'avec le budget recherche ne semble pas très rigoureuse.

Enfin, en ce qui concerne les locaux, situés au 18 rue Chevreul, deux bureaux sont affectés à l'IUP, mais l'attribution des salles de cours et de TD est planifiée au niveau central. Cela ne va pas sans poser des problèmes, car ce qui peut être aisément admis par des étudiants l'est beaucoup moins par des adultes qui ont payé leur formation. L'affectation de salles à l'IUP serait, matériellement et psychologiquement, souhaitable.

L'enseignement

L'organisation de la formation

La formation est à temps partiel, à raison d'une semaine complète toutes les 5 à 6 semaines. En contrepartie, la durée de formation est répartie sur 2 ans pour la licence (15 semaines de formation) comme pour la maîtrise (16 semaines de formation), avec un tutorat.

Une telle organisation, très positive sur le plan pédagogique, présente néanmoins pour les stagiaires deux inconvénients : une surcharge de travail, car ils ne sont pas ou pas complètement remplacés dans leur fonction pendant les semaines de formation, et un surcroît de coût (hébergement, transport, etc.) pas toujours pris en charge par l'employeur. Les avantages semblent toutefois, même aux yeux des stagiaires, l'emporter sur les inconvénients.

La formation fait une place appréciable à la recherche. Il s'agit, en licence, d'une initiation à la recherche et, en maîtrise, d'une recherche appliquée. S'il existe un thème fédérateur (en 1995 : l'évaluation), les sujets sont choisis par les stagiaires. Le travail de recherche de chacun est dirigé par un enseignant et il donne lieu à un mémoire avec soutenance. L'ensemble des travaux réalisés paraît être de très bonne qualité.

Outre la préparation à la licence et à la maîtrise, l'IUP Management des services de santé a une petite activité de formation continue non diplômante dans le domaine de l'audit : il s'agit d'actions ponctuelles destinées, par exemple, à des médecins de la Sécurité sociale ou à des cadres de maisons de retraite.

Recrutement et rendement de la formation

Pour juger du volume d'activité de l'IUP, on peut utiliser les habituels critères de la formation continue :

Année civile 1995	Licence	Maîtrise	Total
Nombre de stagiaires	47	67	114
Nombre d'heures stagiaires	31 772	50 764	82 536
Volume financier	798 KF	912 KF	1 710 KF
Nombre de diplômés	-	38	38

Les chiffres traduisent, dans l'ensemble, le caractère récent de l'IUP. Du fait de l'étalement sur 2 ans de la licence, comme de la maîtrise, ils ne seront significatifs, en termes de stocks, qu'à partir de 1997.

Le flux d'admis est assez limité : une trentaine en licence et une trentaine en maîtrise. Le recrutement potentiel est pourtant important, car il déborde largement la région lyonnaise : les stagiaires proviennent d'une vingtaine de départements, le département du Rhône ne fournissant qu'environ le tiers des effectifs. Si les candidats sont nombreux, ils ont du mal à faire financer leur formation dans le contexte hospitalier actuel, ce qui explique en partie les flux d'entrée limités. Une explication complémentaire tient à l'insuffisance du corps enseignant.

Le nombre réduit de diplômés vient de ce qu'il s'agit de la liquidation du diplôme d'université dont l'IUP a pris la suite et qui se situait à bac + 4.

La recherche

L'IUP est, par ailleurs, le maître d'oeuvre du DEA Ethique et droit médical, créé à la rentrée 1995, et il gère par convention avec l'université Lyon I l'option Gestion et organisation des systèmes de soins du DEA Méthodes d'analyse des systèmes de santé. Son équipe de recherche, le Groupe de recherche sur l'accréditation, les pratiques hospitalières et les organisations de la santé (GRAPHOS), est membre du Groupement scientifique (GS) Santé, qui regroupe 12 universités et qui est dirigé par le directeur de l'IUP. Le GRAPHOS a conclu plusieurs contrats avec des cliniques et des hôpitaux de la région. Dans ce cadre, l'IUP organise régulièrement des colloques (4 en 1995-1996).

Les contrats et les colloques ont permis de tisser des liens intéressants avec des institutions du domaine de la santé. Dans le même sens, la présence, dans son Conseil de perfectionnement, de plusieurs personnalités jouant un rôle important dans ce domaine assure à l'IUP une première implantation dans son environnement professionnel, mais le renforcement des liaisons avec les médecins et l'université de Lyon I est une nécessité.

Perspectives de développement et conclusion

On peut s'interroger sur les raisons qui ont poussé à créer 2 IUP, à Lyon III et à Lyon I, dans des domaines voisins. Un rapprochement des deux institutions étant peu réaliste, il serait souhaitable qu'un accord intervienne sur un partage précis des domaines d'activité, afin d'éviter toute concurrence, qui ne pourrait qu'entraver leur développement respectif.

Il semble que seule la mise en place d'une formation initiale soit de nature à assurer un développement important de l'institution, même si d'autres perspectives existent. Cette formation initiale, qui devra couvrir le cursus normal des 3 ans, n'est concevable que s'il y a création de postes ou affectation de postes par l'université à l'IUP. L'ouverture d'une telle formation, envisagée pour 1997, nécessite une décision rapide de l'université sur le choix de la filière, qui ne peut être identique à celle qui existe en formation continue, compte tenu de ses spécificités.

Un autre axe de développement, plus modeste, réside dans l'augmentation raisonnable du flux d'entrée des actuelles licence et maîtrise. Grâce à une bonne image de la formation, à un recrutement national et peut-être à un abaissement des coûts de formation, il doit être possible d'augmenter significativement les flux.

Un dernier axe de développement peut être envisagé avec la création d'un Diplôme de recherche technologique (DRT). Actuellement, les diplômés de l'IUP peuvent intégrer le DEA Méthodes d'analyse des systèmes de santé, qui existe depuis 1989. Dans le futur, ils pourraient être également admis dans le DEA Ethique et droit médical de la santé, à la Faculté de droit. On peut néanmoins penser que le DRT est plus adapté à des diplômés d'IUP que des DEA. Il créerait, par ailleurs, une synergie avec les activités de recherche actuellement développées.

En conclusion, on peut considérer que le principal problème de l'IUP Management des services de santé est sa taille. Il doit nécessairement se développer, et plusieurs possibilités complémentaires existent. Il possède déjà de sérieux atouts : un réseau de relations professionnelles, une formation de qualité assurant aux stagiaires une promotion ou leur permettant une mobilité professionnelle, une recherche active et bien en rapport avec la formation, une autonomie réelle au sein de la Faculté de droit, qui n'en soutient pas moins ses projets. Il reste à développer un corps enseignant permanent et à choisir une spécialité originale de formation initiale. Il reste

surtout à renforcer les liens institutionnels et réguliers avec les composantes médicales et hospitalières de Lyon I.

2

L'INSTITUT UNIVERSITAIRE
PROFESSIONNALISÉ DE
L'IAE

Présentation

Cet IUP, qui comporte deux filières, Sciences de gestion et Commerce et vente, a été créé au sein de l'IAE en 1992. Il résulte en partie de la transformation de la maîtrise de sciences de gestion qui existait depuis 1972. Cette transformation a été motivée par le désir de rallonger le cursus d'un an, de le rapprocher de celui d'une école supérieure de commerce et de bénéficier de la possibilité de stages plus importants.

L'IUP délivre les diplômes de DEUG, licence et maîtrise en formation initiale. Il n'existe pas de formation continue.

Les ressources humaines et matérielles

Les ressources humaines de l'IUP sont essentiellement celles de l'IAE : il n'a, notamment, bénéficié d'aucune création de poste d'enseignant.

Il n'y a pas de locaux réservés : les salles de la Manufacture des tabacs sont réparties en fonction des besoins entre les différentes composantes. Fonctionnel et agréable, le site satisfait les usagers. De même, les équipements audiovisuels et informatiques sont globalement satisfaisants, même si le libre accès aux postes informatiques pourrait être amélioré.

En dépit des quelques services propres dont il dispose sur le site de la Manufacture des tabacs (secrétariat, scolarité), l'IUP n'a, dans l'ensemble, que peu d'autonomie : il n'a pas de budget propre, et son directeur n'est autre que le directeur de l'IAE, ce qui ne facilite pas son identification.

Dans la communication externe, l'image volontairement mise en avant est celle de l'IAE. Certes, l'ancienneté et le dynamisme de cette institution, ainsi que ses compétences dans le domaine de la gestion sont valorisants. Il y aurait intérêt cependant, sans bien entendu remettre en cause le rattachement de l'IUP à l'IAE, à mieux distinguer ces deux entités vis-à-vis de l'extérieur et à conférer à l'IUP une certaine autonomie de gestion.

L'enseignement

L'organisation des études

L'IUP offre une palette de formations étendue, dans le domaine de la gestion au sens large. Chaque filière comporte, en effet, un assez grand nombre de spécialisations et d'options en 3ème année, le tronc commun étant réduit au minimum. Pour la filière Sciences de gestion, il existe 5 spécialisations et 9 options. La filière Commerce et vente n'offrait jusqu'à cette année qu'une seule spécialisation, (Affaires internationales) comportant 8 options, mais une seconde spécialisation (Distribution inter-industrielle européenne) s'ajoutera à la rentrée 1996.

Cette dernière spécialisation est d'autant plus intéressante qu'elle s'effectuera uniquement en apprentissage. Outre que la spécialisation correspond à un besoin des entreprises de la région, l'alternance en dernière année d'une formation ne peut que faciliter l'embauche.

Evidemment, cette multiplication des spécialisations et des options n'a pas que des avantages. Elle entraîne une dépense accrue en heures d'enseignement et un risque d'avoir des effectifs trop faibles. Pour remédier à ce dernier inconvénient, la plupart des options sont non seulement communes aux 2 filières de l'IUP, mais également à la maîtrise AES. Le souci d'équilibrer les effectifs conduit également à limiter les possibilités de choix des options par les étudiants, l'arbitrage étant fait par les enseignants. La multiplication des options, qui représentent normalement une formation à la carte, y perd un peu de son intérêt. Il reste, néanmoins, que les options permettent une adaptation locale aux besoins des entreprises, les IUP devant être des formations de proximité.

Plus intéressante, peut-être, pour les étudiants est la possibilité d'effectuer une partie de leurs études à l'étranger.

Naturellement, cette possibilité est plus utilisée dans la filière Commerce et vente, compte tenu de la spécialisation Affaires internationales : 20% de l'effectif en 2ème année et 47% en 3ème année en ont profité. Le taux en Sciences de gestion est, certes, moins important, mais loin d'être négligeable : 22% en 3ème année. Cette volonté d'ouverture sur l'international est confirmée par l'obligation de pratiquer deux langues, alors que les textes réglementaires n'exigent la pratique que d'une seule langue.

Les stages traduisent également une volonté de ne pas s'en tenir aux seules obligations légales : les quatre mois et demi de stage requis par les textes sont largement dépassés, puisque les stages, répartis sur les 3 années, durent de 6 à 7 mois (2 mois de stage ouvrier après la 1ère année, 2 mois de stage d'application des outils de gestion à la fin de la 2ème année et 3 mois de stage de fin d'études).

Si l'ouverture sur les entreprises est bien assurée en ce qui concerne les stages, elle l'est un peu moins en ce qui concerne la participation de cadres et de responsables d'entreprise à l'enseignement. Pour l'année 1994-1995, les vacataires professionnels ont assuré moins de 20% des enseignements en 1ère année, de l'ordre de 8% en 2ème année, et un pourcentage, en 3ème année, variable suivant les options : de 18% à 32%. La participation des professionnels pourrait être facilement augmentée en raison d'un environnement favorable. Cela satisferait, en outre, les étudiants qui ont de fortes attentes dans ce domaine.

Recrutement et rendement de la formation

Le tableau suivant donne les effectifs des inscrits (y compris de ceux étudiant à l'étranger), pour les années 1994-1995 et 1995-1996 :

	1ère année		2ème année		3ème année		Total	
	1994-1995	1995-1996	1994-1995	1995-1996	1994-1995	1995-1996	1994-1995	1995-1996
Commerce et vente	22	39	46	51	43	53	111	143
Sciences de gestion	47	55	86	75	97	85	230	215
Total	69	94	132	126	140	138	341	358

L'effectif total de 358 étudiants est, tant à l'échelon local que national, relativement important pour une institution de création récente. Le nombre des étudiants est d'autant plus satisfaisant que celui des candidatures est relativement limité : 152 en Sciences de gestion et 123 en Commerce et vente pour 1995. Plusieurs causes peuvent expliquer cette relative rareté des candidatures :

- une réduction assez générale de la demande pour les filières de gestion ;
- une concurrence forte de l'Ecole supérieure de commerce de Lyon ;
- une image externe un peu floue, mettant davantage en valeur l'IAE que l'IUP ;
- un schéma de recrutement à bac + 1, mal assimilé par les étudiants.

Cette dernière cause explique en partie l'importance des candidatures (135 candidats en Sciences de gestion et 87 en Commerce et vente, en 1995) et des entrées directes en 2ème année d'IUP. D'où un recrutement parallèle important :

Origine universitaire des admissions directes en 2ème année d'IUP (1995-1996)

	DEUG AES/ LEA/ MASS	DUT	BTS	Autres	Total	% des inscrits de 2ème année
Commerce et vente	1	17	9	2	29	56,9
Sciences de gestion	10	19	-	3	32	42,7
Total	11	36	9	5	61	48,4

Les admissions directes représentent pratiquement la moitié des effectifs de 2ème année, cette proportion pouvant être considérée comme une limite à ne pas franchir. Les titulaires d'un DUT y sont largement majoritaires, comme dans beaucoup d'IUP, alors qu'ils sont très faiblement représentés dans les entrées en 1ère année :

Origine universitaire des étudiants en 1ère année d'IUP (1995-1996)

	AES/ LEA/ MASS	Classes prépa.	BTS	Autres	Total
Commerce et vente	26	6	6	1	39
Sciences de gestion	37	16	-	2	55
Total	63	22	6	3	94

C'est là le reflet d'une politique qu'on ne peut qu'approuver.

L'origine géographique des étudiants est très locale : en 1995-1996, 80% des inscrits en 1ère année sont originaires de l'académie (84% en Sciences de gestion et 75% en Commerce et vente). Le phénomène a d'ailleurs tendance à s'accroître (67% l'année précédente). Cela s'explique par la multiplication des IUP sur tout le territoire et par le fait qu'il ne s'agit pas de filières rares. L'étrécissement du bassin de recrutement est une cause supplémentaire de limitation des candidatures.

Le taux de boursiers (20,7% de l'ensemble des inscrits à l'IUP) est très légèrement supérieur à la moyenne de l'université. Il n'y a pas vraiment, dans ce domaine, de spécificité IUP.

Le taux de réussite est élevé : 91% en DEUG, 100% en maîtrise, en 1995. Il est, d'une certaine façon, le reflet de la sélection à l'entrée, d'un enseignement efficace sur des effectifs raisonnables et de la motivation très grande des étudiants.

Perspectives de développement et conclusion

L'IUP de l'IAE se développe tout à fait normalement en formation initiale. L'objectif de 100 diplômés par an en maîtrise de Sciences de gestion est atteint et semble raisonnable.

Un même objectif pourrait être fixé pour la filière Commerce et vente. Celle-ci ne bénéficie pas de l'ancienneté et de la réputation de la maîtrise de Sciences de gestion : il est donc normal que son développement soit plus lent. Un effort particulier de communication lui serait bénéfique, mais c'est surtout une extension de l'apprentissage qui la confortera. La voie est déjà tracée avec l'ouverture, en 1996, d'une première spécialisation en apprentissage. Elle doit être étendue à d'autres spécialisations, toujours en 3ème année, en liaison avec les grandes branches professionnelles.

Le second axe de développement devrait être la formation continue, inexistante actuellement. Dans le domaine qui est le sien, celui de la gestion, il serait normal que l'IUP offre à des personnes en activité, ayant une expérience professionnelle, des cursus spécifiques. La validation des acquis professionnels, conformément à la loi de 1992, devrait permettre à des techniciens supérieurs, titulaires d'un DUT ou d'un BTS en particulier, de bénéficier de parcours individualisés et d'obtenir le titre d'ingénieur-maître. Une telle possibilité serait, à terme, de nature à dissuader une partie des DUT et des BTS à postuler à l'entrée en 2ème année suivant un schéma de poursuite d'études pas toujours judicieux.

Enfin, un dernier axe de développement, plus modeste quantitativement, peut être envisagé avec la création d'un Diplôme de recherche technologique (DRT). Il offrirait à un petit nombre de diplômés de l'IUP une formation à bac + 6, de nature à servir l'image de l'IUP auprès des entreprises. Une telle formation n'aurait pas de problèmes de recrutement, compte tenu du nombre de diplômés IUP désirant poursuivre leurs études (plus de 80% pour la filière Sciences de gestion). Enfin, le concours des équipes de recherche de l'IAE serait un gage de réussite pour cette formation.

Présentation

La création de cet Institut avait été demandée lors du premier contrat quadriennal. Deux départements sur les quatre projetés sont actuellement ouverts : Carrières juridiques (CJ), depuis 1993, et Gestion administrative et commerciale (GACO), depuis 1994. Ils résultent tous les deux de la transformation de DEUST :

- DEUST Assistant juridique de la Faculté de droit, pour CJ ;

- DEUST Gestion des PME-PMI de l'IAE et DU d'administration et de gestion des entreprises de la Faculté de droit, pour GACO.

Cette transformation était certainement une bonne solution, compte tenu des difficultés de montée en charge de ces formations, de la fin de l'aide de l'Etat ou de la Région et du changement de politique du ministère de l'Enseignement supérieur à l'égard des DEUST.

Cette transformation a été d'autant plus heureuse qu'elle permettait d'ouvrir deux spécialités d'IUT inexistantes à Lyon, alors que cette ville compte trois autres IUT et pas moins de 15 départements, d'où un risque sérieux de saturation de la demande.

Les ressources humaines et matérielles

Le département CJ, comme le département GACO, ont ouvert sans poste enseignant. Même en tenant compte de la contribution des enseignants de la Faculté de droit, il s'agit là de mauvaises conditions de démarrage. L'équipe a tardé à se constituer dans une période essentielle, et le phénomène d'osmose qui s'est développé avec la Faculté de droit n'a pas que des avantages. L'absence de chef de département jusqu'en janvier 1995 - la fonction était assurée par le directeur - n'a pu que retarder la mise en place des équipes.

Actuellement, l'IUT a 8 postes d'enseignants : 2 MCF, 4 PRAG et 2 ATER. Cette composition n'est pas très satisfaisante, compte tenu du service des PRAG qui représente actuellement les 2/3 des services en heures. Elle sera totalement déséquilibrée à la rentrée 1996 : en effet, 3 autres postes de PRAG ont été créés, 2 pour un nouveau département et 1 pour un groupe supplémentaire de CJ, ce qui fait que 78% des services (en heures) seront assurés par des enseignants du second degré. Si la présence de ce personnel dans les IUT est indispensable et constitue l'une des conditions de réussite de

l'institution, la secondarisation des IUT n'est, en revanche, pas souhaitable.

Le personnel non enseignant est peu nombreux (2 SASU et 2 adjoints administratifs, ainsi qu'une personne provisoirement mise à disposition par l'université). La nomination d'un attaché à la rentrée devrait permettre de commencer la mise en place des services généraux. L'IUT bénéficie du personnel ouvrier et de service de l'université, et c'est un avantage indéniable. Il sera cependant difficile de structurer convenablement les services administratifs avec si peu de personnel si l'on tient compte du fait qu'il faut au moins une personne dans chaque secrétariat de département.

En ce qui concerne les locaux, la situation n'est pas non plus très satisfaisante, puisque l'IUT, dépourvu de locaux propres, est provisoirement logé sur le site de la Manufacture des tabacs. Les locaux administratifs sont peu fonctionnels : une très grande pièce abrite la scolarité, les secrétariats de département et les enseignants. Le chef du département CJ, actuellement seul nommé, n'a pas de bureau. La répartition des salles de cours et de TD, qui, il faut le souligner, sont agréables et fonctionnelles, est assurée, au niveau central, selon une planification assez rigide.

Les équipements, notamment informatiques, n'appartiennent pas exclusivement à l'IUT, qui a contribué à leur achat et les utilise en commun avec la Faculté de droit et l'IAE. Cela n'est pas sans créer quelques problèmes, le matériel n'étant pas toujours adapté aux besoins et accessible en libre service aux heures qui conviennent aux étudiants de l'IUT, dont l'emploi du temps est chargé. Le matériel audiovisuel est, lui, spécifique à l'IUT, mais doit être transporté constamment, aucune salle n'étant réservée à l'audiovisuel.

L'IUT n'a pas de bibliothèque, mais bénéficie de celle de Droit-Gestion implantée à la Manufacture des tabacs. C'est une bonne solution, surtout si l'on veille à ce que les étudiants de GACO, et du prochain département d'Information-communication, puissent y trouver les ouvrages et les revues spécialisés qui leur sont nécessaires et qui ne correspondent pas forcément aux besoins des étudiants de droit ou d'IAE.

Les étudiants

Les effectifs

Comme le montre le tableau suivant, la montée en charge des effectifs se fait très lentement, principalement en raison d'un retard dans les moyens, sur lequel on reviendra, et d'une politique de développement un peu timorée.

		1993-1994	1994-1995	1995-1996
Carrières juridiques	1ère année	71	69	71
	2ème année	-	58	59
	Total	71	127	130
GACO	1ère année	-	71	68
	2ème année	-	-	57
	Total	-	71	125
Total général		71	198	255

Cette lenteur dans la progression des effectifs ne résulte pas d'un manque de candidatures. Celles-ci sont, en effet, en forte augmentation. La sélection est importante, même si le chiffre brut des candidatures est trompeur, compte tenu des candidatures multiples inhérentes à une ville où l'offre de formation, notamment en matière d'IUT, est très développée :

	Nombre de candidatures	Coefficient de sélection *	Nombre de candidatures	Coefficient de sélection *
Carrières juridiques	526	3,75	850	5,40
GACO	157	1,50	371	2,25

* Coefficient de sélection = nombre de candidats/liste principales + appelés liste complémentaire.

Les caractéristiques de la population étudiante

La population des inscrits présente quelques caractéristiques intéressantes :

- Le tableau ci-dessous donne l'origine scolaire des inscrits de 1ère année (en %) :

	Bac B ou ES		Bac G ou STT	
	1994-1995	1995-1996	1994-1995	1995-1996
Carrières juridiques	37,7%	39,4%	33,3%	33,8%
GACO	21,1%	50,7%	57,7%	34,3%

On relève deux dominantes : les baccalauréats B ou ES et G ou STT. Si la présence des STT pour un tiers des effectifs peut être considérée comme satisfaisante, on peut regretter la faible présence des baccalauréats A ou L (7% en CJ et 6% en GACO, à la rentrée 1995), alors que les deux spécialités sont tout à fait accessibles, contrairement à beaucoup d'autres spécialités d'IUT, à ce type de bac. Le programme de GACO, en particulier, avait été conçu pour permettre l'admission des littéraires.

- S'il existe un certain équilibre dans la répartition par sexe des inscrits en GACO (taux de féminisation de 57% pour 1995-1996), on enregistre en CJ une très grande féminisation, qui tend à s'accroître : 81,6% de filles en 1993-1994, 82,6% en 1994-1995, 85,9% en 1995-1996. Certes, ces chiffres ne sont pas très différents de la moyenne nationale (79% pour 1994-1995), mais ils risquent, à terme, de donner une image inexacte de la formation et de ses débouchés.

- L'examen de l'origine géographique de la population étudiante montre que 77% des étudiants de GACO sont originaires du Rhône. Ce recrutement local s'explique par la présence d'un département GACO à Nevers et à Saint-Etienne, ainsi que par le caractère récent de la spécialité à l'échelon national. La situation de CJ est différente, puisque 42% des étudiants seulement sont originaires du Rhône et que 43% sont extérieurs à l'académie ; cette extension du recrutement peut s'expliquer par le faible nombre de départements CJ en France (8).

- Le taux de boursiers est élevé, comme c'est le cas en général dans les IUT : 22% en CJ et 31% en GACO, contre 18% pour l'ensemble de Lyon III.

Perspectives de développement et conclusion

L'IUT devrait progressivement monter en charge. Tout d'abord en raison de l'ouverture, à la rentrée 1996, d'un troisième département. Le choix de la spécialité Information-communication, qui a été fait, se justifie à un double point de vue : le département prendra la suite d'un DEUST Information-communication de la Faculté des lettres et il ne viendra pas en concurrence d'une autre formation, puisque cette spécialité n'existe dans aucun des IUT de Lyon I ou Lyon II. Ceci est d'autant plus important que les débouchés de cette spécialité ne sont pas très nombreux. Par ailleurs, de ce point de vue, le choix des options, Documentation et Communication d'entreprise, paraît sage.

Un quatrième département est envisagé, de type secondaire, mais dans un avenir plus éloigné dans la mesure où il suppose résolue la construction de locaux pour l'IUT.

Il a été prévu, dans le cadre du pôle lyonnais, lors du schéma Université 2000, d'implanter l'IUT à l'ouest de l'agglomération lyonnaise, sur le territoire de la commune d'Écully, à proximité de l'École centrale lyonnaise. Cette dernière serait d'ailleurs disposée à apporter son aide à un département secondaire en rapport avec ses activités. Cette implantation - qui devrait être opérationnelle à l'horizon 2000 - permettra la création d'un quatrième

département. D'autre part, tout doit être mis en oeuvre pour que soit renforcée l'identité de l'Institut, mais en harmonie avec l'université mère et non pas en isolement.

En attendant cette échéance, l'IUT doit pouvoir se développer par une montée en charge régulière des départements actuels, à raison d'un groupe supplémentaire par an dans chacun. Il peut également se développer par des actions de formation continue, inexistantes à l'heure actuelle, et par l'apprentissage. Il y aurait, dans ces deux domaines, des possibilités intéressantes aussi bien pour GACO que pour CJ.

Enfin, des perspectives de développement existent : elles concernent la poursuite - limitée - d'études pour les titulaires du DUT. La création envisagée d'un diplôme d'université, Gestion et droit des associations, peut être profitable. D'abord, parce que les très nombreuses associations existant dans la région lyonnaise en ont un réel besoin ; ensuite, parce que cela permettrait, à des conditions qui doivent être discutées, de proposer à une partie des étudiants une formation adaptée. Une année supplémentaire est une alternative à des études longues et permet, par ailleurs, de conserver un niveau bac + 3 dont le monde économique a besoin.

En conclusion, on peut considérer que la phase de démarrage est terminée. La mise en place des structures organisationnelles (nomination des chefs de département, constitution des conseils de département, création de centres de responsabilité - au sens NABUCO -, création de services généraux, etc.) devrait être accélérée. L'IUT doit rapidement affirmer son identité et sa spécificité, et éviter une trop grande osmose avec d'autres filières. Il doit veiller au respect de certaines caractéristiques des IUT, telles que, par exemple, la proportion de TD par rapport aux cours.

L'IUT devrait également procéder au rééquilibrage de son corps enseignant, trop secondarisé, et obtenir quelques locaux en propre en attendant une construction.

Les quelques faiblesses constatées, qui peuvent aisément être corrigées, ne sont pas de nature à entraver les belles perspectives de développement que devrait connaître l'IUT de Lyon III dans les prochaines années.

On peut considérer que la démarche, entreprise il y a 4 ans, et tendant à multiplier les formations professionnalisantes et à diversifier l'offre de formation de Lyon III, est en train de réussir.

Des perspectives importantes de développement existent, tant pour le pôle Santé que pour le pôle Gestion. Il est nécessaire de favoriser ce développement par l'attribution de moyens. Cela signifie, en premier lieu, l'affectation de personnel enseignant. Cela implique, en second lieu, de laisser une marge suffisante d'autonomie, afin que l'identité de chacune des institutions puisse s'affirmer. Enfin, dans le cas de l'IUT, la construction de locaux paraît indispensable.

QUATRIÈME PARTIE

LES PREMIERS CYCLES :
ÉVOLUTION ET BILAN

1 LA FORMATION JURIDIQUE

La Manufacture des tabacs

La modification majeure intervenue depuis la précédente évaluation est de nature immobilière : il s'agit du déménagement du campus de La Doua et de l'installation des formations de 1er cycle dans les bâtiments rénovés et spacieux de la Manufacture des tabacs, que la Faculté de droit partage avec l'IAE et l'IUT. Les étudiants en sont grandement satisfaits, d'autant plus qu'une bibliothèque, dont le prêt est entièrement informatisé, y est à leur disposition. Ils semblent plébisciter cet instrument de travail.

L'organisation des études

La réforme de la 1ère année organisant les études autour de modules n'a pas été mise en place, les textes réglementaires ayant différé son entrée en vigueur obligatoire. Une commission est chargée de mener une réflexion.

Le tutorat, que l'université s'est engagée dans le contrat à étendre à tous les premiers cycles, reste, dans les faits, à la Faculté de droit, à l'état de projet. La volonté de le mettre en oeuvre semble réelle, mais elle se heurte à d'importantes difficultés matérielles d'organisation. En effet, compte tenu du nombre d'heures de cours et de travaux dirigés que doit suivre l'étudiant de 1ère année, il paraît quasiment impossible d'intercaler, sur une grande échelle, des heures de tutorat : ni les étudiants ni les locaux ne sont disponibles. La Faculté de droit de Lyon III est confrontée, et c'est naturel, aux nombreux obstacles auxquels se heurte, un peu partout, la mise en place du tutorat. Toutefois les étudiants, sur la base du volontariat - ils sont assez peu nombreux - peuvent bénéficier de quelques heures de TD de soutien consacrés à la méthodologie.

Sur un plan plus général, il faut souligner les effets très positifs des fonctions de directeur et de responsable administratif du 1er cycle sur l'encadrement au quotidien des étudiants : les deux personnes chargées de ces fonctions semblent passionnées par leur mission, et leur grande disponibilité pallie en partie l'absence de tutorat.

Les étudiants de 1ère année peuvent être orientés, à l'issue du 1er trimestre vers deux DEUST (Administrateur de biens, Environnement et urbanisme) et, très accessoirement, vers l'IUT (département Carrières juridiques). Le principe de cette réorientation ne peut être qu'approuvé, car il est une des réponses aux difficiles problèmes posés par l'accès massif des lycéens à l'enseignement supérieur.

Mais sa portée effective reste trop limitée : le nombre d'étudiants ainsi réorientés ne dépasse guère la cinquantaine.

Conclusion

La Faculté de droit ne constitue pas une entité soudée et homogène, ayant conscience de poursuivre une politique commune fondée sur l'engagement de la communauté de ses membres. Aucun projet d'ensemble ne paraît l'animer. Elle compte plutôt sur les initiatives personnelles des enseignants. Une telle situation est de nature à fragiliser la Faculté et semble surtout en porte-à-faux avec la pratique de la contractualisation, qui suppose logiquement une démarche beaucoup plus globale et synthétique. Cette carence est probablement une des raisons qui expliquent la relative timidité et le caractère très général des engagements souscrits dans le contrat quadriennal de développement 1995-1998.

2

LA FORMATION PLURIDISCIPLINAIRE DU SECTEUR TERTIAIRE

Il ne sera naturellement question, ici, que des premiers cycles tertiaires non professionnalisés, l'IUP relevant de l'IAE ayant déjà été traité. Trois premiers cycles non professionnalisés sont placés sous la responsabilité de l'IAE : un DEUG AES, un DEUG MASS et un DEUG LEA.

Les effectifs étudiants sont, en dépit de quelques fluctuations, globalement stables : environ 1 200 étudiants sont inscrits en DEUG AES, dont les 2/3 en 1ère année, et 350 en MASS, également répartis entre les deux niveaux.

Organisation pédagogique et contenu

Le montage des premiers cycles tertiaires de l'IAE est original : contrairement à l'organisation traditionnelle des premiers cycles universitaires, de nombreux enseignements sont communs aux différents DEUG et organisés de façon à ce qu'à partir d'un ensemble de cours de base communs, auxquels quelques cours de spécialisation peuvent être ajoutés, les étudiants obtiennent indifféremment un DEUG AES ou un DEUG MASS, ou même les deux simultanément.

Les documents d'information de l'IAE présentent l'ensemble des premiers cycles tertiaires sous l'appellation «Formation pluridisciplinaire secteur tertiaire», ce qui effectivement décrit bien l'objectif de possibilité d'accès à des formations multiples recherché à travers ce dispo-

sitif. Le montage peut paraître complexe et un peu trompeur pour les étudiants. En réalité, on le verra, il est apparu au cours de l'expertise que la complexité de ces premiers cycles n'est qu'apparente et qu'au total les étudiants sont parfaitement avertis, grâce notamment à un dispositif d'accueil efficace, de la situation et de leurs possibilités de réorientation en cours d'année.

Il convient de noter la proportion importante des enseignements assurés par des personnels vacataires, y compris dans des matières importantes pour les deux DEUG, comme l'économie et les mathématiques. Ce point avait déjà été noté lors de la première évaluation de l'université, mais les choses semblent évoluer favorablement en dépit des restrictions actuelles de créations de postes dans les universités.

L'examen attentif des programmes et l'analyse des annales des sujets d'examen dans les principales matières (économie et mathématiques en particulier) permettent cependant de mettre en lumière une des ambiguïtés d'un montage pédagogique par ailleurs efficace : le DEUG AES se révèle être quasiment un DEUG de sciences économiques plutôt allégé en mathématiques et statistiques, le DEUG MASS plus un DEUG de sciences économiques de bon niveau dans les disciplines scientifiques qu'un DEUG Sciences mention MASS, appellation officielle des premiers cycles MASS depuis 1993. Les programmes et les sujets d'examen de mathématiques du DEUG MASS ne sont pas, en effet, ceux d'un véritable DEUG Sciences mention MASS, dont les titulaires doivent pouvoir, en principe, poursuivre non seulement dans des seconds cycles MASS, mais aussi dans des seconds cycles de mathématiques pures. Cela ne serait manifestement pas possible pour des étudiants titulaires du DEUG MASS de l'IAE. En revanche, on peut affirmer que, compte tenu des programmes et des sujets qui leur sont proposés, les étudiants du DEUG AES pourraient poursuivre dans un second cycle de sciences économiques.

Evaluation du dispositif

Constater que ces DEUG peuvent poser des problèmes de lisibilité conduit à s'interroger :

- quelle est l'origine de cette situation ?
- quel est l'objectif réellement recherché à travers ce dispositif ?
- les étudiants sont-ils parfaitement informés du rôle un peu particulier que jouent ces premiers cycles ?
- quel est leur rendement ?
- comment ouvrir aux étudiants qui le désireraient des possibilités de continuation d'études et/ou de réorientation à l'extérieur de l'IAE ?

L'origine du dispositif de formation

Elle est très certainement à rechercher dans l'histoire du partage des compétences et des spécialisations scientifiques entre les universités lyonnaises. Les sciences sont à Lyon I, où est d'ailleurs développée une filière MASS complète, et l'essentiel de l'économie est à Lyon II, avec notamment les filières classiques en sciences économiques. Il a donc dû paraître difficile d'habiller à Lyon un second DEUG de sciences économiques, en raison notamment du faible encadrement en économie de Lyon III.

Les objectifs de la formation

La situation ainsi créée n'a laissé place qu'à la possibilité d'une habilitation en AES, mais qui n'était peut-être pas satisfaisante du point de vue de la formation des étudiants dans les seconds cycles de l'IAE, et notamment en MSG. De fait, et ceci figure en toutes lettres dans les documents d'information relatifs aux premiers cycles tertiaires, la «voie royale» pour intégrer les MST (MSTCF et IUP MSG) est constituée par le double cursus : DEUG AES-DEUG MASS (on retrouve la même chose en ce qui concerne l'accès à l'IUP Affaires internationales, mais avec une combinaison de DEUG AES et de DEUG LEA). Les étudiants suivant seulement le DEUG AES n'ont, de ce fait, qu'une seule possibilité, celle de poursuivre en second cycle AES. C'est là, en réalité, un des objectifs poursuivis à travers ce montage pédagogique. Sur les plans strictement pédagogique et scientifique, tout ceci est parfaitement pertinent, puisque l'accès aux filières professionnalisées, notamment MSTCF et MSG, est soumis à des tests d'entrée plus souvent réussis, et ceci est vrai au niveau national, par des titulaires d'un DEUG Sciences économiques ou MASS que par des titulaires d'un DEUG AES.

L'information des étudiants

Malgré le détour un peu complexe que constitue ce dispositif, les étudiants sont parfaitement informés du fonctionnement réel du premier cycle organisé par l'IAE. Les plaintes et les critiques exprimées par les étudiants n'ont concerné que la charge de travail, jugée un peu lourde, et un certain manque d'ouverture sur les milieux professionnels, critiques qui avaient déjà été formulées par les étudiants lors de la première évaluation. Les étudiants rencontrés ont parfaitement su expliquer l'objectif des différents DEUG, sur le fonctionnement desquels ils portent un jugement très positif. D'ailleurs, les documents d'information, bien complets, sont sans ambiguïté : ils déconseillent clairement une unique inscription en DEUG MASS, en raison de l'absence d'un second cycle MASS à l'IAE, probablement aussi parce

que les étudiants titulaires du seul DEUG MASS de l'IAE ne pourraient, on l'a dit, poursuivre avec succès un second cycle scientifique. En tout état de cause, l'information importante est bien transmise, même si le motif invoqué est incomplet. Selon les personnels du SCUIO, l'information est bien faite et les étudiants des premiers cycles tertiaires se repèrent parfaitement dans l'organisation des enseignements qui leur est proposée. Au cours de la visite, seuls des enseignants extérieurs à l'IAE, ou n'intervenant pas en 1er cycle, ont évoqué la complication, voire le caractère «incompréhensible», de cette organisation pédagogique ! En outre, un dispositif d'orientation personnalisée, financé par la Région, et tout à fait remarquable, permet à chaque nouveau bachelier candidat à une inscription en 1er cycle d'être reçu individuellement dix minutes. Une réorientation est, de surcroît, possible en cours d'année.

Le rendement de la formation

Malgré ces dispositifs d'accueil et de réorientation, les données fournies par l'université montrent que ces premiers cycles sont marqués par un fort taux d'abandon. Ainsi, en 1993-1994, on note 228 «disparus» en 1ère année d'AES, pour 777 inscrits au total, soit 30%. En 1992-1993, le même calcul conduit à un taux de 31% d'abandons. Le phénomène est à peine moins perceptible en MASS. En revanche, les taux de succès calculés par rapport aux présents à l'examen sont indiscutablement plus élevés que les taux habituels dans ce type de formation. L'analyse du rendement n'est toutefois pas très aisée, les données concernant les effectifs étudiants étant trop imprécises.

Poursuite d'études et réorientation

Une difficulté déjà évoquée vient de ce que la réorientation offerte aux étudiants ne concerne que les premiers cycles de l'IAE. S'il est certes légitime, de la part de l'IAE, de veiller à ce que ses propres filières permettent ces réorientations, on peut cependant penser que nombre d'étudiants titulaires du DEUG AES, et a fortiori des deux DEUG AES et MASS de l'IAE, devraient pouvoir, compte tenu justement des programmes enseignés dans ces DEUG, poursuivre éventuellement un second cycle de sciences économiques dans un autre établissement. Pour le DEUG MASS, les choses sont très claires, et l'information faite sans ambiguïté : les étudiants sont parfaitement avertis que la détention du seul DEUG MASS ne permet pas de poursuivre des études de second cycle dans de bonnes conditions. Pour le DEUG AES, les choses sont plus compliquées et l'appellation DEUG AES doit rendre difficile, voire impossible de continuer ses études dans un second cycle autre que d'AES, alors qu'il semblerait, on l'a dit, qu'une telle continuation soit possible, notamment dans des seconds cycles de sciences économiques.

C'est sans doute là un des inconvénients majeurs, sinon l'inconvénient le plus grave, du dispositif de 1er cycle mis en oeuvre. Cela avait conduit les évaluateurs de 1992 à parler de «premiers cycles entonnoirs», destinés à alimenter exclusivement les filières de second cycle de l'IAE. La création d'un IUP n'a pas contribué à modifier la situation, comme cela avait été espéré lors de la première évaluation. Au contraire, dans la mesure où il est vivement recommandé aux étudiants se destinant aux IUP de suivre les cursus de deux DEUG, le dispositif crée explicitement une «voie royale» d'accès aux IUP, sensiblement plus sélective que les autres.

Conclusion et recommandations

En conclusion, il apparaît que les choses ont relativement peu évolué par rapport à la précédente évaluation, sauf sur deux points importants : le taux d'encadrement et les taux de succès. L'aspect «entonnoir», ou plutôt la dérivation vers les filières «nobles» est toujours présente, et on peut reprocher au dispositif des premiers cycles tertiaires de l'IAE de constituer une sorte de préparation trop exclusive aux seconds cycles de l'IAE.

Trois recommandations pourraient être formulées :

- améliorer encore le taux d'encadrement par des enseignants titulaires, ou en tout cas trouver les moyens d'accroître, d'une façon ou d'une autre, la part des enseignements dispensés par des personnels titulaires ;
- établir des indicateurs de suivi du rendement plus fiables, et veiller à réduire les taux d'abandon ;
- donner davantage de possibilités de réorientation aux étudiants qui n'intègrent pas les filières professionnalisées de l'IAE, éventuellement en concertation avec d'autres établissements.

3

LA FORMATION PLURIDISCIPLINAIRE DU SECTEUR LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

Vue générale : forces et faiblesses

A l'évidence, l'université Lyon III s'est efforcée, depuis 1991, d'améliorer l'accueil et l'encadrement des étudiants du 1er cycle dans les disciplines littéraires. Les deux difficultés principales auxquelles elle se heurte concernent les effectifs et le niveau des étudiants.

La formation pluridisciplinaire de 1er cycle du secteur Lettres et sciences humaines, qui regroupe, au sein des deux DEUG Lettres et langues et Sciences humaines et sociales, six mentions (lettres classiques ; lettres modernes ; langues, littératures et civilisations étrangères ; géographie ; histoire ; philosophie), rassemble aujourd'hui quelque 3 000 étudiants ; ce chiffre s'accroît d'environ 200 par an. Le flux est de l'ordre de 1 500 étudiants, auxquels s'ajoutent, en 1ère année, 500 redoublants. Ainsi, alors que la 1ère année compte 2 000 étudiants, la 2ème année n'en compte guère plus de 1 000. On observe donc en même temps qu'un gonflement régulier des effectifs, une déperdition considérable d'une année à l'autre, déjà relevée en 1992, de l'ordre de 50%, bien plus si l'on considère le résultat final. En lettres modernes, par exemple, sur les 219 étudiants inscrits en 1ère année à la rentrée de 1991, seuls 86 avaient obtenu, en 1994, leur DEUG au bout de 2 ou 3 ans. Dans le même temps, en anglais, seuls 75 étudiants sur 328 ont fini par obtenir le DEUG, c'est-à-dire bien moins du quart.

Cette situation n'a rien d'exceptionnel ; elle correspond à des réactions diverses dans le corps enseignant. Tantôt, comme en anglais, on écarte les étudiants au niveau initial insuffisant, par un enseignement de civilisation assuré d'emblée dans la langue étrangère. Tantôt, au contraire, comme en philosophie, des mesures de compensation sont prises pour éviter qu'une matière difficile, en l'occurrence la logique, ne fasse échouer de trop nombreux étudiants. L'organisation en modules n'a pas modifié en profondeur la conception qui avait présidé à la création de ces DEUG, avec la distinction entre enseignements généraux et options. Mais, d'une façon générale, la formation a évolué dans un sens moins pluridisciplinaire, en concentrant davantage les efforts de l'étudiant sur ce qui sera sa discipline principale, conformément aux souhaits des philosophes et des historiens dont faisait état le premier rapport d'évaluation. Il reste très difficile de suivre un double cursus non prévu institutionnellement par l'université.

Les étudiants, qui ont donc le choix entre deux DEUG, doivent acquérir chaque année six modules, deux de tronc commun (culture générale, langue française et étrangère d'une part, module préprofessionnel d'autre part), et quatre de majeure. L'acquisition de 5 modules permet de passer en 2ème année. Il y a compensation à l'intérieur de chaque module. Un entraînement pour tous à l'expression écrite, en 1ère année, et une initiation à l'informatique, en 2ème année, restent des aspects caractéristiques de la formation.

La question des locaux, aiguë en 1991, peut être considérée comme résolue par l'aménagement de l'ancienne Manufacture des tabacs, où les étudiants de DEUG trouveront désormais non seulement des salles de cours en nombre suffisant, mais aussi une bibliothèque adaptée à leurs besoins. Cependant, à moins d'un changement des facteurs démographiques, cette solution ne pourra être définitive, et certains envisagent avec faveur la création, à Bourg-en-Bresse et à Roanne, d'antennes de 1er cycle de lettres et sciences humaines.

La question de l'encadrement continue à se poser. Les maîtres de conférences interviennent rarement dans le 1er cycle, les professeurs encore moins. En 1ère année du DEUG d'anglais, ils n'assurent ensemble que 19 heures d'enseignement sur 63, le reste étant laissé à des PRAG, des professeurs certifiés, des lecteurs, un maître de langue et un vacataire. En allemand, aucun professeur n'intervient au niveau du DEUG et, en 1ère année, un seul maître de conférences assure 1 heure et demie d'enseignement ; un PRAG et un ATER sont chargés de la majorité des cours magistraux. En grec moderne, l'enseignement de 1ère année est entièrement confié à un chargé de cours, à une lectrice et à un maître de langue.

Les langues dites «rares» soulèvent une question à laquelle l'université tente d'apporter, aujourd'hui, une réponse. Les groupes sont considérés par tous comme trop chargés dans les principales mentions de DEUG. A côté des effectifs pléthoriques des lettres modernes ou de l'anglais subsistent des DEUG qui mobilisent toute une équipe pour quelques étudiants. En 1994, l'université Lyon III a délivré 5 DEUG de japonais, 4 de coréen, 2 d'hébreu classique, 2 de grec moderne. Le coût de ces diplômes pour la collectivité peut paraître excessif, puisqu'au potentiel enseignant titulaire s'ajoute un nombre d'heures supplémentaires, indispensables au bon fonctionnement de la totalité des maquettes, celles des filières classiques comme celles des brevets. On est en droit de se demander si l'ouverture internationale que procure la présence de ces langues justifie vraiment ce coût. On remarquera accessoirement que des diplômes d'université («brevets») dans une douzaine de langues «rares» ne recueillent que quelques inscriptions, une seule assez souvent, et entraînent un coût qui dépasse évidemment le montant des droits d'inscription (575 F en 1993-1994).

En 1994, le président de l'université a créé une commission de travail sur cette question de l'enseignement des langues rares. Constituée par les chefs de département des sections concernées et animée par le vice-président chargé de la coordination pédagogique, cette commission a examiné les problèmes posés par les faibles

effectifs d'inscrits dans les premier et deuxième cycles de trois langues : l'hébreu, le grec moderne, le coréen. Deux solutions ont été envisagées et mises en application, une solution à court terme et une solution plus définitive :

- la première a consisté à regrouper des cours, en particulier pour les premiers cycles et les brevets, et à permettre aux étudiants de tous les DEUG de la formation pluridisciplinaire du secteur Lettres et sciences humaines de choisir une langue rare en tronc commun à la place de la langue vivante non-spécialiste plus traditionnelle (anglais-allemand par exemple) ;

- la deuxième solution entre en vigueur à cette rentrée : on a remplacé la filière classique DEUG-licence-maîtrise par un diplôme d'université approfondi en hébreu-grec-coréen.

Pour ce qui est du japonais, du chinois et de l'arabe, les effectifs permettent de maintenir la filière classique, mais des regroupements de cours entre LVE et LEA entraînent une sensible diminution des coûts.

En outre, un projet est en cours d'élaboration : l'Ecole de commerce et l'Ecole normale supérieure de Gerland pouvant être intéressées par l'enseignement des langues rares, des contacts doivent être pris pour favoriser une éventuelle collaboration.

Le rapport d'évaluation de 1992 soulignait déjà la bonne organisation de l'accueil des nouveaux étudiants pendant trois semaines en juillet, grâce à une subvention du Conseil régional ; une direction unifiée, un secrétariat réservé au 1er cycle, un entretien avec un enseignant systématiquement prévu avant toute inscription, une brochure très pédagogique constituent autant de moyens d'améliorer l'orientation et l'adaptation. Commence à s'y ajouter l'intervention des tuteurs, qui ne concerne pour le moment qu'une minorité d'étudiants.

En conclusion, l'accueil des étudiants dans le 1er cycle en lettres et sciences humaines paraît à Lyon III supérieur à la moyenne. Grâce à une politique longuement poursuivie, grâce aussi à l'enthousiasme et au dévouement des responsables, grâce à l'extension des locaux, l'organisation administrative et matérielle est très satisfaisante. La médiocrité numérique du rendement de la formation est un problème qui dépasse le cas de Lyon III ; il est difficile de dire si elle résulte de l'insuffisance du soutien apporté aux étudiants ou de la sage exigence de ceux qui les jugent, en fonction des débouchés prévisibles et du niveau nécessaire pour aborder la licence. Un effort de rationalisation dans l'éventail des DEUG offerts est sans

doute à faire, malgré le poids de l'histoire et la résistance bien naturelle des disciplines minoritaires.

Un risque doit être clairement envisagé, et peut-être assumé : organisé en dehors des composantes disciplinaires, désormais implanté dans un bâtiment séparé du reste de l'université, confié pour l'essentiel à un corps enseignant spécialisé de type secondaire (sauf à la Faculté de philosophie, où il y a obligation pour les professeurs d'enseigner en 1er cycle), le premier cycle de Lyon III, pour les lettres et les sciences humaines, pourrait à court terme s'éloigner de l'esprit et des perspectives proprement universitaires.

Le département Information et communication

Cette composante de la Faculté des lettres et civilisations était, en 1992, en pleine mutation ; on constate qu'elle a poursuivi son adaptation, sans toutefois trouver une solution à toutes ses difficultés.

Sur le plan matériel, elles se sont toutefois atténuées. L'équipement a été complété et modernisé. Les chercheurs disposent d'un local agréable, quoique situé en-dehors du bâtiment principal de l'université, pourvu d'un ordinateur relié à Internet et d'une petite bibliothèque spécialisée ainsi que d'une dotation de 50 000 F venue du Ministère. Une personne à mi-temps assure le secrétariat. Les dysfonctionnements du service audiovisuel, signalés dans le précédent rapport, ont pris fin ; deux salles informatiques sont utilisées en alternance avec la filière Aménagement.

La réorganisation des formations, qui était en cours en 1992, est presque achevée. Il reste à remplacer le DEUST par un enseignement de l'IUT (qu'assumera la même équipe), ce qui se fera en 1996-1997. Le département demeure chargé d'une des options du DEUG (module préprofessionnel Information-communication), qui connaît un vif succès et rassemble environ 200 étudiants en 1ère année ; il assure aussi la préparation de la mention Documentation de la licence d'histoire et géographie. Une licence d'information et communication et une maîtrise des sciences de l'information et de la documentation intéressent chacune une quarantaine d'étudiants ; elles forment une filière cohérente à vocation désormais résolument généraliste, qui semble bien adaptée à la diversité des débouchés réels. Une autre maîtrise, Sciences de l'information et de la communication, constitue un débouché pour des étudiants titulaires de diverses licences. Autres débouchés, le CAPES de documentation, que préparent 70 à 80 candidats, et le DESS Information et documentation, habilité en 1991.

Ce DESS se révèle désormais très attractif, puisqu'il attire 180 candidatures pour 30 places. Pourtant, aux yeux mêmes de ceux qui le dirigent, la formation qu'il délivre en cinq mois, d'octobre à mars (le reste de l'année étant occupé par un stage rémunéré), paraît répondre difficilement à ses ambitions généralistes. On encouragera le projet, déjà ancien, mais encore à préciser, de créer des options à l'intérieur de ce DESS, telles que Communication des organisations ou Veille documentaire et intelligence de l'entreprise, qui devraient permettre d'adapter davantage les compétences des diplômés au marché du travail et améliorer leur recrutement par les entreprises, actuellement difficile.

Soulignons enfin que le DEA Sciences de l'information et de la communication, cohabilité avec Lyon II et l'ENSSIB, a un prolongement doctoral : une quinzaine de thèses sont en cours. Les doctorants (14 en 1994-1995), rassemblés dans une «jeune équipe» («Systèmes d'information et de communication des organisations») se réunissent quatre ou cinq fois par an pour entendre la présentation par trois d'entre eux de l'état de leurs recherches. Malgré ce soutien, les abandons sont nombreux, puisqu'on ne compte guère que deux soutenance pour les 5 dernières années.

Les charges d'enseignement sont donc lourdes, mais l'encadrement s'adapte en donnant une place très importante aux vacataires, justifiée dans une filière à visée nettement professionnelle. A côté de 3 professeurs et de 6 maîtres de conférences, on ne dénombre, en effet, pas moins de 74 vacataires. En DEUG enseignent principalement des doctorants, sous la tutelle d'un maître de conférences chargé de l'organisation.

Le département a tissé un réseau de relations qui n'est pas négligeable. Il collabore, pour le DEA déjà cité, avec Lyon II (notamment avec l'équipe «Médias et identités») et avec l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (notamment avec le Centre d'études et de recherche en sciences de l'information), également, à l'occasion, avec des équipes de Lyon I (RECODOC) et d'Avignon (Centre de recherche en sciences de l'information et de la communication). Il est en relations suivies avec le CNRDP. Il signe régulièrement des contrats avec divers organismes publics, tels que le CNRS, le ministère de l'Education nationale, le ministère des Transports, la Chambre consulaire, la Région. Il a collaboré à l'organisation d'un colloque sur la presse consulaire, et en prépare un autre sur le rôle des CDI dans l'innovation pédagogique dans la région Rhône-Alpes.

Toutefois, avec les entreprises, principal débouché des étudiants et terrain d'observation important, les contacts semblent s'être peu développés depuis le constat de la précédente évaluation. Certes, une partie des vacataires travaille dans le secteur privé ou parapublic, et apporte donc une connaissance directe du terrain ; mais ils ne sont qu'une douzaine dans ce cas, sur un total, on l'a vu, de 74. Les autres sont des universitaires ou des fonctionnaires des services publics d'archives ou de documentation. On comprend, dans ces conditions, que la recherche des terrains de stages ne soit pas chose aisée pour les étudiants. Ils doivent recourir à leurs propres relations ou démarcher par eux-mêmes ; personne dans le département n'est chargé de les aider ou de rester en relation avec les employeurs, le doyen se contentant de signer les conventions de stage. Les pourvoyeurs de stages sont plutôt des organismes publics, comme la Chambre de commerce ou France-Télécom. En somme, les «bonnes relations avec l'environnement économique et social local» qu'appelait le rapport d'évaluation de 1992 doivent être encore améliorées, pour que s'affirme la notoriété du département et que se précisent ses débouchés.

Sur ce dernier point, un sondage fondé sur les renseignements fournis par Com'back, l'«annuaire Infocom 1994» des anciens élèves du département (1987-1993), est instructif : 30% d'entre eux travaillent dans des sociétés privées, 25% dans des organismes publics, 20% dans le journalisme, 10% dans la publicité, 15% n'ont plus ou pas encore d'emploi. Il faut noter que sont comprises, dans ces chiffres, des personnes qui continuent des études dans d'autres branches, et qu'inversement, dans un nombre important de cas, les études dans le département n'ont constitué qu'un complément à d'autres études (histoire, sciences politiques, droit, lettres, langues, sociologie, AES, BTS...). Dans ces conditions, il est difficile de juger, pour bien des noms, le rôle qu'a eu le diplôme d'info-com dans l'obtention de l'emploi. D'autres informations peuvent être tirées d'une enquête (portant sur un échantillonnage plus étroit) lancée auprès des titulaires de la licence Info-com de Lyon III : sur les 133 anciens étudiants qui ont répondu, 18 sont sans emploi, 33 travaillent dans le journalisme, 20 dans des entreprises, 9 dans la publicité. Seuls 8% d'entre eux gagnent plus de 13 000 F nets par mois : la majorité touche une rémunération mensuelle comprise entre 7 500 et 11 000 F. Une majorité aussi a mis moins de six mois pour trouver son premier emploi. Ces chiffres sont plutôt encourageants, mais sans doute des pas peuvent-ils encore être faits en direction des entreprises lyonnaises.

On ne peut pas dire que le département soit marginalisé au sein de l'université : il est représenté au conseil de la Faculté des lettres et, par deux de ses membres, au Conseil scientifique de l'université. Il organise des conférences d'information à l'intention des étudiants. L'une de ses équipes de recherche, l'Equipe de recherche sur les systèmes d'information et de communication des organisations (ERSICO), publie une lettre mensuelle, La lettre d'ERSICO ou Infos d'ERSICO. Mais cette feuille périodique est rédigée dans un style elliptique et renvoie à un non-dit difficile à déchiffrer hors du département ; elle n'est adressée ni aux membres des conseils, ni à ceux de l'équipe présidentielle, ni aux divers centres de recherche de l'université. Notons aussi que la direction de l'université n'a jamais fait appel aux spécialistes qui enseignent dans le département pour la conseiller dans sa politique de communication interne et externe.

En somme, on peut recommander aux animateurs du département de mettre en oeuvre à leur propre profit les techniques de l'information et de la communication dont ils sont les spécialistes, afin d'améliorer la connaissance qu'ont de leurs activités et de leurs capacités les autres membres de l'université, comme les acteurs de la vie économique régionale.

CINQUIÈME PARTIE

LA RECHERCHE : ÉVOLUTION ET BILAN

1 LA RECHERCHE EN DROIT

Il est évident que la physionomie générale de la recherche n'a pas pu se transformer en profondeur depuis le rapport d'évaluation de 1992. Le bilan qu'il dresse reste valable dans son ensemble.

En effet, à Lyon comme ailleurs, la recherche juridique continue à s'inscrire dans un contexte foncièrement individualiste, fruit de la tradition et - il convient de le rappeler avec force - des règles non écrites appliquées par les jurys du concours d'agrégation et des sections du 1er groupe du CNU pour l'avancement des enseignants. Cependant, la logique de la contractualisation de la recherche entame progressivement cet état de fait en privilégiant la recherche collective.

Lyon III illustre parfaitement cette réalité à la fois stable et évolutive. La recherche s'inscrit peu à peu dans le cadre plus global d'une politique incitative conduite par l'université. Le Livret de la recherche souligne d'ailleurs cet engagement de l'université : «La politique continue de l'université Jean Moulin-Lyon III a fortement encouragé les efforts de restructuration et de recentrage des équipes qui se présentent à l'évaluation. Elle a suscité, également, une motivation forte en mobilisant les chercheurs sur des objectifs porteurs gratifiants et une saine émulation entre les équipes»(p. 5). Cette démarche volontariste s'est matérialisée par la mise en service d'un nouveau bâtiment, le Palais de la recherche, qui est présenté comme «un signal» autant que comme un «outil».

Un nouveau centre de recherche : le GRAPHOS

Les 12 DEA sont pour la plupart adossés à un centre ou à une équipe de recherche, dont la liste s'est enrichie depuis la dernière évaluation, notamment par la création du Laboratoire de théorie du droit (reconnu Jeune équipe dans le contrat quadriennal) ainsi que par celle, en 1995, du Groupe de recherche sur l'accréditation, les pratiques hospitalières et les organisations de la santé (GRAPHOS). Ce dernier, structure de recherche de l'IUP Santé et membre de l'URA 934 de l'université Lyon I, a entrepris des démarches avec d'autres équipes de chercheurs en vue de la création d'une UMR. Il est, par ailleurs, membre d'un GDR-CNRS constitué par une convention signée par neuf universités. Il regroupe vingt personnes, universitaires et professionnels, et gère actuellement six contrats de recherche. Le GRAPHOS est une bonne illustration d'un mode de recherche collective, ouverte sur l'extérieur et mobilisant des chercheurs venant de divers horizons. Mais

sa création est encore trop récente pour pouvoir en faire un réel bilan.

La mise en place des écoles doctorales

L'innovation structurelle majeure dans le domaine de la recherche est incontestablement la mise en place, en 1995, de deux écoles doctorales, l'une de droit privé, l'autre de droit public et science politique. On pourrait s'étonner de la création de ces deux écoles relevant principalement d'un même champ disciplinaire, le droit. Il a été précisé qu'une première demande, formulée en 1991 et englobant l'ensemble du secteur droit, n'a pas obtenu l'agrément du Ministère parce que le champ de l'école envisagée était trop vaste. Il est raisonnable de penser que les deux écoles, plus homogènes, tireront de cette partition un surcroît d'efficacité. Il est même possible que leur autonomie respective les mette en concurrence l'une avec l'autre et crée ainsi une stimulante émulation.

Il est évidemment beaucoup trop tôt pour risquer une quelconque appréciation de l'action de ces deux écoles doctorales. Elles ne présentent pas le même visage et ne semblent pas se développer de manière identique. Celle de droit public et science politique donne le sentiment, plus que celle de droit privé, d'être déjà devenue une réalité. Mais dans les deux cas, une dynamique nouvelle est en place.

L'Ecole doctorale de droit public et science politique regroupe les cinq DEA concernés, leurs équipes d'accueil et centres ou instituts de recherche. Elle poursuit trois objectifs, ainsi explicités dans le Livret de la recherche (p. 19) :

- «amélioration de la politique universitaire dans ce champ disciplinaire. Il s'agit :
 - . d'améliorer la réflexion en fournissant aux enseignants-chercheurs un cadre, matériel et intellectuel, facilitant une réflexion et une action communes en matière pédagogique, scientifique et relationnelle, ainsi qu'une possibilité d'actualisation permanente de leurs connaissances ;
 - . d'harmoniser l'action pédagogique par un rapprochement des critères de recrutement, de délivrance des DEA et des thèses, d'attribution des allocations de recherche, de développement des thèmes de recherche ;
 - . de développer les liens avec l'extérieur ;
- amélioration de l'aide aux étudiants de troisième cycle ;
- amélioration des moyens : avec la mise en commun au moins partielle de moyens matériels et budgétaires».

Dans une perspective plus lointaine, elle souhaite déboucher sur la mise en oeuvre d'une recherche sinon collective, du moins étroitement concertée.

L'Ecole doctorale de droit privé regroupe trois DEA relevant de ce secteur disciplinaire, auxquels s'ajoutent le DEA Histoire du droit des institutions et des faits sociaux, ainsi que trois équipes d'accueil. Il faut noter que le DEA Droit de la famille et le Centre de droit de la famille n'en font pas partie. Incompatibilité d'humeur des directeurs respectifs, conscience exacerbée d'être un lieu d'excellence dont la réputation n'est plus à faire ou refus de s'engager, par souci d'efficacité, dans une structure dont la substance n'est encore que virtuelle ?

La description que donne d'elle-même l'Ecole doctorale de droit privé permet de se rendre compte qu'elle est encore à la recherche de ses véritables finalités. Elle « a pour objet principal d'institutionnaliser la communauté des juristes de droit privé, y compris les historiens, en vue de promouvoir une animation scientifique dans l'intérêt des doctorants et des enseignants. Cette institutionnalisation doit permettre le renforcement de la conscience de l'appartenance des docteurs à une même communauté et une meilleure prise en charge de l'itinéraire post-doctoral. Par la mise en commun des moyens et, dans la mesure du possible, des enseignements, elle doit être non seulement une source d'économie, mais aussi une manière de renforcer le potentiel des formations doctorales » (Livret de la recherche, p. 17).

Selon son directeur, l'Ecole doctorale n'est encore qu'un « concept », mais elle peut être l'amorce d'une « école lyonnaise » de droit privé, objectif ambitieux et louable mais un peu éloigné des finalités élémentaires de ce type de structure.

Les liens avec le CNRS

Le survol de la recherche juridique appelle une dernière constatation : la quasi-absence de relations structurelles avec le CNRS. La seule URA, le Centre de droit de la famille, a renoncé délibérément à demander le renouvellement de son association. Certes, on sait que la recherche juridique « pure » n'était guère soutenue ces dernières années par le CNRS, qui a incontestablement privilégié une recherche juridique à tendance sociologique, ethnologique, philosophique... En outre, la modicité des moyens espérés a souvent découragé les chercheurs juristes à entreprendre une procédure connue pour la lourdeur de son poids en formulaires de toutes sortes ! Mais le CNRS a, semble-t-il, réorienté sa politique, et il serait souhaitable que la prise de conscience frémissante de la nécessité d'une recherche davantage intégrée s'accompagne d'une reprise des rela-

tions avec le CNRS, ne serait-ce que pour profiter des avantages de son système d'évaluation de la qualité de la recherche.

Un changement des mentalités semble d'ailleurs poindre, puisque l'UPRES Droit public a déposé une demande d'association, qui n'a pas été acceptée ; son directeur n'en a pas été surpris car l'UPRES est encore un ensemble trop composite. Gageons que l'Ecole doctorale la fera évoluer.

La situation antérieure à 1995 et les évolutions récentes

Depuis l'ouverture, en octobre 1995, d'un second DEA, depuis, aussi, la décision du CNRS de ne retenir qu'une partie de l'équipe de recherche de l'IAE pour être associée comme UPRES-A, la recherche en gestion est en pleine restructuration.

Avant 1995

Le Centre lyonnais de recherche en sciences de gestion (CLRSG), laboratoire regroupant la totalité des chercheurs de l'IAE, est reconnu comme URA par le CNRS, et constitue l'équipe d'accueil du seul DEA alors existant, le DEA de sciences de gestion, le même professeur assurant simultanément la direction du CLRSG et celle du DEA. Son rapport d'activité, établi en juin 1995, montre que le CLRSG est alors une équipe étoffée : il comprend, en effet, 10 professeurs, 18 maîtres de conférences, 17 attachés de recherche de statuts divers (ATER, allocataires de recherche, allocataires-moniteurs, boursiers CIFRE etc...), ainsi que 4 chercheurs associés. Pour le secteur Gestion, il s'agit d'une équipe de taille importante. Comme de nombreux laboratoires de recherche en gestion, même associés au CNRS, le CLRSG ne dispose d'aucun personnel CNRS et d'un nombre extrêmement réduit de personnels administratifs. Environ les trois quarts de ses ressources proviennent d'activités contractuelles, le quart restant se partageant très inégalement entre le CNRS (33 KF pour 1995) et le Ministère (201 KF). Les activités de l'équipe sont alors organisées autour de trois groupes de chercheurs :

- le groupe GRAFIC, qui étudie la gestion du système et des organisations de santé publiques et privées ;
- le groupe MODEME, groupe spécialisé en informatique de gestion, et qui s'intéresse notamment à l'amélioration des outils de conception et de réalisation de systèmes d'information avancés ;

- le groupe STRATEGIA, regroupant les recherches menées dans une perspective de management stratégique et de changement organisationnel des entreprises.

Les publications sont assez nombreuses, y compris dans des revues à comité de lecture, et les participations à des colloques également fréquentes. On peut noter aussi une ouverture tout à fait intéressante vers l'international, soit par le biais de participations à des colloques internationaux, soit par celui de coopérations avec des universités étrangères, notamment l'université de Minneapolis (USA). Quelques programmes sur contrats attestent que l'équipe répond aux besoins d'expertise des milieux professionnels : c'est ainsi qu'a été mené, avec l'université d'Oxford et l'Union européenne, un important programme de recherche sur les «valeurs et pratiques de managers européens», à partir d'enquêtes réalisées dans plusieurs pays européens. Peut-être le nombre des thèses soutenues (une vingtaine entre 1991 et 1995) est-il un peu réduit compte tenu du nombre d'enseignants-chercheurs habilités à diriger des recherches et membres du laboratoire. Mais, au total, on peut dire que le CLRSG et la formation doctorale qu'il accueille ont fait de la recherche à l'IAE de Lyon III une activité de tout premier plan, ce qui n'est pas toujours le cas si l'on considère l'ensemble des IAE français.

Depuis 1994-1995

A cette date, l'organisation de la recherche à l'IAE évolue sensiblement.

Un DEA de management international est, en effet, ouvert, dont la responsabilité est confiée à un jeune agrégé, déjà membre du CLRSG. Ce nouveau DEA a deux objectifs : former les futurs enseignants-chercheurs de l'enseignement supérieur de gestion du XXI^{ème} siècle, former des cadres de haut niveau dans le domaine du management international. L'originalité de cette nouvelle formation est le partenariat recherché avec des universités étrangères, pouvant conduire non seulement à des travaux de recherche communs, mais aussi à des échanges d'étudiants, qui auraient ainsi la possibilité, dès le DEA, de rédiger leur mémoire dans des universités étrangères partenaires.

Il est, bien entendu, trop tôt pour faire une évaluation de ce diplôme, puisque la première promotion ne sortira qu'en octobre 1996, mais la simple lecture des programmes et des documents de présentation montre que les responsables de ce nouveau DEA devront veiller à éviter un certain nombre d'écueils. Les programmes affichés ne font pas apparaître de manière évidente la spécificité de ce diplôme par rapport à un programme doctoral classique, notamment par rapport au DEA de gestion de l'IAE, à moins de supposer qu'aucune orientation inter-

nationale n'est donnée dans ce dernier diplôme, ce qui semble exclu compte tenu de la réputation de son responsable. Il convient tout de même de nuancer ce jugement en notant que dans le DEA de management international, près du quart des enseignements est assuré par des professeurs étrangers invités. Cela ne saurait cependant suffire à fonder une spécificité scientifique. Par ailleurs, l'équipe d'accueil des futurs thésards du nouveau DEA n'apparaît nulle part de façon explicite. Le document de présentation générale de l'IAE est significatif à cet égard, puisque seul le DEA de gestion est explicitement présenté comme élément du programme doctoral de l'IAE et que ce n'est qu'à propos du DEA de gestion qu'est citée l'équipe de recherche de l'IAE. Il s'agit là sans doute de détails, mais ils peuvent être révélateurs d'une certaine ambiguïté qui a peut-être présidé à la création du nouveau DEA. Sans doute le DEA de gestion est-il très tourné vers les problèmes de stratégie d'entreprise, trop peut-être pour certains, ce qui confirmerait alors l'impression que le nouveau DEA de management international a plutôt été créé en opposition à quelque chose. C'est aussi pourquoi il semble indispensable que le nouveau DEA de management international trouve très vite sa spécificité scientifique. Ceci étant, ce qui pouvait apparaître comme une source supplémentaire de difficultés peut constituer, comme on le verra, un avantage dans la restructuration de la recherche à l'IAE, compte tenu notamment de la personnalité et de la position-clé que peut occuper le responsable de ce nouveau diplôme.

Un autre élément important est survenu au début de 1996 : il s'agit de l'évaluation faite par le CNRS en vue de transformer le CLRSG d'URA en UPRES-A. Le rapport d'activité scientifique de l'ancienne URA indiquait clairement le projet d'une séparation du groupe GRAFIC sur les systèmes de santé d'avec le reste de l'équipe, les membres du GRAFIC souhaitant se rapprocher d'équipes ayant des préoccupations plus semblables aux leurs. Il faisait également état du projet de création de deux groupes : IRIS, consacré aux recherches sur l'identité et la symbolique dans les organisations, et OREM, consacré aux recherches sur l'organisation et les relations d'emploi, tous deux fruits d'une réorganisation des activités de recherche au sein du CLRSG. C'est donc une équipe composée de quatre groupes de chercheurs, tous membres de l'ancienne URA, qui a été proposée à l'agrément du CNRS : STRATEGIA et MODEME, IRIS et OREM. Le verdict du CNRS est tombé : la transformation de l'URA en UPRES-A ne sera accordée qu'à une équipe constituée de STRATEGIA et de MODEME. Le CNRS refuse donc de reconnaître la restructuration proposée et, fait plus grave, coupe en deux le centre de recherche de l'IAE, avec les membres de la nouvelle UPRES-A, d'une part, et ceux des groupes IRIS et OREM, d'autre part.

On peut d'autant plus légitimement s'interroger sur les conséquences de son évaluation que le CNRS n'apporte pratiquement aucun moyen à l'équipe, et qu'il aurait probablement reconduit son association avec les mêmes chercheurs si la demande de création des deux groupes n'avait pas été faite ! La situation créée est, pour le moins, assez compliquée, puisque certains membres de l'équipe de recherche de l'IAE n'ont plus le label CNRS : on devine aisément les problèmes de partage des ressources et des responsabilités qui risquent de surgir de cette nouvelle donne, qui vient cependant rappeler que la validation des activités de recherche et de leur organisation ne se décrète pas, mais résulte nécessairement d'une évaluation externe.

Evaluation de la situation au printemps 1996 et perspectives

Malgré l'apparente complexité créée par l'association au CNRS d'une partie seulement de l'équipe de recherche de l'IAE et par la création d'un second DEA, il ne faudrait pas pour autant en conclure à l'apparition de deux ensembles irréductibles et concurrents au sein du CLRSG.

Il convient de rappeler, en premier lieu, que son potentiel de recherche n'est pas entamé. Certes, le groupe de chercheurs dans le domaine des systèmes de santé a quitté le centre, mais ceci est réellement un élément de rationalisation, et non le résultat d'un conflit. Le noyau dur, auquel le centre de recherche de l'IAE doit incontestablement une grande partie de sa réputation, est toujours là, et seules des questions de personnes, qu'il faudrait accepter de surmonter si elles surgissaient, pourraient compromettre gravement l'avenir de la recherche à l'IAE.

S'agissant du DEA de management international, on a déjà dit que sa spécificité internationale devait être plus clairement marquée. Elle pourrait résider, par exemple, dans une approche comparée des pratiques et des méthodes de recherche et d'analyse employées dans divers pays. Pour le reste, et à condition naturellement qu'il parvienne à attirer des étudiants de bon niveau, ce nouveau diplôme ne semble pas poser de problèmes particuliers. Il peut, au contraire, si les deux formations doctorales coopèrent, être un atout pour l'IAE dans le développement de sa recherche, qui pourrait être structurée autour d'une Ecole doctorale en gestion, actuellement absente à Lyon III.

En revanche, la création des deux nouveaux groupes de recherche pose des problèmes d'une autre nature, qui sont sans doute à l'origine du refus du CNRS de les associer. En dehors, peut-être, du thème de l'identité et de la symbolique développé au sein du groupe IRIS,

leurs projets n'apparaissent pas véritablement nouveaux par rapport aux recherches qui auraient pu être développées dans la configuration initiale du CLRSG. En outre, leur taille et leur surface scientifique peuvent, sans que soit mise en cause la qualité de leurs membres, paraître insuffisantes. Or seuls des problèmes de taille, et/ou l'apparition de thèmes vraiment nouveaux par rapport à ceux antérieurement traités auraient pu justifier la restructuration proposée.

La situation créée par l'évaluation du CNRS ne semble pas devoir irrémédiablement conduire à un éclatement du centre de recherche de l'IAE : l'UPRES-A en constitue tout de même le noyau dur. La restructuration du centre qui a été proposée en interne l'a été de manière peut-être un peu trop rapide, sans qu'une réflexion préalable ait permis de dresser un constat clair et de jeter les bases d'un projet crédible. Or, les propositions qui sont faites dans un document établi par la responsable du groupe MODEME, à la suite de consultations internes menées au dernier trimestre de 1995, peuvent constituer les axes d'une telle réflexion. Le fait que ces consultations aient pu tout simplement être menées, le caractère pertinent des questions qui sont posées dans ce document, et les pistes tracées pour définir des règles de vie collectives à l'intérieur du centre constituent indiscutablement une avancée dans la bonne direction.

Enfin, a été évoquée, notamment par les responsables du DEA de management international, la possibilité de créer un quatrième groupe qui consacrerait ses activités de recherche à l'aspect international du management. Elle constituerait, en tout état de cause, dans la situation actuelle, un élément de complication supplémentaire plutôt qu'un élément de clarification.

Conclusion et recommandations

Le rapport d'évaluation de septembre 1992 faisait déjà état de la réputation de l'équipe du CLRSG associée au CNRS. Il indiquait, outre des thèmes de recherche en gestion, quelques thèmes de recherche en économie, et faisait déjà apparaître que l'équipe associée au CNRS ne recouvrait pas entièrement le CLRSG. Les recherches en économie, qui ont été développées, ont parallèlement été intégrées par l'un des groupes de recherche en gestion faisant partie de l'UPRES-A. L'évolution de la recherche à l'IAE s'est faite, jusqu'à la rentrée 1995, dans le sens d'une meilleure structuration, avant d'aboutir à la situation un peu compliquée qui vient d'être décrite, et qui peut conduire aux remarques et aux recommandations suivantes :

- Le refus du CNRS d'associer les groupes IRIS et OREM rappelle, s'il en était besoin, que la pertinence d'un pro-

jet de recherche ne se décrète pas et ne repose pas sur des constructions plus ou moins artificielles, mais se prouve par les publications, les communications, les contacts internationaux et l'encadrement de thésards. Si plusieurs groupes ont leur place au sein du centre de recherche de l'IAE, ils s'imposeront par leur activité.

- Il serait judicieux d'utiliser le nouveau DEA comme un élément structurant, en faisant non seulement de l'équipe UPRES-A, mais aussi des deux groupes IRIS et OREM, les équipes d'accueil des deux DEA. Il serait ainsi possible d'apprécier la spécificité de chaque DEA et de chaque groupe de recherche, sans courir le risque d'une sorte de concurrence stérile, qui aurait, en outre, de fortes chances de tourner au désavantage d'une partie du centre et donc de toute la recherche à l'IAE.

- On ne peut qu'encourager les différents responsables à poursuivre, sur la base des consultations déjà menées, le dialogue interne qui a été amorcé.

- Il faudrait, enfin, développer l'encadrement des thésards, en tirant notamment davantage parti du dispositif de demandes d'attribution des allocations de recherche.

3

LA RECHERCHE EN LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

De nouvelles conditions de travail

Depuis 1992, ce secteur de l'activité universitaire a bénéficié à Lyon III d'un effort assez spectaculaire de développement, d'organisation et de valorisation. Sous l'impulsion du premier vice-président, chargé de la recherche, un ensemble de mesures a eu pour but et pour effet de consolider les entreprises existantes et de réunir les forces locales, tout en rendant plus manifestes les activités de recherche, à l'intérieur et à l'extérieur de l'université.

Le signe visible de ce renouveau est la construction du Palais de la recherche, qui dresse sa silhouette moderne à proximité de la présidence de l'université. Les lettres et sciences humaines y bénéficient, comme les autres composantes, de locaux agréables et fonctionnels où sont rapprochés de nombreuses salles de DEA et les bureaux de diverses équipes (non de toutes cependant), ce qui facilite la formation des jeunes chercheurs ; on y trouve aussi les services d'un organisme central aux responsabilités diverses, créé en 1991, la Division de la recherche.

Il a publié à l'automne 1995 un Livret de la recherche, cahier illustré de 139 grandes pages soigneusement préparé, qui présente toutes les équipes, leur composition, leur activité, leurs publications, leurs manifestations, et qui fournit en outre des indications très utiles sur les types d'équipe, leur financement, leurs relations avec le CNRS et leur finalité, les DEA et les thèses soutenues. Une autre brochure, de 36 pages très claires, donne le Programme des séminaires de doctorat 1996. Depuis 1992, la Division de la recherche diffuse aussi un bulletin toutes les 5 à 7 semaines, l'Agenda, dans lequel sont annoncées les manifestations des divers centres de recherche, les soutenances de thèse, des informations financières et pratiques, ainsi que les appels d'offre et les mouvements. Ces publications peuvent être considérées comme exemplaires (même si certains chercheurs regrettent que des informations leur parviennent parfois au dernier moment).

La Division de la recherche offre également un centre de ressources techniques à toutes les équipes, avec notamment un équipement lourd dans le domaine de la reproduction et de l'informatique. Le réseau Internet devient peu à peu accessible depuis tous les centres.

La Mission à la recherche apporte autrement encore son soutien aux équipes, en mettant en oeuvre une politique budgétaire hardie, définie par la présidence. Les crédits globaux de la recherche ont augmenté de 23% au cours de la dernière période quadriennale. De plus, grâce au BQR, depuis 1992, la Mission à la recherche attribue aux équipes des moyens financiers pour organiser, dans le cadre des séminaires de doctorat, des rencontres à l'occasion desquelles sont invitées des personnalités extérieures. Enfin, l'aide aux publications est substantielle : avec l'accord du Conseil scientifique de l'université, elle s'élève à 50% du devis, dans la limite de 20 000 F, pour un volume ou une thèse patronnés par une équipe.

On peut donc considérer que, globalement, les conditions faites à la recherche à Lyon III sont plutôt favorables, d'autant plus que l'existence, à Lyon ou dans la région, d'autres pôles de recherches actives amène des synergies remarquables dans certains domaines. Les indicateurs montrent une progression sensible : on comptait, en 1995, en lettres et sciences humaines, 141 candidats au DEA et 226 candidats au doctorat ; ils étaient respectivement 117 et 195 en 1991.

Une active politique d'association a été poursuivie. L'associé privilégié de Lyon III, pour la recherche en lettres et sciences humaines, est tout naturellement l'université LyonII, sa voisine, avec laquelle elle ne faisait autrefois qu'une. On remarque que 7 DEA sont com-

muns à ces deux universités, avec une direction partagée pour 5 d'entre eux, confiée à Lyon III pour les 2 autres. L'UMR des géographes et 2 UPRES-A (Institut d'Asie orientale et Histoire du christianisme) sont également communes à Lyon II et à Lyon III. Les relations paraissent tout à fait harmonieuses ; séminaires, colloques et publications rassemblent enseignants et chercheurs des deux universités, et les fonds documentaires sont généralement constitués dans un esprit de complémentarité. Cette collaboration est particulièrement utile pour les étudiants de DEA, qui bénéficient de l'initiation à un éventail plus riche de méthodes et de spécialités, sans gaspillage de moyens.

L'association avec Lyon II n'est exclusive que pour l'étude des mondes anciens et la littérature française ; dans tous les autres secteurs, d'autres partenaires interviennent (selon les cas, Saint-Etienne, Grenoble II, Chambéry, notamment). Le fonctionnement des DEA cohabilités amène alors souvent les étudiants à se déplacer : par exemple, en géographie, une des options se fait à Dijon ; en philosophie, une journée commune de formation est organisée successivement à Lyon (janvier), à Grenoble (mars), à Dijon (mai), et il est envisagé d'étendre la formule à Marne-la-Vallée, également cohabilitée.

Les équipes : évolutions et innovations

En lettres et sciences humaines, toutes les équipes qui existaient en 1992 ont été reconduites et quelques nouvelles ont été créées. On se contentera ici de mettre en lumière les évolutions et les innovations.

En géographie

La nouveauté la plus visible est la transformation d'une URA de géographie rhodanienne en une UMR Environnement, villes, sociétés dans le cadre du contrat tripartite Ministère-université-CNRS. Elle rassemble une soixantaine d'enseignants-chercheurs (dont 13 appartiennent à Lyon III), 3 chercheurs du CNRS et de nombreux doctorants. Attachée à «la problématique de l'interface entre le milieu et les sociétés humaines», et spécialement aux questions liées à l'eau et à la ville, elle dispose de moyens importants et ne manque pas de contrats. Entre autres ressources, Lyon III lui apporte 160 000 F, le CNRS 103 000 F et 5 collaborateurs techniques, Lyon II 200 000 F, Saint-Etienne 150 000. La formule, qui assure des relations étroites avec plusieurs universités et écoles de la région, paraît fructueuse.

A ce centre de recherches se rattachent un DESS commun aux géographes et aux juristes, Aménagement et collectivités territoriales (28 étudiants en 1995-1996),

ainsi qu'une formation doctorale qui organise des séminaires de travail, résumés dans des rapports annuels. S'y rattachent encore deux revues, l'une destinée aux spécialistes (Revue de géographie de Lyon, 4 numéros par an, publiée avec une subvention de 15 000 F de l'université), l'autre aux élus et collectivités locales de la région (Elan Rhône-Alpes, 8 pages). Le secrétariat du laboratoire assure l'organisation des séminaires, la gestion de ces deux publications et celle de tous les contrats. La force et le rayonnement de ce centre tiennent certainement à l'engagement de son directeur, qui dirige aussi la Faculté des lettres et siège au Conseil national du CNRS, mais surtout à la mise en relation permanente entre la recherche universitaire de niveau international et les décideurs régionaux des collectivités locales ou du secteur parapublic.

Un autre groupe de recherches d'orientation parallèle a été fondé en 1993 et reconnu comme UPRES-A, l'Institut d'Asie orientale, qui rassemble autour d'un professeur de Lyon III des chercheurs en sciences sociales et des linguistes des universités lyonnaises, spécialisés dans l'étude de la Chine, du Japon, de la Corée et de Taïwan. Cet institut a organisé depuis lors un colloque chaque année («Les métropoles chinoises au XXème siècle», «Lyon et l'Extrême-Orient»).

On notera que malgré le dynamisme de ces deux équipes, malgré l'existence de deux DEA cohabilités de spécialité voisine, le nombre de thèses soutenues en géographie reste limité : une seule de janvier 1994 à juillet 1995, 9 depuis 5 ans. Quatre autres sont en cours. Cette filière traditionnelle souffre à l'évidence de la concurrence du DESS.

En philosophie

L'orientation analysée dans le précédent rapport s'est dans l'ensemble confirmée et renforcée. Si le LAMPAS a disparu, l'équipe Etude des systèmes, forte de 23 chercheurs stables, dont 6 allocataires, est devenue équipe d'accueil. En 5 ans, elle a conduit 23 thèses à soutenance. Si elle est implantée à l'université, elle l'est aussi à la Maison Rhône-Alpes des sciences de l'homme où elle dispose de moyens techniques. Son rayonnement vient notamment des relations qu'elle établit entre philosophes, médecins, scientifiques, et passe par l'organisation, souvent en collaboration avec Lyon II, Dijon, la Fondation Mérieux..., de colloques («Le remède», «Claude Bernard», «La mesure», «Phénoménologie et psychanalyse»), dont la publication est confiée à des éditeurs extérieurs.

Un autre groupe, de dimension plus modeste, Ecoles de spiritualité du XVII^{ème} siècle, a été créé en 1991 et a le statut de «jeune équipe» ; il a organisé un colloque en 1994. Les deux équipes reçoivent la même dotation de l'université : 60 000 F. Enfin, une école doctorale propre à la philosophie, Systèmes, images, langages, a été créée, en collaboration avec les universités de Dijon, Grenoble II et Marne-la-Vallée. Elle rassemble environ 60 étudiants, dont 40 participent effectivement à la formation ; les cours sont groupés sur deux journées tous les quinze jours (cours général, et cours d'option : systèmes de pensée ou esthétique), et sanctionnés par un examen avec écrit, admissibilité et oral, qui s'ajoute à la soutenance du mémoire. Les candidats au doctorat sont invités aux journées de DEA et participent en outre à deux sessions d'une journée et demie, dont les frais de conférences sont couverts par le BQR dans la limite de 30 h annuelles (l'école doctorale envisage de publier des Cahiers réunissant les textes des interventions). Quarante-cinq thèses sont en cours et neuf ont été soutenues de janvier 1994 à juillet 1995.

En lettres

Le DEA de littérature française fonctionne, on l'a vu, en coopération avec Lyon II (avec qui est partagée aussi la préparation à l'agrégation). Il intéresse à Lyon III 15 à 20 étudiants. Il comporte un tronc commun de 2 heures hebdomadaires, cadre d'une série de conférences données par les professeurs des deux universités sur un thème commun (en 1996, «la voix»), sanctionné par une dissertation (dont les agrégés sont dispensés), et des enseignements optionnels dispensés dans les séminaires de maîtrise, sanctionnés par un dossier et un oral. L'originalité de ce DEA tient à un stage d'un mois obligatoire pour tous les candidats (sauf pour ceux qui enseignent), dans une entreprise, un musée, un théâtre, un centre de recherches, et couronné par un rapport. Trente-six thèses sont inscrites ; aucune n'a été soutenue de janvier 1994 à juillet 1995. Pourtant, un soutien est proposé aux thésards : 30 heures annuelles de formation, auxquelles peuvent assister aussi les étudiants de DEA. S'y ajoutent des journées organisées dans le cadre de l'UPRES, par exemple sur les «genres insérés dans le roman», qui attirent un plus vaste public (jusqu'à 120 auditeurs) et donnent lieu à des publications (250 exemplaires) diffusées par l'éditeur Champion, mais saisies, imprimées et stockées à l'université, avec l'aide d'une subvention de l'université.

Cette UPRES, reconnue comme telle depuis 1995, est une équipe fondée en 1985 et transformée en «programme pluriformation» en 1993. Elle a vocation à regrouper la totalité des enseignants-chercheurs de

Lyon III en littérature française et francophonie autour d'un projet trans-séculaire particulièrement séduisant, l'«étude des interactions culturelles», qui a d'ailleurs attiré 4 professeurs de Lyon II ; depuis sa création, elle semble, aux dires des participants, avoir stimulé les doctorants.

Mais la recherche dans ce secteur ne se limite pas aux initiatives institutionnelles. Lyon III est connue pour être le siège de la Société Marivaux, créée et animée par un de ses maîtres de conférences ; cette société attire les spécialistes du monde entier dans ses colloques et dans les pages de sa revue très estimée, que soutient légitimement une subvention de l'université. Enfin, les travaux de la plupart des professeurs ont une audience nationale et internationale incontestable.

En langues

La nouveauté est la création d'un Institut de recherches sur les identités culturelles de l'Europe qui a le statut d'UPRES. Son projet est vaste : «l'étude de l'identité européenne» et «la perception du modèle européen» à travers l'étude des langues et des civilisations européennes et non-européennes ; il s'intéresse particulièrement aux cultures de contact. Il permet de rassembler les spécialistes d'anglais, d'italien, d'allemand et d'espagnol de l'université, au nombre de 34, professeurs, maîtres de conférences, PRAG ou ATER. Il a organisé 5 colloques depuis sa création, qui ont tous été publiés. Un DEA de même libellé est encadré en commun par les spécialistes des différentes langues représentées ; deux langues sont représentées dans le jury d'examen. L'enseignement a un rythme hebdomadaire, et a lieu de 17 à 19 heures. Pour l'encadrement du doctorat, des conférences sont organisées (3 en 1995-1996) ; les conférenciers sont de préférence des étrangers. Mais les thèses en cours ne sont qu'une dizaine, et il n'y a eu que 3 soutenances entre janvier 1994 et juillet 1995.

Se rattache aussi à la Faculté des langues une équipe d'accueil active, le Centre d'études linguistiques : connu surtout pour ses travaux de dialectologie française contemporaine, il élargit son champ du côté de la démonstratologie, de la linguistique romane et de l'ancien franco-provençal. Avec des effectifs inférieurs de moitié à ceux de l'Institut de recherche sur l'identité culturelle de l'Europe, il produit un nombre de thèses équivalent (ce que peut expliquer son ancienneté). Remarquons que, pour le moment, le dispositif laisse de côté la recherche dans la plupart des langues secondaires.

Parmi les nouveautés intervenues depuis 1991, on remarque la transformation de l'Institut d'histoire du christianisme en UPRES-A. L'évolution de cette équipe

illustre parfaitement la politique de l'université en matière de recherche. Elle a obtenu la reconnaissance et l'appui des instances nationales. Elle est magnifiquement installée dans les locaux tout neufs du Palais de la recherche : bureau, salle des chercheurs, salle de réunion, bibliothèque. Elle y dispose d'un matériel informatique complet (3 ordinateurs), d'un accès à Internet, d'un fonds de documentation ancien et nouveau, rationnellement rangé (stockage compact) et catalogué (le catalogue informatisé des 5 000 titres peut être consulté depuis la Bibliothèque générale et depuis les autres centres). Son budget s'élève à 115 000 F (dont 20 000 F de BQR).

Elle entretient une collaboration active et cordiale avec le Centre André Latreille, son homologue de Lyon II : colloques et publications sont oeuvre commune, ainsi que le séminaire de DEA, deux mercredis par mois, conduit sur un thème comme «Rome», qui attire 30 à 50 personnes. Le DEA comporte aussi des cours certains samedis toute la journée et une session compacte pendant une semaine des vacances d'hiver (en 1996, du 4 au 8 mars). Avec ce tronc commun lyonnais se combinent des filières d'approfondissement qui peuvent être suivies à Chambéry ou Saint-Etienne. Le DEA rassemble 10 à 20 étudiants de Lyon III (sur un effectif total de 25 à 35). S'y ajoutent des conférences ou présentations de livres pour un plus large public, annoncées dans la presse régionale, et auxquelles s'associent, selon les cas, l'université catholique, le Consulat de Pologne, le Goethe Institut (6 ou 7 dans l'année). A l'institut se rattachent une quinzaine de doctorants, dont 5 sont fidèles aux réunions et aux conférences données par des professeurs invités, en majorité venus de l'étranger. Sept thèses préparées dans le centre ont été soutenues entre janvier 1994 et juillet 1995, ce qui représente une fécondité importante, mais ce chiffre englobe à la fois les sujets inscrits à Lyon II et à Lyon III.

Le Centre d'études romaines et gallo-romaines, unité propre de l'enseignement supérieur (UPRES), compte 8 chercheurs et semble réunir une vingtaine de doctorants, mais seules deux thèses ont été soutenues entre janvier 1994 et juillet 1995. L'équipe des médiévistes de Lyon III, le Centre d'histoire des espaces lotharingiens, créée en 1991, ne rassemble que 4 chercheurs et n'encadre pas de doctorants pour le moment : elle constitue une UPRES-Jeune équipe.

Conclusion

Le bilan de la recherche en lettres, langues et sciences humaines, comparé à celui qui avait été dressé en 1991, est nettement favorable. Une réorganisation dynamique a été mise en oeuvre. Une impulsion efficace a été don-

née à la reconnaissance nationale des centres, qui a été accordée à tous, soit par le CNRS, soit par le Ministère ; seules deux équipes très spécialisées (Etudes indo-européennes, Syntaxe de l'hébreu biblique) sont restées en marge de ce processus. Des moyens nouveaux substantiels ont été équitablement distribués, en locaux, matériels informatiques, crédits de fonctionnement, aide à la publication. L'activité de recherche est rendue manifeste par une meilleure information et par la multiplication des conférences. Les équipes les plus brillantes sont sans doute celles dont le travail répond à une demande régionale, comme lorsqu'il s'agit de l'eau ou de l'histoire du christianisme.

Mais la valeur de la recherche se mesure surtout, en lettres et en sciences humaines, à la qualité des publications individuelles. Or, dans toutes ces matières, la bibliographie du corps enseignant de Lyon III est impressionnante en qualité et en quantité, sa contribution aux grandes revues et aux grands congrès importante et soutenue. La formation de disciples ne paraît cependant pas à la mesure de la réputation individuelle, souvent très grande, des maîtres. Pourtant, les DEA semblent bien organisés, comme le soutien aux doctorants ; des mesures diverses, on l'a souligné, permettent à de jeunes professeurs de l'enseignement secondaire de suivre les enseignements, les réunions, les conférences ; et le nombre des étudiants-chercheurs va croissant. Mais peut-être la recherche n'apparaît-elle que comme un refuge provisoire quand manquent les débouchés ; ce qui expliquerait que les abandons soient nombreux en cours de thèse. Cette situation n'est pas propre à Lyon III et l'on peut penser que la réorganisation de la recherche dans l'université va attirer et retenir davantage de candidats de valeur et de caractère, issus non seulement de Lyon III ou des autres universités de la région, mais aussi de toute l'Europe.

Pour accélérer ce mouvement, on suggèrera d'améliorer encore l'information afin d'accroître la réputation régionale, nationale et internationale des équipes de Lyon III. On regrettera, par exemple, bien qu'elle s'explique par un désir louable d'économie, la publication d'actes de colloques par les presses de l'université, dans une reprographie peu professionnelle, avec une diffusion faible, sans politique systématique d'envoi aux revues françaises et étrangères pour compte rendu. Cette tâche de valorisation de la recherche, qui demande des compétences particulières et un suivi sans faille, pourrait être confiée au centre de ressources de la Division de la recherche.

SIXIÈME PARTIE

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

La première évaluation avait montré que l'université de Lyon III avait, en moins de vingt années, su se faire reconnaître comme une université de valeur. Elle commençait à trouver un équilibre alors que, lors de sa création, le poids des juristes pouvait la faire apparaître comme une université quasi monodisciplinaire. On peut, dès lors, penser qu'une «évaluation seconde» - ou un retour - ne s'imposait pas encore, quatre ans après. Mais, intervenue à l'occasion d'une «étude de site», cette évaluation se révèle opportune, car elle a pris place à un moment qui peut être crucial pour cette université. Il est clair, en effet, que des atouts majeurs existent en ce moment pour elle, mais on se rend compte aussi que, si les acteurs de la communauté universitaire n'y prennent garde, il y a des risques sérieux pour Lyon III de ne pouvoir pleinement utiliser ces chances.

Les atouts sont de plusieurs ordres

L'image de l'université est bonne dans son environnement régional, notamment dans les milieux professionnels.

Dans la communauté académique et scientifique, française et étrangère, beaucoup sont enclins à reporter sur Lyon III l'estime et la confiance que le rayonnement de ses maîtres a valu à l'ancienne Faculté de droit de Lyon. En fait, dans chacune des composantes de l'université actuelle, il est possible d'identifier des centres d'excellence.

En matière pédagogique, l'université a su faire preuve d'innovation et en particulier développer, malgré les difficultés, et progressivement, un tutorat dans plusieurs composantes.

Des affectations récentes de bâtiments ont doté Lyon III de locaux de qualité. Alors que le siège de l'université peut conserver le site historique du quai Claude-Bernard, une construction récente, à l'angle des rues Chevreul et Pasteur, a pu héberger dans d'excellentes conditions plusieurs formations de 3ème cycle et suffisamment d'équipes pour qu'on ait parlé d'un «Palais de la recherche». La Manufacture des tabacs, réhabilitée, réaménagée, a apporté à la pédagogie, à la documentation, des possibilités qui semblent avoir été bien utilisées par l'administration de l'université.

Ainsi, les bibliothèques ont-elles pu être développées, mais il serait nécessaire qu'elles servent à l'ensemble de l'université, et qu'elles s'ouvrent plus largement aux autres établissements lyonnais.

Fort de l'expérience d'un premier mandat, le président ne ménage pas ses efforts pour maintenir l'image de l'université, optimiser l'esthétique et la fonctionnalité des bâtiments, développer les relations internationales.

Les risques tiennent à des faiblesses internes, qui souvent sont liées aux comportements de certains des membres de cette université, contre les intérêts de laquelle jouent aujourd'hui trop d'individualismes - mais d'autres faiblesses sont d'ordre structurel.

Certes, depuis la première évaluation de l'université Lyon III, un très gros effort de communication a été fait vers l'extérieur ; en revanche, il ne semble pas que la communication interne entre les composantes et la présidence, ou entre les composantes elles-mêmes, soit aussi satisfaisante.

Comment le comportement de certains de ses membres, qui n'hésitent pas à faire prévaloir pour convenance personnelle des solutions qu'il est difficile de considérer comme des signes de santé pour l'établissement, ne contribuerait-il pas à affaiblir leur université ? On a souvent le sentiment que chacun raisonne comme s'il avait un droit propre sur l'institut, sur les crédits de recherche, sur la filière ou le cursus qu'il a la responsabilité d'animer.

Si l'on peut se réjouir de la présence d'individualités fortes, en revanche, l'individualisme est le masque d'abus manifestes : en particulier en droit, où l'absence de certains enseignants est par trop visible, sous prétexte d'activités exercées en dehors de l'université. Trop souvent, par ailleurs, les variations constatées dans le service des enseignants ne paraissent guère justifiées.

Le défaut de structures peut expliquer, pour une bonne part, certains dysfonctionnements actuels. Il n'est pas sain pour une université que ses composantes ne soient pas majoritairement des UFR de droit commun, purement et simplement soumises aux règles de fonctionnement ordinaire de l'université.

Deux logiques contradictoires s'affrontent à Lyon III :

- la tentation d'un gouvernement décentralisé, avec des composantes disposant d'une large autonomie de gestion, au risque de céder aux tendances centrifuges ;
- l'effort pour maintenir un gouvernement centralisé, ce qui, si l'on ne veut pas tomber dans l'autoritarisme, implique une grande volonté commune et des montages complexes pour permettre, tant à l'ensemble qu'aux composantes, de coexister.

En matière de gestion budgétaire et comptable, l'ambiguïté actuelle conduit à multiplier des jeux d'écriture interne qui entravent la lisibilité des documents financiers et perturbent la clarté des débats lors de l'approbation du budget et des comptes financiers.

Dans le cas de certaines formations comme les DEUG pluridisciplinaires, les modalités de gestion des heures complémentaires ne se laissent pas aisément percevoir.

La multiplication des vacances, dans certains instituts, a pour conséquence de rendre plus difficile la cohésion du collège universitaire, qui reste heureusement solide dans de nombreux domaines, notamment en philosophie et en lettres.

Dans cette situation, la responsabilité de l'Administration centrale est tout aussi engagée que celle qui incombe aux autorités de l'établissement.

La nécessité d'une remise en ordre

Recommandation 1 : il apparaît indispensable que la présidence de l'université soit dotée des instruments lui permettant d'accomplir la mission dont elle est comptable au regard de la loi.

Recommandation 2 : l'université doit engager réflexions et réformes pour que soit affirmée une véritable politique de l'université et confortée l'identité de l'établissement. Il serait toutefois peu réaliste de penser qu'une redéfinition globale des structures puisse intervenir rapidement.

La nécessité d'un projet d'université

L'observation des quatre dernières années conduit à constater des appauvrissements et à regretter qu'il n'y ait pas un «projet d'université» à un moment qui permettrait pourtant de prendre un nouvel élan.

Les appauvrissements sont malheureusement à enregistrer dans les domaines où Lyon III a un important héritage : par exemple, l'Institut de droit du travail et de la sécurité sociale est parti à Lyon II, l'Institut de droit comparé est loin d'avoir le rayonnement qui a été longtemps le sien, les activités du Centre Paul Roubier dont l'aura est grande pour tout ce qui concerne le droit de la propriété industrielle, tendent à apparaître de moins en moins comme des activités de l'université.

Si, pour la pédagogie, beaucoup de formations de valeur, si, pour la recherche, des centres originaux et des équipes de qualité existent à Lyon III, trop de signes dénotent l'absence d'un projet d'université. A la Faculté de droit, indépendamment de ce qui a pu être présenté comme des régressions, on notera des anomalies là où se manifestent vitalité et rayonnement de la Faculté : comment expliquer deux écoles doctorales, et que,

pourtant, le DEA du droit de la famille ne soit rattaché à aucune d'elles ? A l'IAE, comment ne pas s'inquiéter de ce que le contenu des formations apparaisse de moins en moins correspondre à l'intitulé des filières et des diplômes ? A la Faculté des langues, où un potentiel important existe pour des langues dites «rares», ou pour des langues très parlées dans le monde mais n'attirant dans une université française qu'un petit nombre d'étudiants, une valorisation, une adaptation de ce potentiel coûteux ne semblent pas avoir été entreprises, sauf pour celles qui ont su développer des activités de recherche dans des centres reconnus.

Recommandations 3 : en tout état de cause, c'est au sein du site lyonnais tout entier que cet ensemble devrait donner toute sa mesure. Des synergies doivent être recherchées beaucoup plus clairement avec les autres établissements d'enseignement supérieur. La pulvérisation en micro-centres doit être évitée.

Des aménagements devraient être trouvés entre établissements, et d'abord entre composantes de l'université Lyon III, pour développer des doubles cursus.

Recommandation 4 : l'université doit ainsi au plus vite, avec un réel esprit d'université, élaborer un projet d'établissement faisant clairement apparaître des axes de développement. Ce qui n'exclut pas que, dans ce projet, chaque composante puisse inscrire des priorités pour elle-même.

Recommandation 5 : la Faculté de droit a des «reconquêtes ou des réaffirmations» à entreprendre : dans le domaine du droit social, du droit comparé, de la propriété industrielle, du droit de l'environnement par exemple, en cherchant aussi à ce que les ouvertures des enseignants vers la pratique ne se traduisent pas par une désaffection pour toutes les tâches et animations d'intérêt général.

Recommandation 6 : l'IAE doit tendre à une meilleure lisibilité de ses activités et à contribuer à une clarification des règles du jeu, à la fois sur le plan interne et sur le plan externe. C'est en effet en songeant à l'ensemble des étudiants lyonnais que l'information devrait être donnée, avec le souci d'une présentation et d'un vocabulaire homogènes. Ceux-ci doivent savoir quelles sont les formations offertes sur le site lyonnais en mathématiques appliquées, en économie, en gestion. Ils doivent pouvoir manifester un réel choix, car il n'est pas envisageable de limiter l'enseignement dans ces grandes disciplines ou secteurs à tel ou tel établissement, et encore moins à telle ou telle composante.

Recommandation 7 : les différentes composantes doivent développer suffisamment de concertation et de volonté de travail en commun pour discerner ce qui peut être fait ensemble. C'est l'université Lyon III qui devrait être en mesure de proposer aux étudiants des filières diversifiées et de qualité en mobilisant l'ensemble de son potentiel (qu'il s'agisse du droit, de l'AES, de la gestion...).

C'est sans doute de cette manière que la valorisation des compétences en langues peut se faire, que des formations auxquelles concourent juristes, économistes et littéraires peuvent être envisagées, ce qui correspondrait tout à fait à la vocation pluridisciplinaire que se reconnaît à juste titre l'université Lyon III.

Recommandation 8 : il serait souhaitable que, pour certaines formations, le projet s'appuie sur des concertations avec les autres universités lyonnaises, pour susciter complémentarités et collaborations. Il est regrettable, par exemple, que l'IUP Management des services de santé soit sans lien avec l'université Lyon I.

Recommandation 9 : ainsi l'IUT, qui est encore à la recherche de sa cohérence, doit veiller à ce que son développement se fasse en liaison et en synergie avec l'université, quitte à bénéficier de soutiens extérieurs.

Recommandation 10 : enfin la recherche devrait être développée et valorisée, naturellement en s'appuyant sur le potentiel disponible, mais aussi en liaison avec l'extérieur : coopération avec les grands organismes de recherche, coopération avec les autres établissements universitaires - en particulier en tenant compte de l'implantation prochaine de l'Ecole normale de Fontenay - Saint-Cloud à Lyon - mais aussi en renforçant les liens avec le monde économique.

Recommandation 11 : une véritable politique internationale doit aussi pouvoir être définie, qui ne sera pas seulement la somme des relations individuelles, mais qui s'appuiera sur des centres vivants, ou qu'il est nécessaire de revivifier. Ainsi, non seulement sera préservé, dans les domaines propres de compétence de l'université de Lyon III, le capital qui lui a été transmis, mais, en liaison avec les forces économiques de la Région s'affirmeront aussi, en fonction de données contemporaines, des formes nouvelles de rayonnement .

Il revient à Lyon III de choisir : rester une université de bon niveau dans un ensemble qui devient très concurrentiel, ou se donner une ambition à la mesure de son héritage, de sa remarquable position géographique, de ses possibilités de tous ordres.

Elle n'a d'autre ennemi qu'elle-même pour utiliser à plein les chances qui s'offrent à elle aujourd'hui.

**POSTFACE :
RÉPONSE DU PRÉSIDENT**

Université Jean Moulin Lyon 3

Le Président

Lyon, le 21 Janvier 1997

Le Président de l'Université Jean Moulin est d'autant plus heureux de disposer d'un "droit de réponse" pour cette seconde évaluation que la parole lui avait été refusée lors de l'élaboration du précédent rapport de 1992, au mépris du voeu exprimé par le Président en exercice. A l'époque, il aurait aimé faire part de son expérience personnelle en ce qui concerne la fondation de l'Université Lyon 3 dont il avait présidé l'assemblée constitutive, en 1973 et dont il était devenu le premier président, en 1974.

Ainsi, aurait-il pu rectifier des erreurs manifestes d'appréciation telles que les rivalités prétendues entre les disciplines, le poids des querelles politique ou idéologique, les conditions supposées mises par certaines Composantes à leur transfert à l'université nouvellement créée. Les vraies causes de la séparation sont ailleurs, principalement dans la volonté des universitaires, désireux d'enseigner et d'étudier dans la sérénité, de quitter une université alors en proie à l'agitation et au désordre.

Quant aux conséquences néfastes de la scission, elles sont imputables à la décision du Recteur chancelier de laisser le libre choix de son établissement à chaque enseignant : au lieu d'attribuer à chaque université des champs disciplinaires homogènes et cohérents comme l'aurait voulu le mécanisme de scissiparité, on a laissé libre cours à la convenance personnelle, institutionnalisant un démantèlement et une rivalité absurdes.

Ce bref rappel historique repose sur un souci de rectitude ; il n'est pas l'expression d'une amertume puisqu'il est proclamé, aux termes du premier rapport, que l'Université Jean Moulin a joué intelligemment ses atouts, faisant même, parfois, de ses faiblesses une force.

Quant au présent rapport, dont on saluera la grande richesse bien qu'il ait eu pour seul objet de mesurer l'évolution de 1992 à 1996, il est d'une utilité évidente à un double titre, d'une part, en ce qu'il authentifie la situation de "parent pauvre" faite à l'université par les pouvoirs publics d'autre part, en ce qu'il dégage de magistrales leçons susceptibles de s'inscrire dans les faits parce que revêtues de l'autorité d'une instance extérieure de grand renom, celle du Comité National d'Évaluation.

Mais, avant d'évoquer ces constats et ces leçons, on se hasardera à quelques répliques, ne serait-ce que pour montrer que, cette fois-ci, le principe du contradictoire a été respecté.

I - LES RÉPLIQUES

L'importance des échanges de vues qui ont eu lieu entre la délégation du Comité national d'évaluation et l'équipe présidentielle de l'Université laisse peu de place à des propositions de retouche. Toutefois, dans les trois domaines de la formation initiale, de la formation continue

et de la recherche, on fera quelques remarques qui ne relèvent pas toutes du subjectivisme de l'interprétation.

Formation initiale

Le premier point sur lequel il est souhaitable de revenir concerne la mention de la stagnation des inscriptions en 3e cycle mentionnée par le Comité, d'où l'on pourrait induire que les études doctorales ne figurent pas parmi les priorités de l'établissement.

Cette stabilité des effectifs a une tout autre explication. Elle procède d'une volonté politique de l'établissement.

L'Université Jean Moulin, au cours des dernières années, a délibérément adopté une grande rigueur dans le recrutement de ses étudiants de 3e cycle afin de préserver la qualité de l'enseignement et un haut niveau de formation. A titre d'exemple, au titre de l'année 1996-1997, sur les 1 351 dossiers déposés en DEA, à la Faculté de Droit, seulement 227 ont été retenus.

Et, dans le même temps, notre Université a fait preuve, en ce domaine, d'une innovation et d'un dynamisme remarquables puisque sur 32 diplômes nationaux créés depuis 1990-1991, 60% l'ont été en 3e cycle.

En ce qui concerne les heures complémentaires, il nous paraît que le rapport recèle une contradiction. Alors que le Comité constate qu'un taux d'encadrement par discipline a été mis en place depuis la rentrée 1996-1997 pour évaluer, avec précision, les besoins en postes d'enseignants, on a la surprise de lire, deux pages plus loin *"on peut, légitimement, se demander comment sont déterminées, dans cette université, les demandes de créations d'emplois et sur quels critères s'opère la répartition par section..."*. Il va de soi que, si l'université s'est astreint à calculer un taux d'encadrement, c'est pour en tirer des conséquences logiques quant aux demandes de création d'emplois.

Pour ce qui est de l'IUT, le jugement porté sur ses conditions de fonctionnement est surprenant dans la mesure où il porte le regret que cette Composante ne dispose, en exclusivité, ni de salles d'enseignement ni d'équipements propres. Est-il besoin de rappeler que cette situation est le lot de toutes les Composantes et que, par surcroît, l'IUT dispose d'une dotation financière spécifique dont l'affectation relève de sa décision et qu'il serait loin d'obtenir les mêmes résultats s'il devait prendre en charge les vrais coûts de logistique ?

Formation continue

Le Comité relève, avec déplaisir, que la formation appliquée continue ne bénéficie, pour sa gestion, d'aucune aide de l'Université, qu'elle lui reverse, forfaitairement, une partie de son chiffre d'affaires pour les prestations audio-visuelles et s'acquitte d'un loyer horaire pour l'utilisation des salles par les stagiaires. Il importe de noter qu'en dépit de ces "ponctions", ce service a une exploitation nettement bénéficiaire. Au demeurant, le principe n'est-il pas que les actions de formation continue doivent s'auto-financer et que tout excédent, passé 3 ans, a vocation à profiter à l'établissement dans son ensemble ?

Recherche

Il est dommage que l'effort de développement, d'organisation et de valorisation, qualifié de "spectaculaire" par le Comité, soit limité à la recherche en Lettres et Sciences humaines.

Les signes de ce renouveau que souligne le Comité, à savoir la construction du Palais de la Recherche, la mise en place d'une Division de la Recherche, l'édition de publications d'information sur la Recherche (Livret de la Recherche, programme des séminaires doctoraux, agenda) sont, évidemment, communs à l'ensemble des Composantes.

Par ailleurs, en ce qui concerne les disciplines juridiques, il eût été souhaitable, une fois constaté le caractère peu collectif de la recherche, de faire état de l'abondance, de la régularité et de la qualité des publications individuelles grâce auxquelles la Faculté de Droit est située en tête des facultés de province. Le nombre d'ouvrages classiques, qui portent la signature d'enseignants lyonnais, n'a pas d'égal en France et méritait, à lui seul, une mention.

II - LES CONSTATS

Au titre de l'actualisation des données de septembre 1992, le Comité national enregistre une transformation majeure en ce qui concerne les implantations mais constate, en revanche et à juste titre, que la situation est demeurée inchangée quand aux autres moyens octroyés à l'Université. Le signataire de ces lignes ne peut que savoir gré au rédacteur du rapport d'avoir nettement affirmé le déficit en personnels IATOS, la secondarisation des personnels enseignants et l'amointrissement des aides de l'État.

Déficit en personnels IATOS

Malgré les efforts consentis par le Ministère, au cours des cinq dernières années, le taux d'encadrement des étudiants, par les personnels administratifs et techniques, reste très nettement inférieur à la moyenne nationale : 1 IATOS pour 98 étudiants alors que la moyenne nationale est de 1 pour 45,9 étudiants.

Ce déficit global se double d'une autre faiblesse, structurelle, qui tient à la proportion des personnels de catégorie A par rapport à l'ensemble. Si l'on se réfère à l'annuaire des établissements d'enseignement supérieur déjà cité, on remarque que cette proportion est de 18% pour l'Université Jean Moulin alors qu'elle est de 21% pour l'ensemble des établissements de type tertiaire.

Secondarisation des personnels enseignants

L'une des difficultés majeures, liée à l'encadrement pédagogique des étudiants, tient à la nature des postes qui ont été créés à l'Université Jean Moulin au cours des dernières années. Sur la centaine de postes attribués entre la rentrée 1990 et la rentrée 1995, 50% d'entre eux sont constitués d'emplois de personnels non titulaires ou relevant du second degré. Cette situation se retrouve, plus spécifiquement, au titre de l'IUT. On ajoutera que cette tendance s'est confirmée, et même amplifiée, pour la rentrée 1996, au titre de laquelle n'ont été notifiés que des postes de PRAG (6) et de PAST (4), à l'exclusion de tout emploi de statut universitaire.

Cette propension conduit, comme le relève le Comité, à une nette détérioration de la proportion des enseignants de rang A et de rang B au fil des ans, ce qui marginalise, très nettement, notre établissement par rapport à la moyenne générale.

Augmentation de la part d'auto-financement

Financièrement, l'Université Jean Moulin souffre de la stagnation de la dotation ministérielle de fonctionnement. Il en résulte une part d'autofinancement jugée, par le Ministère lui-même, inférieure d'un cinquième à ce qu'elle devrait être d'après les nouvelles normes San Rémo.

Si on se reporte à l'annuaire des établissements d'enseignement supérieur, le taux d'auto-financement de l'Université Jean Moulin Lyon 3 est de 50,1% alors qu'il n'est que de 43,8% pour la moyenne des établissements de type tertiaire.

Cette dérive est très inquiétante. L'établissement n'est pas maître, pour les diplômes nationaux, du montant des droits d'inscription, pas plus qu'il ne l'est de la croissance des effectifs étudiants. En outre, il ne dispose d'aucun moyen supplémentaire pour faire face à l'entretien des surfaces nouvelles qui représentent, en l'espèce, quelques 15 000 m²

III - LES LECONS

Les conclusions ponctuelles comme les recommandations générales contenues dans le rapport permettent de dégager les voies dans lesquelles il convient de poursuivre l'effort entrepris et de situer les domaines appelant, prioritairement, l'attention de l'Université. Ce conseil d'approfondissement ou de redressement, selon les cas, vaut pour les services centraux comme pour les Composantes.

Services centraux

Le volume des heures complémentaires, compte tenu de l'importance considérable des masses financières en jeu et de son retentissement sur le fonctionnement général de l'établissement, restera un souci permanent de l'Université dans une double perspective :

- d'une part, de réduction de la charge pédagogique globale par révision des maquettes et de réduction des emplois du temps individuels qui doivent rester compatibles avec la qualité d'enseignant chercheur ;
- d'autre part, d'amélioration et de la gestion conduisant à une appréhension rigoureuse des besoins et d'un suivi commode de la consommation.

Moyennant ces réformes, il sera possible d'assurer un contrôle efficace de la réalité du service fait.

Dans le même ordre d'idée, l'informatisation du planning des salles sera parachevée ce qui permettra, en outre, une occupation optimale des locaux d'enseignement.

S'agissant de la gestion financière, il va de soi que l'inventaire comptable des immobilisations et des matériels, tenu par l'agence comptable, sera complété par un inventaire physique établi par les services techniques de l'ordonnateur.

Composantes

Pour chacune des composantes, l'accent sera mis sur le point faible dénoncé par le rapport, à savoir :

- pour la Faculté de Droit, la restauration du rayonnement de l'Institut de Droit comparé et du Centre Paul Roubier ;
- pour l'Institut d'Administration des Entreprises, l'amélioration de la lisibilité des filières et la suppression du caractère "entonnoir" des premiers cycles ;
- pour la Faculté des Langues, la rationalisation de l'enseignement des langues rares par concertation avec les autres Composantes et les écoles extérieures (Ecole de commerce, École Normale Supérieure) afin de sauvegarder et de valoriser le potentiel existant ;
- pour la Faculté des Lettres, la réduction, pour le premier cycle, du taux d'échec et de la déperdition des effectifs ainsi que l'invitation pressante, adressée aux professeurs titulaires, en vue de participer à l'enseignement des DEUG ;
- pour l'Institut Universitaire de Technologie, l'accélération de la montée en charge et le souci d'accroître le nombre des personnels de rang A.

Toutes ces faiblesses procèdent, pour une bonne part, de l'individualisme excessif du corps enseignant, justement dénoncé par les rapporteurs.

Le Président actuel en avait perçu la nocivité dès le commencement de son second mandat et a tenté de contenir les débordements de la balkanisation. Il reste à souhaiter que le successeur poursuivra la reconquête d'un réel esprit d'Université.

Henri ROLAND

PUBLICATIONS DU COMITÉ NATIONAL D'ÉVALUATION

Evaluations institutionnelles

Les universités

L'université Louis Pasteur - Strasbourg I, 1986
L'université de Pau et des pays de l'Adour, 1986

L'université de Limoges, 1987
L'université d'Angers, 1987
L'université de Rennes II- Haute Bretagne, 1987

L'université Paris VII, avril 1988
L'université P. Valéry - Montpellier III, 1988
L'université de Savoie, 1988
L'université Claude Bernard - Lyon I, 1988
L'université Paris VIII - Vincennes à Saint-Denis, 1988
L'université de Provence - Aix-Marseille I, 1988

L'université de Technologie de Compiègne, 1989
L'université Paris Sud - Paris XI, 1989
L'université de La Réunion, 1989
L'université Lumière Lyon II, 1989
L'université Jean Monnet - Saint-Etienne, 1989
L'université Rennes I, 1989
L'université du Maine, Le Mans, 1989

L'université Ch. de Gaulle - Lille III, 1990
L'université Paris XII - Val de Marne, 1990

L'université J.Fourier - Grenoble I, 1991
L'université Strasbourg II, 1991
L'université de Nantes, 1991
L'université de Reims, avril 1991
L'université des Antilles et de la Guyane, 1991
L'université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, 1991
L'université de Bretagne occidentale - Brest, 1991
L'université de Caen - Basse Normandie, 1991
L'université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis, 1991
L'université de Rouen, 1991
L'université de la Sorbonne nouvelle - Paris III, 1991
L'université Paris X, 1991

L'université de Toulon et du Var, 1992
L'université Montpellier I, 1992
L'université des sciences et technologies de Lille I, 1992
L'université de Nice, 1992
L'université du Havre, mai 1992
L'université Michel de Montaigne - Bordeaux III, 1992
L'université Jean Moulin - Lyon III, 1992
L'université de Picardie-Jules Verne - Amiens, 1992
L'université Toulouse - Le Mirail, 1992
L'université Nancy I, 1992

L'université Bordeaux I, 1993
L'université René Descartes - Paris V, 1993
L'université de Haute Alsace et l'ENS de Chimie de Mulhouse, 1993
L'université Pierre Mendès France - Grenoble II, 1993
L'université Paris IX - Dauphine, juin 1993
L'université de Metz, 1993
L'université d'Orléans, 1993
L'université de Franche-Comté, 1993
L'université Robert Schuman - Strasbourg III, 1993
L'université des Sciences et Techniques du Languedoc - Montpellier II, 1993
L'université de Perpignan, 1993

L'université de Poitiers et l'ENSMA, 1994
L'université François Rabelais - Tours, 1994
L'université d'Aix-Marseille II, 1994
L'université Paris XIII - Paris Nord, 1994
L'université Stendhal - Grenoble III, 1994
L'université Bordeaux II, 1994
L'université des sciences sociales - Toulouse I, 1994
L'université d'Auvergne - Clermont-Ferrand I, 1994
L'université Blaise Pascal - Clermont-Ferrand II, 1994
L'université Nancy II, 1994
L'université Paul Sabatier - Toulouse III, 1994
L'université Aix-Marseille III, 1994

L'université de Corse Pascal Paoli, 1995
L'université Pierre et Marie Curie - Paris VI, 1995
L'université Paris I - Panthéon Sorbonne, 1995
L'université Paris-Sorbonne - Paris IV, 1995
L'université de Bourgogne, 1995
L'université du droit et de la santé - Lille II, 1995

Les universités nouvelles, 1996
L'université d'Artois, 1996
L'université de Cergy-Pontoise, 1996
L'université d'Evry - Val d'Essonne, 1996
L'université du Littoral, 1996
L'université de Marne-la-Vallée, 1996
L'université de Versailles - St-Quentin-en-Yvelines, 1996
L'université Panthéon-Assas - Paris II, 1996

Les écoles et autres établissements

L'Ecole française de Rome, 1986

L'Ecole nationale des Ponts et chaussées, 1988

L'Ecole normale supérieure, 1990

L'Ecole supérieure de commerce de Dijon, 1991
L'Ecole nationale supérieure de mécanique de Nantes, 1991

PUBLICATIONS DU COMITÉ NATIONAL D'ÉVALUATION

L'Institut national polytechnique de Grenoble, 1991
L'Ecole française d'Athènes, 1991
L'Institut des sciences de la matière et du rayonnement - Caen, 1991
L'Institut national des langues et civilisations orientales, 1991
L'Institut national des sciences appliquées de Rouen, 1991

L'Ecole des Chartes, 1992
L'Observatoire de la Côte d'Azur, 1992
L'Institut national polytechnique de Lorraine, 1992
L'Ecole nationale vétérinaire d'Alfort, 1992
Les Ecoles d'architecture de Paris-Belleville et de Grenoble, 1992
Le Groupe ESC Nantes-Atlantique, 1992

Le Conservatoire national des Arts et métiers, 1993
L'Ecole nationale supérieure de chimie de Montpellier, 1993

L'Institut national des sciences appliquées de Toulouse, 1994
L'Institut national polytechnique de Toulouse, 1994

L'Ecole nationale supérieure de mécanique et des microtechniques de Besançon, 1995
L'Ecole nationale supérieure de chimie de Paris, 1995
L'Ecole nationale supérieure d'Arts et métiers, 1995

Le Muséum national d'histoire naturelle, 1996
L'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, 1996
L'IUFM de l'académie de Caen, 1996
L'IUFM de l'académie de Grenoble, 1996
L'IUFM de l'académie de Lyon, 1996

Les évaluations de retour

L'université Louis Pasteur - Strasbourg I, 1994

L'université de Nantes, 1995
L'Ecole centrale de Nantes, 1995
L'université Rennes I, 1995

L'université de Provence - Aix-Marseille I, 1996
L'université Claude-Bernard - Lyon I, 1996

Evaluations disciplinaires

La Géographie dans les universités françaises : une évaluation thématique, 1989

Les Sciences de l'information et de la communication, 1993

L'Odontologie dans les universités françaises, 1994

La formation des cadres de la Chimie en France, 1996

Rapports sur les problèmes généraux et la politique de l'Enseignement supérieur

Rapports au Président de la République

Où va l'Université ?, (rapport annuel) Gallimard, 1987

Rapport au Président de la République, 1988.

Priorités pour l'Université, (rapport 1985-1989), La Documentation Française, 1989

Rapport au Président de la République, 1990

Universités : les chances de l'ouverture, (rapport annuel), La Documentation Française, 1991

Rapport au Président de la République, 1992

Universités : la recherche des équilibres, (rapport 1989-1993), La Documentation Française, 1993

Rapport au Président de la République, 1994

Evolution des universités, dynamique de l'évaluation (rapport 1985-1995), La Documentation Française, 1995

Rapport au Président de la République, 1996

Rapports thématiques

Recherche et Universités, Le Débat, n° 43, janvier-mars 1987, Gallimard

L'enseignement supérieur de masse, 1990

Les enseignants du supérieur, 1993

Le devenir des diplômés des universités, 1995

Les personnels ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers et de service dans les établissements d'enseignement supérieur, 1995

Les magistères, 1995

Bulletins n° 1 à 22

COMITÉ NATIONAL D'ÉVALUATION

Jean-Louis AUCOUTURIER, président

Georges CREMER, vice-président

Henri DURANTON, vice-président

Claude CAMBUS

Claude JESSUA

Yves CHAIGNEAU

Raymond LEGEAIS

François DAGOGNET

Patrick LEGRAND

Henri DURANTON

Georges LESCUYER

Robert FLAMANT

Maurice MAURIN

Pierre GILSON

Chantal MIRONNEAU

Jean-Claude GROSHENS

Pierre TOUBERT

André STAROPOLI, secrétaire général

43 rue de la Procession - 75015 PARIS - Tél. : 01 40 65 60 97 - Télécopie : 0140 65 63 94

Internet : <http://www-cne.mesr.fr>

Autorité administrative indépendante

Directeur de la publication : Jean-Louis Aucouturier
Edition-Diffusion : Francine Sarrazin